Quatre-vingt-quatrième année. — N° 244. Le Numéro : 15 francs. Samedi 11 Octobre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12 500	6 550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret portant nomination du commissaire général au plan (rectificatif) (p. 9706).

Arrêté portant détachement (radiodiffusion-télévision française) (p. 9706).

Ministère de la justice.

Décret portant substitution et addition de nom (rectificatif) (p 9706).

Arrêtés portant nominations et réintégration (administration pénitentiaire) (p. 9706).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté concernant une régie d'avances (rectificatif) (p. 9707).

Arrêtés portant promotions et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (agents supérieurs et archivistes paléographes) (p. 9707).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 52-1061 relatif aux syndicats de communes prévus à l'article 13 de la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux (rectificatif) (p. 9707).

Arrêtés portant détachements (sûreté nationale) (p. 9707).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 7 octobre 1952 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air (p. 9707).

Arrêtés portant nominations (armée de mer, active, et travaux de l'air) (p. 9707).

Liste d'admission à l'école militaire d'administration (section métropolitaine) (p. 9708).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 9708).

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs et rectificatif (pp. 9709 et 9720).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté portant promotions (caisse des dépôts et consignations) (p. 9707).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 10 octobre 1952 portant nomination d'un inspecteur d'académie (p. 9720).

Arrêtés portant détachements (enseignement du second degré) (p. 9720).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés portant détachements (enseignement technique et services économiques) (p. 9720)

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant affectation (ponts et chaussées) (rectificatif) (p. 9721).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 9721).

Arrêté du 8 septembre 1952 portant homologation de norme (p 9721).

Arrêtés du 30 septembre 1952 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de distribution d'énergie électrique (p. 9721).

Arrêté du 8 octobre 1952 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 9721).

Arrêté portant nomination et affectation (service des mines) (p. 9721).

Liste des élèves de la promotion 1950-1952 de l'école pratique des mines de Thionville ayant obtenu le diplôme d'ancien élève de cette école (p. 9721).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-1141 du 10 octobre 1952 portant organisation de la campagne viticole 1952-1953 (p. 9722).

Arrêté portant détachement (enseignement ménager agricole) (p. 9722).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant admissions à la retraite (administration générale) (p. 9722).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 52-986 portant règlement d'administration publique relatif à la composition et aux élections des conseils d'administration des caisses de l'organisation autonome d'allocation de vieillesse des professions artisanales (rectificatif) (p. 9722).

Arrêté du 18 septembre 1952 limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère sur les chantiers de construction ou de réfection de voies ferrées, pour l'ensemble du territoire de la France métropolitaine (p. 9722).

Arrêté portant détachement (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 9722).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant attribution de fonctions (dispensaires antituberculeux et sanatoriums) (p. 9722).

Arrêté du 9 octobre 1952 portant renouvellement de membres du comité médical auprès de l'administration centrale (p. 9723).

Jugements définitifs d'absence (p. 9724).

Jugements préparatoires d'absence et rectificatif (p. 9724).

Successions en déshérence (p. 9724).

Successions vacantes en Algérie (p. 9727).

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités (p. 9728).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 10 octobre 1952. — Convocation de commission (p. 9728).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 9729).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Listes des bureaux (*erratum*) (p. 9729).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 9730).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 9730).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires d'administration stagiaires à la direction des finances du Maroc (p. 9731).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air pour 1952 (3e année de l'école de Rochefort) (p. 9731).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux fabricants de spécialités pharmaceutiques (p. 9730).

Annonces (p. 9732).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 76 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 10 octobre 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4201).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 14

Avis et rapports. — Séance du mardi 7 octobre 1952 (p. 337).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret portant nomination du commissaire général au plan.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 septembre 1952: page 8963, 1re colonne, à la fin des visas ajouter: « Le conseil des ministres entendu ».

Radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté du 9 octobre 1952, est autorisé, pour la période allant du 1er août au 1er novembre 1952, le renouvellement de la mise en position de service détaché auprès du secrétariat d'Etat à la marine, pour exercer les fonctions d'ingénieur contractuel des constructions et armes navales, de M. Armier (Germain), chef de subdivision technique de la radiodiffusion-télévision française.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant substitution et addition de nom.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1952, page 7931, 2e colonne, au lieu de: « Cahen (Marthe-Salebad-Léa), née le 25 juin 1930, à Paris (8e) », lire: « Cahen (Marthe-Soledad-Léa), née le 25 juin 1930, à Paris (8e) ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 6 octobre 1952:

Est réintégré dans ses fonctions et affecté, par nécessité de service, à la maison centrale de Riom, à compter du 1er novembre 1952: M. Fougeroux (Pierre), sous-directeur (2e classe) à la direction de la circonscription pénitentiaire de Dijon, placé d'office en position de disponibilité par arrêté du 24 août 1949, en application de l'article 92 de la loi du 19 octobre 1946.

Est nommé économe (3e classe) des établissements pénitentiaires, affecté à l'administration centrale (art. 3 du décret du 22 novembre 1945): M. Poquet (Marcel), commis (1re classe) au service des transfèrements cellulaires.

Par arrêté du 6 octobre 1952:

Est désigné en qualité de médecin de la maison d'arrêt de Beauvais: M. le docteur Wellard (Pierre), en remplacement de M. le docteur Pigot, démissionnaire.

Sont désignés, en qualité d'aumônier catholique:

De la maison d'arrêt du Mans:

M. l'abbé Lodde (Lucien), en remplacement de M. l'abbé Verseux, démissionnaire.

De la maison d'arrêt de Bourg:

M. l'abbé Tisserand (Paul), en remplacement de M. l'abbé Guillerminet, démissionnaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Régies d'avances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1952: page 9452, 1re colonne, article 5, au lieu de: « Le directeur du personnel », lire: « Le directeur général du personnel ».

Agents supérieurs.

Par arrêté du 8 octobre 1952, sont promus agents supérieurs de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1950:

MM. Rival (Paul), Guerithault (Pierre), Vatar (Charles), agents supérieurs de 2e classe.

Archivistes paléographes.

Par arrêté du 10 septembre 1952, est rapporté, en ce qui concerne la promotion de M. Mathieu de Vienne (René) à la 4e classe des archivistes paléographes, l'arrêté du 25 juillet 1952.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 52-1061 relatif aux syndicats de communes prévus à l'article 13 de la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux,

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 septembre 1952: page 9132, 2e colonne, article 6, 1re ligne, au lieu de: « Plusieurs communes comptant moins de cinq emplois... », lire: « Plusieurs communes comptant au plus cinq emplois... ».

Sûreté nationale.

Par arrêté du 9 octobre 1952, il est procédé au renouvellement, pour une période maximum de cinq ans, du détachement en la même qualité, auprès du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), de M. Mancini (Pierre), inspecteur de la sûreté nationale de 1re classe, 2e échelon.

Le présent arrêté prend effet à compter du 21 août 1951.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Morla (Louis), inspecteur de la sûreté nationale de 1re classe, 3e échelon, officier de police judiciaire, au service régional de police judiciaire à Reims, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Afrique occidentale française) pour une durée de trois ans.

Le présent arrêté prend effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé, soit le 10 juillet 1952.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 26 septembre 1952, sont promus:

Administrateur civil de 1re classe, 3e échelon.

MM. Lecerf, Martel (L.), Michel, Perronnet, à compter du 10 juillet 1952.

Mme Négroni, à compter du 1er septembre 1952.

M. Gestin, à compter du 16 septembre 1952.

Administrateur civil de 2e classe, 3e échelon.

MM. Ellien, Grillet, Monlot, Mme Samzun, à compter du 10 juillet 1952.

M. Delancray, à compter du 1er septembre 1952.

Mme Frescal, à compter du 16 septembre 1952.

Agent supérieur de 2e classe, 3e échelon.

M. Glaas, à compter du 1er juillet 1952.

Agent supérieur de 2e classe, 2e échelon.

M. Baulig, à compter du 1er juillet 1952.

Secrétaire d'administration principal, 3e échelon.

Mme Richard (Th.), à compter du 1er juillet 1952.

Secrétaire d'administration principal, 2e échelon.

M. Pernot, à compter du 1er juillet 1952.

Secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon.

Mme Gourgeot, à compter du 1er juillet 1952.

Mme Solioz (en service détaché), à compter du 1er juillet 1952.

M. Boutet, à compter du 20 août 1952.

Secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon.

M. Desbordes, Mlle Le Dantec, à compter du 20 septembre 1952.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 7 octobre 1952 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 7 octobre 1952, sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er octobre 1951, les élèves de l'école polytechnique (promotion 1950) qui ont satisfait en 1952 aux examens de sortie:

I. — Corps des officiers de l'air.

Cadre navigant.

M. Ginot (Paul-Marie-Camille-Antelme).

II. — Corps des officiers mécaniciens.

MM. Josse (Robert), Le Guen (Louis-François).

Ces nominations n'ouvrent aucun droit à la solde à une date antérieure au 1er octobre 1952.

Armée de mer (active).

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 6 octobre 1952:

Sont nommés au grade d'aspirant de marine du cadre actif, à compter du 1er octobre 1952, les élèves de l'école navale dont les noms suivent, du port de Toulon:

MM.

Goupil (Yves-Jean-Marie-Marcel).
Merveilleux du Vignaux (Michel-Jean-Marie-Etienne).
De Langre (Ghislain).
De Roux (Gabriel-Jean-Marie-Joseph).
Vignon (Jean-Charles-André).
Lanne (Pierre-Gabriel-Joseph).
Goubelle (Henri).
Angélini (Jean-Baptiste).
Bétermier (Jean-Joseph-Gaston).
Clisson (Jacques-Paul-Alexis-Pierre).
Huillard (Philippe-Louis-Joseph).
Sonier (André-Eugène).
O'Byrne (Gabriel-Henri-Maurice-Joseph).
Leméni (Alexandre-Emile-Paul).
Pichevin (Bernard-Jean-Roger).
Bréban (Yves-Pierre-Emile-Marie).
Guillaume (François-Louis).
Ponselle (Jacques-Frédéric-Georges).
Glénard (Maurice-Emile-Marie-Antoine).
Fèvre (Philippe-Louis-Jean-Henri).
Démoulin (Pierre-Paul-Marie-Rémi-Martial).
Delort-Laval (Bruno).
Hardy (Jacques-Georges-André).
Bouteiller (André-Maurice-Maxime-Joseph).
Adam (Jean-Jacques-Claude).
Charveriat (François-Joseph-Marie-Philippe).
Dyèvre (Armel).
Macary (Jean-Louis-Marie-Albert).
De Montety (Christian-Marie-Thibaut).
Caillet (Georges-Firmin).
Cousin (Hubert-Marie-Emile-Marcel).
Labesse (Jean-Paul-Henri).
Barnaud (Dominique-Jean-Marie).
Deluzarches (Gilbert-Jean-Baptiste-Pierre).
Cousturié (Hugues-Pierre-Paul).
Pélissier (Roland-Michel).
Noël (Yvan-Paul).
Franiatte (Bernard-Georges).
Moutard (Claude-François-Jean-Baptiste-Louis).
Le Bars (Jean-Eugène).
Du Pouget de Nadaillac (Sigismond-Jean-Jacques-Arnault).
Béraud (Alain).
Colin de Verdière (Yves-François-Marie).
De Champeaux de la Boulaye (Philippe).

Nivelle (Philippe-Marcel-Jean-André).
Bodin (Jacques-Marie-Jean).
Eychenne (Guy-Alcide-Noël).
Faurie (Jean-Maurice).
Thomas (Hubert-Roger).
Barthes (Michel-Guy-Marie).
Guillemet (Philippe-Henri).
Robaglia (Camille).
Belot (Jacques-Jean-Victor).
Crenn (Alain).
Guyader (Henri-Victor-Joseph).
Renard (Jean-Patrice-Vincent).
Leblanc (Régis-Marie-Joseph).
Le Pichon (Hervé-Marie-Louis-Henri).
Coignard (Henri-Edouard-Jean).
Servin (Hervé-Jean-Lucien).
Cord'Homme (Pierre-Dominique-François).
Marie (Jean-Pierre).
Auffray (Eugène-Léon-Marie-Mathurin).
Contant (Jacques-Jean-Paul).
Jupont (Serge-Jean-Robert).
De Landes de Saint-Palais d'Aussac (Jacques-Marie-Louis).
Fays (Pierre-Gustave).
Jumelet (Gérard-Albert).
Gagelin (Hubert-Maurice).
Gailoy (Jacques).
Murris (Francis-Nicolas).
Broccard (Jacques-Michel-Henri Rodolphe).
D'Andigné (Pierre-Marie-Gaston).
Bréhier (François-Emile-Jacques).
Laurent (Henri-Georges-Auguste).
Mangeon (Francis-Ernest-Arsène).
Provencal (Lucien-Jean-Louis).
Mieg (Mathieu-André-Alfred).
Houette (Bernard-François-Marie Georges).
Rue (François-Pierre-Bernard).
Guérin (Régis-Marie-Adrien-Hubert).
Imbert (Georges-Paul).

Sont nommés au grade d'aspirant mécanicien du cadre actif, à compter du 1er octobre 1952, les élèves de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens dont les noms suivent, du port de Toulon:

MM.
De Quélen (Louis-Joseph).
Perrier (Pierre-André).
Kerriou (René).
Torrin (Maurice-Joseph).
Gaudin (Ramon-Marie).
Schéhin (Germain-Henri).
Derrien (Raymond-Louis-Marie).
Ségalen (Jean-Simon-Louis).
Dos (Maurice-Hippolyte-Jacques).
Le Bot (Guy-François).
Bovis (Raymond-Fortuné-Albert-Gustave).
Tomi (Jean-Ernest-Baptiste).
Rouis (Jacques-Jean-Victor).
Beyer (Bernard-Maurice-Luc).
Rivière (Guy-Jean).

Travaux de l'air.

Par arrêté du 3 octobre 1952, les agents techniques principaux de l'aéronautique dont les noms suivent ont été nommés au grade de chef de travaux de l'air (1er échelon), à compter du 1er octobre 1952:

MM. Wepierre (A.-F.-J.), Reiniche (E. C.), Tozzi (J.).

Liste, par ordre de mérite, d'admission à l'école militaire d'administration (section métropolitaine).

A la suite du concours ouvert par la circulaire ministérielle n° 36s 1/INT du 13 février 1952, ont été admis à l'école militaire d'administration (section métropolitaine) les militaires dont les noms suivent:

1 Guillotel (Alexis-Eugène-Joseph-Marie), sous-lieutenant de réserve, intendance, 3e région militaire.
2 Raulin (Jean-Georges-Henri), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A., troupes du Maroc.
3 Quitrefages (Charles-Marie-Gaston), sergent-chef, 25e bataillon de chasseurs alpins, 9e région militaire.
4 Blum (Marcel-Jean), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A., troupes du Maroc.
5 Caut (Pierre-Louis-Eugène), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A., forces françaises en Allemagne.
6 Maraine (Hugues-Joseph), sergent-chef, école militaire préparatoire des Andelys, 1re région militaire.
7 Chuilon (Maurice), sergent-chef, bureau des archives collectives, 1re région militaire.
8 Hervieux (Michel-Henri-Florimond), sergent, 32e section de C. O. M. A., troupes du Maroc.
9 Petrykow (André-Charles-Jean), sergent-chef, 3e régiment de tirailleurs marocains, forces françaises en Allemagne.
10 Sevajols (Jean-Paul), sergent-major, 17e bataillon de génie aéroporté, 3e région militaire.
11 Crocherie (Georges-Auguste-Louis), sergent, 6e régiment génie, 3e région militaire.
12 Sebrier (André-Gustave), sergent, 42e régiment transmissions, forces françaises en Allemagne.
13 Petitjean (Georges-Julien-Pierre), sergent-chef, école militaire préparatoire de Billom, 8e région militaire.
14 Parrot (René-Emile-Marcel), maréchal des logis chef, 12e régiment de dragons, forces françaises en Allemagne.
15 Perchaud (Roger-Louis), sergent-chef, école militaire d'administration à Montpellier, 9e région militaire.
16 Gribal (Pierre-Lucien-Albert), sergent, 22e bataillon de chasseurs alpins, 9e région militaire.
17 André (Gilbert-Eugène-André), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A., troupes du Maroc.
18 Zerwertz (Pierre-Lucien), sergent-chef, école d'application du génie, à Angers, 3e région militaire.
19 Bouffort (Fernand-Denis-Henri), sergent-chef, 3e section de C. O. M. A., 3e région militaire.
20 Bayard (Herve-Jean), sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, forces françaises en Allemagne.

Cette liste ne comprend pas le sergent Rulent (Bernard), du 7e B. C. A., qui a satisfait simultanément aux épreuves du concours d'admission à l'école militaire d'administration ainsi qu'à celles du concours d'admission à l'école militaire interarmes et qui a opté pour cette dernière école.

Les généraux commandant les régions ont été invités directement à faire diriger les candidats admis, pour le 6 octobre 1952, sur l'école militaire d'administration, caserne de Lauwe, à Montpellier. Les intéressés doivent être mis en route en tenue de changement de corps.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

INTENDANCE METROPOLITAINE

Détachement I.N.T. I.F.

MAINTENANCE DU MOIS DE JANVIER 1952

Sont désignés pour servir en Extrême-Orient les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent:

Officiers.

MM.
Moreau (Pierre), intendant militaire de 3e classe, troupes de Tunisie.
Garde (Pierre), intendant militaire adjoint, 10e région militaire.
Arnaud (Julien), lieutenant, 9e région militaire.
Soubra (Jacques), lieutenant, 10e région militaire.

Sous-officiers.

MM.
Chevalier (Michel), aspirant, troupes du Maroc.
Valentini (Charles), adjudant-chef, 451e compagnie de C. O. M. A.
Chevalier (Yves), sergent-chef, 9e section de C. O. M. A.
Moniet (Jean), sergent, 10e section de C. O. M. A.
Birarda (Italo), sergent, 6e section de C. O. M. A.
Mohamed ben Iddar, sergent, 32e section de C. O. M. A.

I. — *Prescriptions générales:* les directeurs de service et les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers et sous-officiers désignés reconnus aptes physiquement;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

II. — *Mise en route:* la mise en route de M. le lieutenant Soubra (Jacques) et de M. l'aspirant Chevalier (Michel) a fait l'objet d'instructions particulières adressées directement.

Les autres officiers et sous-officiers en provenance de la métropole et des F. F. A. se tiendront prêts dans leur service ou corps d'origine à être mis en route à partir du 25 décembre 1952.

Ceux en provenance d'Afrique du Nord bénéficiant de leur permission de départ colonial en Afrique française du Nord se tiendront également prêts dans leur service ou corps d'origine à être mis en route à partir du 25 décembre 1952.

Les personnels en provenance d'Afrique du Nord bénéficiant de leur permission de départ colonial en métropole rejoindront la 9e section de C. O. M. A. à l'expiration de leur permission.

Pour ces derniers, leur permission devra être accordée de façon qu'ils puissent rejoindre la 9e section de C. O. M. A. le 25 décembre 1952 au plus tard.

Les directeurs de l'intendance d'Afrique du Nord feront connaître d'urgence sous le timbre de la direction centrale de l'intendance, sous-direction de l'organisation et du personnel, 2e bureau, le nom des officiers et sous-officiers qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en Afrique du Nord.

III. — *Prescriptions particulières:* 1° les sous-officiers désignés doivent être liés au service pour dix mois au moins au 1er janvier 1953.

Ceux qui ne seraient pas liés pour cette durée devront être invités à souscrire un rengagement minimum de deux ans.

En cas de refus, il leur sera fait application des dispositions des articles 4 et 7 et du chapitre III de l'instruction n° 97284 PM I D du 23 juin 1949 (*B. O.*, p. t., p. 2115) et de l'article 37 de l'instruction n° 178000 PM 7 Ae du 20 octobre 1951 (*B. O.*, p. p., p. 3349) pour le cas où ils demanderaient ultérieurement à contracter un rengagement;

2° Il est rappelé qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle I des personnels désignés ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement d'urgence au général commandant en chef en Indochine, état-major, 1er bureau.

Cet état, sur format 43,5 × 21, conforme au modèle défini au *Bulletin officiel*, partie permanente 1949 (pp. 5957 et 5958), doit être exactement rempli et les renseignements qui y seront portés contrôlés avec soin.

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er octobre 1952.

Les sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre figurant sur les extraits de listes suivants sont inscrits, à compter du 1er octobre 1952, sur le tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Les extraits de listes ci-après annulent et remplacent ceux publiés au *Journal officiel* du 3 juillet 1952 (p. 6628). Ils serviront aux désignations nouvelles à intervenir à partir du 1er octobre 1952.

L'attention des chefs de corps et de services est attirée sur l'observation rigoureuse des prescriptions de l'instruction ministérielle n° 97284 PM/1.B. du 23 juin 1949 (*B.O.* p.t., p. 2115) et ses modificatifs, rappelées ci-après:

Dès parution du présent tableau, ils doivent obligatoirement:

1° Faire procéder à la visite médicale d'aptitude de tout le personnel y figurant;

2° Régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. chap. III, art. 4);

3° Adresser d'urgence et directement à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) dès que possible, et au plus tard quinze jours après la date de publication des présents extraits, les listes nominatives prévues accompagnées des pièces (certificats de visite, demandes de sursis, demandes de radiation, déclaration de non rengagement, etc.) devant y être jointes (cf. chap. III, art. 4, §§ 5 et 6).

Les demandes de sursis non transmises avec ces listes dans les délais prescrits ne seront pas, sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel, prises en considération.

Ces listes, même incomplètes, seront envoyées dans les délais fixés; elles seront complétées, dès que possible, par voie télégraphique, les pièces annexes étant acheminées par la voie postale.

Au cas où certains sous-officiers auraient, par erreur, été omis sur les extraits ci-après, les chefs de corps ou de services devront les signaler à l'occasion de l'envoi des listes visées ci-dessus en donnant tous les renseignements utiles.

Pour les personnels qui, figurant sur les extraits de listes, seraient détachés, absents, ou mutés, les chefs de corps ou de services indiqués en regard des noms des intéressés devront, par les moyens les plus rapides, avertir, selon le cas, soit les nouveaux chefs de corps ou de services pour suite à donner, soit les intéressés eux-mêmes.

NOTA. — 1° En ce qui concerne les bénéficiaires de sursis pour inaptitude physique, les chefs de corps ou de services feront connaître directement à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) la date à laquelle les sous-officiers intéressés seront disponibles après avoir passé la visite d'aptitude conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle n° 4728-2-D.C.S.SA. du 19 août 1949 (*B.O.*, p.t., p. 2656), reçu toutes les vaccinations réglementaires et pris la permission complète de départ colonial;

2° Toute liste, compte rendu ou pièce adressé à la direction du personnel militaire de l'armée de terre (5e bureau) concernant les personnels ci-dessous devra obligatoirement comporter l'indication de l'arme (ou du service) et le numéro d'inscription de l'intéressé sur les extraits de listes de tour de départ;

3° Figurent aux « inscriptions anciennes » les sous-officiers ayant fait l'objet d'une désignation et bénéficiaires de sursis, les inaptes administratifs ou en instance de décision;

4° Figurent sous la rubrique « rengagés spéciaux », les sous-officiers ayant contracté un rengagement spécial pour tout territoire autre que l'Indochine; ces personnels ne feront pas l'objet d'une désignation pour ce territoire.

A. — SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GENERAL

I. — Infanterie.

Liste A.

Aspirants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Estrade (A.), 1er R. I.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Bleine (C.), 9e B. Z.
2 Piccinotti (J.), 1er E. R. T.
3 Goussy (P.), 99e B. I. A.
4 Villaret (J.), E. M. 6e 1/2 B. C. A.
5 Bransteder (N.), 46e R. I.
6 Mori (A.), S. E. P. R., 9e R. M.
7 Lebras (E.), 41e R. I.
8 Gantiez (R.), 1er R. I.
9 Deprez (E.), 1er R. T. A.
10 Dubernet (L.), 15e B. C. A.
12 Doumergue (J.), S. E. P. R. 10e R. M.
13 Gouritin (M.), C. A. R. n° 9.
14 Bigot (J.), Comp. Cdt 43e 1/2 B. I.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lebihan (J.), 41e R. I.
2 Leroy (C.), 43e 1/2 B. I.
3 Augereau (R.), 5e R. I.
4 Deschamps (H.), 13e B. C. A.
5 Sanson (P.), C. A. R. n° 111.

Sergents-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Foucher (F.), 7e B. C. A.
2 Roux (A.), 13e B. C. A.
3 Caron (J.), 2e B. C. P.
4 Inizan (J.), 5e B. C. P.
5 Trullard (A.), 1er R. I.
6 Douadi (L.), 26e R. I.
7 Mazzanti (R.), 1er E. R. T.
8 Soutag (G.), C. A. R. n° 6.
9 Orts (A.), C. A. R. n° 9.
10 Delhaye (D.), 67e B. I.
11 Vincent (M.), G. S. E. E. M. S., Paris.
12 Perrin (M.), 92e R. I.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Poltier (P.), 26e R. I.
2 Peillet (J.), C. A. R. n° 1.
3 Bouyssou (S.), C. I. A., Vienne.
4 Lagappe (P.), 26e R. I.
5 Monfort (R.), C. A. R. n° 7.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Fabre (Y.), 46e B. I.
2 Gricourt (G.), 1er R. I.
3 Daniere (A.), 5e R. I.
4 Lecomte (M.), 7e B. C. A.
5 Clape (R.), 93e R. I.
6 Lenen (V.), 1er R. I.
7 Sailler (P.), 35e R. I.
8 Tailhades (R.), D. I. M., Marseille.
9 Gravisse (R.), 2e B. C. P.
10 Lebris (C.), 2e B. Z.
11 Colin (R.), E. M. P., Billom.
12 Lucas (G.), 14e R. I. P. C.
13 Pomet (L.), C. A. R. n° 2.
14 Rhein (G.), S. E. P. R. 9e R. M.
15 Jecko (J.), C. E. T., Mulhouse.
16 Authier (J.), 8e B. Z.
17 Julien (R.), 92e R. I.
18 Zentz (G.), G. I. T. C. M., Fréjus.
19 Cathala (R.), S. E. P. R. 9e R.
20 Mauduit (G.), C. A. R. n° 2.
21 Guillart (L.), 11e R. I. P. C.
22 Lacoste (F.), 7e R. T. A.
23 Carpentier (F.), 93e R. I.
24 Perucaud (J.), 9e B. Z.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Bertilion (L.), 1er R. I.
2 Comiti (A.), 3/110e R. I. C.
3 Pacou (R.), 93e R. I.
4 Thierry (G.), 6e R. T. M.
5 Arvers (M.), 9e B. Z.
6 Le Gallic (J.), 93e R. I.
7 Agostini (L.), D. I. M., Marseille.
8 Delplanque (G.), C. R. P. 904/1.
9 Depierre (J.), 67e B. I.
10 Taquin (A.), 151e R. I.
11 Lopez (M.), 2e R. T. A.

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

1 Martinot (J.), 3e R. T. A.
2 Taulet (C.), 3e R. T. A.
3 Croissant (P.), 2e B. Z.
4 Seghir (H.), 2e R. T. A.
5 Hemar (Y.), 22e B. C. A.
6 Brugal (R.), 26e R. I.
7 Brousset (M.), 151e R. I.
8 Chibaille (A.), 151e R. I.
9 Moreau (J.), E. S. O., Strasbourg.
10 Belahiod (A.), 7e R. T. A.
11 Charrier (R.), E. S. O., Strasbourg.
12 Laouenan (P.), 150e R. I. A.
13 Proust (A.), E. S. O., Strasbourg.
14 Vrignaud (J.), 405e R. A. A.
15 Vuillier (C.), E. N. E. P. M., Pau.
16 Neuville (M.), E. S. O., Strasbourg.
17 Coriolan (R.), 92e R. I. A.
18 Bertrand (C.), 3e R. T. A.
19 Aufier (P.), 5e R. T. M.
20 Lauga (M.), 150e R. I. A.
21 Mauries (J.), E. A. I., Saint-Maixent.
22 Grego (T.), 22e B. C. A.
23 Reynaud (J.), D. I. M., Marseille.
24 Autexier (R.), E. A. I., Saint-Maixent.
25 Marin de Montmarin (P.), 5e R. T. M.
26 Dereumetz (J.), Prytanée militaire.
27 Guinot (G.), E. M. E. S. C., Antibes.
28 Richaud (J.), E. M. E. S. C., Antibes.
29 Russail (M.), E. M. E. S. C., Antibes.
30 Segrestain (G.), E. M. E. S. C., Antibes.
31 Haze (P.), E. A. du génie.
32 Damade (W.), 5e R. T. M.
33 Daunizeau (P.), C. A. R. n° 2.
34 Wolny (E.), 13e B. C. A.
35 Chuilon (M.), C. A. R. n° 8.
36 Bernard (P.), 24e B. C. P.
37 Decatoire (P.), 16e B. C. P.
38 Uhart (F.), E. N. E. P. M., Pau.
39 Terrier (J.), 7e B. C. A.
40 Mallet (S.), 5e R. I.
41 Baras (R.), 14e R. I. P. C.
42 Bensafia (A.), 2e R. T. A.
43 Charlet (R.), 11e B. C. A.
44 Farrugia (V.), E. N. E. P. M., Pau.
45 Richard (A.), 136e B. I.
46 Reynier (H.), 8e B. C. P.
47 Becar (J.), E. N. E. P. M., Pau.
48 Fleureau (J.), 5e R. T. M.
49 Adnot (A.), 41e R. I.
50 Leborgne (M.), C. A. R. n° 3.
51 Orliac (C.), C. A. R. n° 1.
52 Dupre (J.), C. A. R. n° 1.
53 Abgrall (J.), C. A. R. n° 1.
54 Lelouet (A.), E. M. E. S. C., Antibes.
55 Landry (E.), 4e 1/2 B. C. A.
56 Noel (J.), C. A. R. n° 1.
57 Sevignon (A.), 3e B. C. P.
58 Bayard (H.), 5e R. T. M.
59 Dias (A.), C. A. R. n° 101.
60 Bouhet (J.), E. S. M. I. A.
61 Peillon (J.), C. E. P. M., Maison Carrée.
62 Binder (A.), C. A. R. n° 6.
63 Schwimmer (J.), E. M. P., Autun.

64 Bourgeois (R.), 2e B. C. P.
65 Carrere (G.), 14e R. I. P. C.
66 Lefèvre (F.), Prytanée militaire.
67 Ferry (J.), 151e R. I.
68 Bruel (G.), 3e R. T. A.
69 Ayvazian (R.), 30e B. C. P.
70 Meslem (M.), 26e R. I.
71 Bechiche (M.), 3e R. T. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Hardy (C.), 24e B. C. P.
2 Hocquet (J.), 3e B. Z.
3 Bled (G.), 8e B. Z.
4 Cieslak (M.), 4e R. T. M.
5 Roux (P.), 99e B. I. A.
6 Rigaut (G.), 3e B. Z.
7 Rang (C.), 3e R. T. A.
8 Virard (L.), 13e B. C. A.
9 Monpoint (C.), 4e R. T. M.
10 Subira (J.), 4e R. Z.
11 D'Aulan (J.), 99e B. I. A.
12 Knecht (R.), 99e B. I. A.
13 Lassus (R.), 99e B. I. A.
14 Minier (D.), 99e B. I. A.
15 Aparicio (T.), 151e R. I.
16 Caro (C.), 151e R. I.
17 Brunet (G.), 26e R. I.
18 Eyfrun (J.), 99e B. I. A.
19 Larrière (G.), 3e R. T. A.
20 Charvin (M.), 99e B. I. A.
21 Paolaci (P.), 26e R. I.
22 Virolles (R.), 92e R. I.
23 Robiolle (H.), 99e B. I. A.
24 Constant (J.), 46e B. I.
25 Leduc (M.), 3e B. Z.
26 Berry (F.), 1er R. T. A.
27 Fleitz (R.), 24e B. C. P.
28 Bardin (J.), 35e R. I.
29 Cordier (P.), 99e B. I. A.
30 Giacobbi (G.), 99e B. I. A.
31 Euvrard (J.), 99e B. I. A.
32 Sterling (F.), 26e R. I.
33 Jouan de Kervanoel (Y.), 159e B. I. A.
34 Ojeda (D.), 4e R. T. M.
35 Guillou (X.), 2e B. C. P.
36 Magnier (J.), 99e B. I. A.
37 Lejeune (M.), 27e B. I.
38 Lepicier (J.), 99e B. I. A.
39 Perzin (R.), 5e R. T. M.
40 Marie (P.), 1er B. C. P.
41 Mendras (J.), 99e B. I. A.
42 Roulier (G.), 26e R. I.
43 Siaud (J.), 93e R. I.
44 Tanguy (P.), 1er B. C. P.
45 Mohamed (G.), 26e R. I.
46 Sarda (A.), 92e R. I.
47 Dignac (W.), 2e B. C. P.
48 Meziat (A.), 92e R. I.
49 Schuster (H.), 27e B. I.
50 Cannelle (P.), 1er B. C. P.
51 Besse (B.), 1er B. C. P.
52 Coftier (M.), 3e B. Z.
53 Cournou (J.), 1er R. T. A.
54 Francois (M.), 99e B. I. A.
55 Verdier (E.), 151e R. I.
56 Chaub (B.), 2e R. T. M.
57 Lalagne (H.), 1er R. T. M.
58 Larroque (R.), 92e R. I.
59 Constant (J.), 151e R. I.
60 Tajelli (J.-M.), E. M. E. Heriot.
61 Bourtal (B.), 3e R. T. A.
62 Cocheril (J.), 30e B. C. P.
63 Montessoro (M.), 92e R. I.
64 Pouzol (A.), 92e R. I.
65 Taitot (M.), 99e B. I. A.
66 Luchernet (J.), 4e R. T. T.
67 Bouzage (R.), 92e R. I.
68 Galtier (J.), 26e R. I.
69 Archambeau (S.), 12e B. C. A.
70 Martel (M.), 26e R. I.
71 Saint-Jours (F.), 4e R. T. T.
72 Freismuth (G.), 26e R. I.
73 Chubilleau (J.), Prytanée militaire.
74 Gruzelle (R.), 67e B. I.
75 Hervouet (F.), 159e B. I. A.
76 Ramirez (R.), E. N. E. P. M., Pau.
77 Coussy (M.), 9e B. Z.
78 Desport (L.), 9e B. Z.
79 Kaid (K.), 1er R. T. A.
80 Quere (M.), 67e B. I.
81 D'Arcourt (R.), E. N. E. P. M., Pau.
82 Nicol (R.), E. N. E. P. M., Pau.
83 Palmade (R.), E. N. E. P. M., Pau.
84 Coppens (C.), E. N. E. P. M., Pau.
85 Beneteau (H.), 92e R. I.
86 Beziat (L.), 13e B. C. A.
87 Bureau (M.), 1er R. I.
88 Caron (P.), 16e B. C. P.
89 Chaumartin (R.), B. C. 27e 1/2 B. I.
90 Duchene (M.), 1er R. I.
91 Nuss (A.), 5e R. T. M.
92 Prevot (J.), 3/110e R. I. C.
93 Provost (A.), 15e B. C. A.
94 Remy (B.), 20e B. C. P.
95 Reymond (C.), 1er R. I.
96 Stephan (P.), 20e B. C. P.
97 Wannepain (A.), 1er R. I.
98 Astrie (J.), 9e B. Z.
99 Bigoin (L.), E. N. E. P. M., Pau.
100 Touahmia (A.), 3e R. T. A.
101 Malardot (A.), 4e R. Z.
102 Viet (A.), 6e R. T. M.
103 Pages (G.), E. S. O., Cherchell.
104 Bougras (P.), 1er R. T. M.
105 Kohr (R.), 4e R. Z.
106 Strappazzon (V.), E. N. E. P. M., Pau.
107 Baudin (R.), E. N. E. P. M., Pau.
108 Henon (J.), E. S. O., Strasbourg.
109 Alguier (J.), E. A. I., Saint-Maixent.
110 Decoen (J.), 26e R. I.
111 Labesse (G.), 2e B. Z.
112 Bertin (J.), E. H. M., Chamonix.
113 Canac (J.), E. M. E. S. C., Antibes.
114 Chaigneau (J.), E. N. E. P. M., Pau.
115 Cini (J.), E. N. E. P. M., Pau.
116 Huard (M.), E. N. E. P. M., Pau.
117 Lafargue (F.), Ecole application train, Tours.
118 Monfourny (R.), E. S. M. I. A.
119 Nicolas (J.), E. S. O., Strasbourg.
120 Queral (J.), Ecole application transmissions, Montargis.
121 Tesson (H.), E. N. E. P. M., Pau.
122 Passeral de La Chapelle (C.), E. M. P., Autun.
123 Crismanovich (L.), E. N. E. P. M., Pau.
124 Bonadeo (P.), E. N. E. P. M., Pau.
125 Campisi (C.), Prytanée militaire.
126 Dries (R.), E. N. E. P. M., Pau.
127 Favreux (G.), E. N. E. P. M., Pau.
128 Gravelet (J.), Prytanée militaire.
129 Lafage (J.), E. N. E. P. M., Pau.
130 Maharavo Rabelohataona (L.), 152e R. I.
131 Revault (J.), E. N. E. P. M., Pau.
132 Gaudin (F.), E. S. O., Strasbourg.
133 Marchal (R.), 26e R. I.
134 Chaffardon (G.), 7e B. C. A.
135 Lingenheim (J.), 99e B. I. A.
136 Carlet (B.), 2e B. C. P.
137 Houitte (A.), 1er R. T. A.
138 Vernerie (N.), E. N. E. P. M., Pau.
139 Beaurepaire (Y.), 151e R. I.
140 Kheliff (R.), 3e R. T. A.
141 Buffet (M.), E. M. E. S. C., Antibes
142 Mirande (B.), E. N. E. P. M., Pau.
143 Boyer (J.), 6e R. T. M.
144 Guinet (G.), E. N. E. P. M., Pau.
145 Holle (G.), 43e B. I.
146 Leroi (B.), 3e B. C. P.
147 Montbarbon (S.), 5e R. T. M.
148 Descayrac (C.), 26e R. I.
149 Arrassus (P.), E. N. E. P. M., Pau.
150 Balon (G.), 26e R. I.
151 Rustuel (G.), 152e R. I.
152 Bernier (F.), 1er R. I.
153 Duguin (A.), 151e R. I.
154 Bouclet (M.), E. N. E. P. M., Pau.
155 Cagnard (R.), E. N. E. P. M., Pau.
156 Chotel (J.-C.), E. N. E. P. M., Pau.
157 Parisot (D.), 1er R. T. M.
158 Auriol (J.), 26e R. I.
159 Barrère (P.), 151e R. I.
160 Falcou (C.), 152e R. I.
161 Fondrillon (S.), 152e R. I.
162 Sanz (J.), 26e R. I.
163 Coutanceau (G.), 152e R. I.
164 Cavaille (G.), 26e R. I.
165 Saint-Michel (R.), 151e R. I.
166 Aussibal (J.-M.), 3e R. T. A.
167 Billmann (J.), 151e R. I.
168 De Vaugiraud (F.), 5e B. C. P.
169 Le Monnier (L.), 26e R. I.
170 Pechou (F.), 27e B. C. A.
171 De Gasperi (R.), 5e R. T. M.
172 Ferreyrolles (A.), 302e compagnie de camp.
173 Gilles (C.), 2e B. C. P.
174 Marguier (M.), 8e B. Z.
175 Szabo (F.), 2e R. T. M.
176 Ele (J.), 2e B. C. P.
177 Folini (A.), E. M. P. N. A., Koléa.
178 Michel (G.), D. T. M. V. F.
179 Granjon (P.), 8e B. Z.
180 Lagreze (H.), E. M. P., les Andelys.
181 Merchie (J.), 27e B. I.
182 Vincent (A.), 5e R. T. M.
183 Bodin (R.), 9e B. Z.
184 Cotrez (R.), 7e R. T. A.
185 Delahaye (J.), 27e B. C. A.
186 Laplace (S.), 159e B. I. A.
187 Le Borgne (A.), 1er R. I.
188 Michel (P.), 5e R. T. M.
189 Monnier (R.), E. M. P., Autun.
190 Ottini (J.), E. N. E. P. M., Pau.
191 Peiller (M.), 93e R. I.
192 Pontier (G.), 7e B. C. A.
193 Regnie (E.), 4e R. T. T.
194 Rolland (M.), 46e B. I.
195 Tardy (A.), 4e R. T. T.
196 Tressel (P.), 151e R. I.
197 Couchot (M.), 1er R. T. A.
198 Benaissi (M.), 1er R. T. A.
199 Boussemart (R.), 300e compagnie de camp.
200 Micheluzi (G.), 24e B. C. P.
201 Lorthois (S.), E. S. O., Strasbourg.
202 Bertrand (J.), 1er R. T. A.
203 Bertrand (R.), E. N. E. P. M., Pau.
204 Briaire (R.), E. N. E. P. M., Pau.
205 Chalaphy (M.), E. M. P., Billom.
206 Chamodot (B.), E. S. O., Cherchell.
207 Fresion (G.), 41e R. I.
208 Garsault (L.), E. A. I., Saint-Maixent.
209 Guilbert (P.), E. N. E. P. M., Pau.
210 Houneau (G.), E. N. E. P. M., Pau.
211 Lacladere (H.), E. N. E. P. M., Pau.
212 Lafon (M.), 1er R. T. M.
213 Leroy (G.), E. N. E. P. M., Pau.
214 Pierrel (R.), E. A. I., Saint-Maixent.
215 Ramel (P.), E. N. E. P. M., Pau.
216 Royer (Y.), E. M. P., Autun.
217 Tridera (B.), E. N. E. P. M., Pau.
218 Elgart (L.), 5e R. I.
219 Pochard (G.), 19e B. C. P.
220 Boulet (J.), 30e B. C. P.
221 Gambotti (A.), 6e R. T. M.
222 Jacques le Seigneur (P.), 15e B. C. A.
223 Mavel (R.), 92e R. I.
224 Provost (F.), E. A. I., Saint-Maixent.
225 Ducros (P.), E. A. I., Saint-Maixent.
226 Frizon (M.), E. S. O., Cherchell.
227 Leguen (J.), 1er R. I.
228 Feiu (C.), E. S. O., Cherchell.
229 Dieudonné (E.), 26e R. I.
230 Lartet (J.), E. A. I. Saint-Maixent.
231 Perrin (C.), 151e R. I.
232 Doubouy (J.), E. M. P., Aix-en-Provence.
233 Lepla (A.), 5e R. I.
234 Audouard (J.), 152e R. I.
235 Cezard (B.), 30e B. C. P.
236 Lorgeas (C.), E. M. P. N. A., Koléa.
237 Coronnat (A.), 26e R. I.
238 Cornic (R.), 46e B. I.
239 Martin de Lassalle (F.), 26e R. I.
240 Voituret (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
241 Delage (G.), 126e B. I.
242 Gleizal (J.), 22e B. C. A.
243 Martel (Y.), 152e R. I.
244 Gille (G.), 5e R. I.
245 Jarry (A.), 5e R. I.
246 Schmitt (J.), 26e R. I.
247 Bollaud (A.), 29e B. C. P.
248 Desnoux (G.), E. A. I., Saint-Maixent.
249 Henrion (J.), E. N. E. P. M., Pau.
250 Baille (C.), 152e R. I.
251 Tondu (P.), 3/110e R. I. C.
252 Brunet (J.), 151e R. I.
253 Thomas (J.), 5e R. T. M.
254 Dupuy (J.), 151e R. I.
255 Lacroix (F.), 1er R. I.
256 Vassal (B.), 1er R. I.
257 Boutry (C.), 8e B. C. P.
258 François (P.), 5e R. I.
259 Hemery (J.-M.), 151e R. I.
260 Houise (Y.), 26e R. I.
261 Ostolski (H.), 20e R. I.
262 Renault (H.), 152e R. I.
263 Besson (A.), 152e R. I.
264 Canu (R.), 16e B. C. P.
265 Fabre (M.), 151e R. I.
266 Linhart (A.), 151e R. I.

267 Soulard (J.-M.), E. S. O., Cherchell.
268 Thomas (C.), 151e R. I.
269 Chadelas (C.), 151e R. I.
270 Quelin (P.), E. S. O., Strasbourg.
271 Colibœuf (M.), 5e R. I.
272 Dartiguelongue (J.), 1er R. I.
273 Plaid (C.), 1er R. I.
274 Chappel (P.), 24e B. C. P.
275 Normand (M.), 1er R. I.
276 Preud'homme (G.), 1er R. I.
277 Madaule (G.), E. A. I., Saint Maixent.
278 Mayeur (H.), 19e B. C. P.
279 Fantinel (S.), 20e B. C. P.
280 Descamp (J.), 15e B. C. A.
281 Tournes (J.), 1er R. I.
282 Alberto (L.), 1er R. I.
283 Danard (Y.), 24e B. C. P.
284 Henry (P.), 24e B. C. P.
285 Joliot (G.), 1er R. I.
286 Calmes (R.), 5e R. I.
287 Choury (S.), 1er R. I.
288 Doat (X.), 5e R. I.
289 Lemoal (P.), 19e B. C. P.
290 Pommier (J.), 20e B. C. P.
291 Pozun (R.), 22e B. C. A.
292 Ransinan (J.), 5e R. I.
293 Richard (H.), 2e R. T. M.
294 Sanz (A.), 303e compagnie de camp.
295 Cazalon (R.), 5e R. I.
296 Millereau (R.), 5e R. T. M.
297 Leclerc (M.), 1er R. I.
298 Anthonioz (A.), 5e R. I.
299 Kerforne (J.), 19e B. C. P.
300 Nouaud (A.), 3e B. C. P.
301 Bonnemayre (R.), 22e B. C. A.
302 Canac (A.), 1er R. I.
303 Classe (G.), 1er R. I.
304 Curtet (M.), 20e B. C. P.
305 Adrian (A.), 7e R. T. A.
306 Du Boisguehenneuc (R.), E. S. M. I. A.
307 Foissy (A.), 5e R. I.
308 Jarasson (M.), 19e B. C. P.
309 Moulin (Y.), 5e B. C. P.
310 Sagette (J.), 1er R. I.
311 Jallerat (A.), 20e B. C. P.
312 Gonthier (X.), 5e R. I.
313 Orsoni (L.), E. S. O., Cherchell.
314 Preziosi (J.), 29e B. C. P.
315 Gauroy (G.), 7e R. T. A.
316 Cazade (C.), 20e B. C. P.
317 Biry (M.), 29e B. C. P.
318 Laplanche (M.), 5e B. C. P.
319 Sardi (J.-P.), 3/110e R. I. C.
320 Dot (J.), 19e B. C. P.
321 Bojoux (J.), 7e R. T. A.
322 Peyrounat (A.), 29e B. C. P.
323 Pourel (R.), E. S. O., Cherchell.
324 Mougenot (G.), 1er R. I.
325 Penfgaud (J.), 24e B. C. P.
326 Devaux (J.), 24e B. C. P.
327 Gris (M.), 24e B. C. P.
328 Faelens (G.), 7e R. T. A.
329 Lohou (J.), 7e R. T. A.
330 Mougenot (M.), 19e B. C. P.
331 Moulin (G.), 29e B. C. P.
332 Soulere (A.), 1er R. I.
333 Dion (M.), 5e R. I.
334 Pisaneschi (St.-P.), 5e R. I.
335 Rivière (P.), 1er R. I.
336 Dulucq (J.), 20e B. C. P.
337 Hannauer (M.), 5e R. I.
338 Saad (N.), 7e R. T. A.
339 François (H.), 3e B. C. P.
340 Vosgien (J.), 5e R. T. M.
341 Reixach (C.), 5e R. I.
342 Doye (P.), E. A. I. Saint-Maixent.
343 Macel (J.), 31e B. C. P.
344 Dumont (G.), 5e R. I.
345 Bevière (J.), 5e R. I.
346 Fournet-Fayard (M.), 92e R. I.
347 Laquieze (P.), E. S. O., Strasbourg.
348 Mazurie-Desgarennes (R.), 30e B. C. P.
349 Carouge (J. M.), 151e R. I.
350 Laurent (M.), 24e B. C. P.
351 Marie (R.), 1er R. I.
352 Ledall (F.), 5e R. I.
353 Artigolle (A.), 5e R. I.
354 Chaveroche (P.), E. S. M. I. A.
355 Theron (M.), E. S. M. I. A.
356 Lecuyer (L.), 151e R. I.
357 Longet (D.), E. N. E. P. M., Pau.
358 Asnard (L.), C. A. R. n° 5.
359 Ducrefet (C.), E. A. I., Saint-Maixent.
360 Jacottin (A.), C. A. R. n° 113.
361 Renault (A.), 3/110e R. I. C.
362 Marais (G.), 4e B. I.
363 Pecqueux (G.), 152e R. I.
364 Lucas (R.), 20e R. I.
365 Millot (F.), 2e B. C. P.
366 Cifoni (L.), 3e B. C. P.
367 Tarrit (P.), prytanée militaire.
368 Mattei (A.), 1er R. I.
369 Badreau (B.), 8e B. C. P.
370 Steger (A.), 1er R. T. M.
371 Philipps (J.), 151e R. I.
372 Besnard dit Chambault (J.), 11e B. C. A.
373 Zwinger (J.), 151e R. I.
374 Bosselut (J.), 152e R. I.
375 Schott (X.), 20e R. I.
376 Aggoun (A.), 4e R. T. T.
377 Demoor (R.), E. M. P. Billom.
378 Hénaff (G.), 20e B. C. P.
379 Nadji (A.), 7e R. T. A.
380 Pocreau (A.), 151e R. I.
381 Lebras (R.), 41e R. I.
382 Thomas (F.), 4e 1/2 B. C. A.
383 Boilard (H.), 24e B. C. P.
384 Le Corre (C.), C. A. R. n° 1.
385 Simonin (G.), E. S. O., Strasbourg.
386 Bouveresse (M.), 8e B. Z.
387 Pacome (G.), 152e R. I.
388 Lalanne (P.), 152e R. I.
389 Préaubert (M.), 4e R. T. T.
390 Jolly (G.), 8e B. Z.
391 Giacomini (A.), 22e B. C. A.
392 Deschamps (R.), 8e B. Z.
393 Vetu (R.), 26e R. I.
394 L'Hastennec (P.), 152e R. I.
395 Bonnot (H.), 8e B. C. P.
396 Quillateau (C.), 4e R. T. T.
397 Bonhomme (G.), 152e R. I.
398 Bossard (R.), 152e R. I.
399 Deneque (M.), 152e R. I.
400 Ben Messabih (M.), 2e R. T. A.
401 Favarel (R.), 22e B. C. A.
402 Kidri (A.), 1er R. T. A.
403 Ouvrard (G.), 24e B. C. P.
404 Belin (E.), 151e R. I.
405 Richard (J.), E. S. O. Cherchell.
406 Mala (J.), E. S. O. Cherchell.
407 Faure (C.), 15e B. C. A.
408 Baudot (J.), 40e B. I.
409 Blanchemain (C.), 5e R. I.
410 Duc (A.), 24e B. C. P.
411 Gratiot (J.), 4e B. I.
412 Caule (Y.), 1er R. I.
413 Pagnon (S.), 4e R. Z.
414 Archer (A.), 5e R. I.
415 Drilleau (F.), 5e R. I.
416 Havy (J.), 19e B. C. P.
417 Arbey (P.), 26e R. I.
418 Buffenoir (A.), 1er R. I.
419 de la Brosse (H.), 27e B. I.
420 Gar (A.), 31e B. C. P.
421 Lesausse (P.), 2e B. C. P.
422 Ollivier (H.), 93e R. I.
423 Omont (C.), 26e R. I.
424 Rodier (C.), E. A. I. Saint-Maixent.
425 Soulon (Y.), 139e B. I.
426 Tellier (C.), 5e R. T. M.
427 Vincent (M.), 3/110e R. I. C.
428 Dumas de Chaboud Lalour (M.), 2e R. T. M.
429 Lagrange (M.), 8e B. P. C.
430 Hervo (J.), 8e B. C. P.
431 Lepretre (J.), 20e B. C. P.
432 Chevreau (R.), 18e R. I. P. C.
433 Mechkane (M.), 7e R. T. A.
434 Petersen (K.), 2e B. Z.
435 Dourouze (R.), 7e B. C. A.
436 Bras (A.), 126e R. I.
437 Guillot (J.), C. A. R. n° 8.
438 Labaeye (P.), 43e R. I.
439 Mavel (H.), 46e R. I.
440 Pinsolle (C.), 99e R. I. A.
441 Guinard (J.), 5e R. C. P.
442 Gilitos (E.), 11e B. C. A.
443 Ladan-Bockairy (L.), 1er R. I.
444 Saillard (A.), 23e R. I.
445 Lautrelle (P.), 2e R. T. M.
446 Bouchiba (B.), 2e R. T. A.
447 Franchi (M.), 7e R. T. A.
448 Delanoue (P.), 27e B. C. A.
449 Peyrebrune (P.), 27e B. C. A.
450 Belahouane (A.), base militaire, Oran.
451 Bouthemy (R.), 46e R. I.
452 Fresnais (H.), 1er R. I.
453 Lahsen (Ben Ali), 1er R. T. M.
454 Durieux (J.), B. T. M. I. A., Casablanca.
455 Dugas (E.), 35e R. I.

Liste B (sursitaires).

Inscriptions anciennes.

Adjudants-chefs.

1 Bouvier (J.), C. A. R. n° 1.
2 Weisse (J.), 5e R. T. M.
3 Michel (L.), E. M. P., les Andelys.
4 Soere (J.), G. I. T. C. M.
5 Grunberiz (P.), E. S. O., Strasbourg.
6 Sartori (L.), 25e B. C. A.
7 Tafani (C.), 7e R. T. A.
8 Krumenacker (E.), 2e R. T. A.
9 Lapuente (F.), 2e R. T. A.
10 Pes (F.), 93e R. I.
11 Vanvincq (A.), C. A. R. n° 1.
12 Bejot (M.), 35e R. I.
13 Forzy (C.), B. T. M. I. A., Casablanca.
14 Romand (A.), 1er R. I.
15 Petit (F.), 50e B. I.
16 Grammont (R.), S. E. P. R., 1er R. M.
17 Parra (A.), D. M. I., Oujda.
18 Geoffroy (M.), 2e R. T. A.
19 Devay (A.), comp. des services n° 5.
20 Desoche (L.), B. C. 27e 1/2 B. I.
21 Longin (G.), 92e R. I.
22 Gratiolet (J.), 30e B. C. P.
23 Mattei (B.), 11e B. C. A.
24 Viricel (A.), S. E. P. R., 8e R. M.
25 Tomasina (I.), 35e R. I.
26 Grugeon (J.), centre mob., Vincennes.
27 Larcher (A.), 41e comp. Q. G.
28 Henrard (L.), 152e R. I.
29 Nepveu (R.), C. A. R. n° 1.
30 Ona (R.), 9e B. T. M.
31 Brunet (A.), E. M. P., Billom.
32 Beaume (R.), 20e B. C. P.
33 Nayel (Y.), 1er R. T. M.
34 Revallier (A.), E. M. P., Billom.
35 Peyrelevade (J.), 15e B. C. A.
36 Martinez (J.), 1er R. T. A.
37 Blaize (A.), 4e R. T. T.
38 Camus (G.), 1er E. R. T.
39 Clerc (A.), S. E. P. R. 1er R. M.
40 Le Pape (C.), 22e B. C. A.
41 Sarrailh (M.), 92e R. I.
42 Rolin (A.), 24e B. C. P.
43 Esling (R.), E. M. E. S. C., Antibes.
44 Hamann (C.), 27e B. I.
45 Guenard (J.), 4e B. I.
46 Garaud (P.), S. E. P. R. 1er R. M.
47 Henry (M.), 26e R. I.
48 Pialou (J.), 2e B. C. P.
49 Villy (A.), 9e R. T. M.
50 Blanchard (C.), E. S. M. I. A.
51 André (J.), C. A. R. n° 9.
52 Quentin (R.), 2e B. C. P.
53 Ruche (J.), 5e R. I.
54 Le Guellec (A.), 2e B. C. P.
55 Saint-Jean (L.), 1er R. I.
56 Mora (L.), centre mob., Souges.
57 Baud (B.), 4e B. I.
58 Chevalier (M.), 2e B. C. P.
59 Cloles (G.), 2e B. C. P.
60 Jourda (P.), 5e R. T. M.
61 Sarramouna (P.), 5e R. I.
62 Sommeron (R.), C. C. 5e 1/2, B. C. A.
63 Boutet (M.), S. E. P. R. 3e R. M.
64 Vidal (P.), 24e B. C. P.
65 Esplat (G.), 3e B. Z.
66 Darrieumerlou (J.), 19e B. C. P.
67 Mayer (L.), 92e R. I.
68 Ramboux (J.), 1er R. I.
69 Lornier (D.), 3e R. T. A.
70 Ledevehat (F.), 5e R. I.

Adjudants.

1 Ceyzeriat (R.), 3/110e R. I. C.
2 Goudstikker (R.), 2e B. C. P.
3 François (G.), 93e R. I.
4 Giry (H.), 3e B. Z.
5 Di-Rona (J.), 2e R. T. M.
6 Bohec (F.), E. S. M. I. A.
7 Lapart (J.), 93e R. I.
8 Kast (S.), 29e B. C. P.
9 Couture (G.), 92e R. I.
10 Lesuun (H.), prytanée militaire.
11 Chalam (A.), 7e R. T. A.
12 Hernandez (J.), 29e B. C. P.
13 Petit (R.), 29e B. C. P.
14 Mathiaux (R.), 99e R. I. A.
15 Colombier (A.), 24e B. C. P.
16 Trouilh (J.), 93e R. I.
17 Carbuccia (T.), 20e B. C. P.
18 Subirana (L.), 9e R. T. T.
19 Gouron (R.), 5e R. I.
20 Bancarel (A.), 27e B. I.
21 Ricoul (M.), 1er R. T. M.
22 Gout (L.), 2e B. C. P.
23 Marx (L.), 22e B. C. A.
24 Cibien (R.), E. M. P., Aix-en-Provence.
25 Contejean (C.), 20e B. C. P.
26 Andanson (J.), 31e B. C. P.
27 Perrin (M.), E. S. M. I. A.
28 Kaltenbach (J.), 151e R. I.
29 Blanchet (G.), 1er R. C. P.
30 Huganet (V.), 11e R. I. P. C.
31 François (R.), 26e R. I.
32 Levalleux (R.), 43e B. I.
33 Simon (P.), 1er R. I.
34 Marx (G.), S. E. P. R. 6e R. M.
35 Leble (P.), 6e B. C. A.
36 Vanlerde (A.), 93e R. I.
37 Vaissière (L.), 1er R. T. M.
38 Simon (J.), 22e B. C. A.
39 Crosnier (J.), 1er R. I.
40 Bruillet (P.), 1er R. I.
41 Blouch (J.), 92e R. I.
42 Gillotin (G.), 29e B. C. P.

43 Jordan (M.), 27e 1/2 B. I.
44 Prayer (L.), 25e B. C. A.
45 Parent (G.), 152e R. I.
46 Perraudin (J.), 26e R. I.
47 Guily (T.), 4e R. Z.
48 Denis (R.), 152e R. I.
49 Jeannin (M.), 20e B. C. P.
50 Laniesse (E.), 3e B. C. P.
51 Potereau (G.), 5e R. I.
52 Louis (R.), 152e R. I.

Sergents-majors.

1 Quesnel (P.), 9e B. Z.
2 Berardet (A.), 7 1/2 B. C. A.
3 Burdinat (R.), 12e B. C. A.
4 Courtois (H.), 93e R. I.
5 Desbat (R.), 15e B. C. A.
6 Kinziger (M.), 151e R. I.
7 Prevost (J.), 1er R. I.
8 Lefebvre (R.), 6e B. C. A.
9 Pulod (L.), 2e B. C. P.
10 Donati (S.), 7e B. C. A.
11 Lux (A.), C. R. P. 901/2.
12 Lesaux (M.), 151e R. I.
13 Roux (P.), 2e B. Z.
14 Caudy (L.), 93e R. I.
15 Grange (R.), 5e B. C. P.
16 Gigaux (R.), 93e R. I.
17 Roustant (J.), 151e R. I.
18 Chalm (J.), 3e B. C. P.
19 Moison (A.), 20e B. C. P.
20 Lesgoirres (H.), 93e R. I.
21 Bourouis (P.), 151e R. I.
22 Lesage (S.), 16e B. C. P.
23 Parmentier (H.), 151e R. I.
24 Goubinat (A.), 27e B. I.
25 Tristani (C.), 7e R. T. A.
26 Richard (M.), 93e R. I.
27 Faton (R.), 35e R. I.
28 Bris (D.), 41e R. I.
29 Raynal (G.), C. A. R. n° 9.
30 Plasseraud (C.), 2e R. T. A.
31 Freudenreich (P.), 1er R. I.
32 Jougnot (E.), B. C. 27e 1/2 B. I.
33 Tacail (G.), centre mob. Epinal.
34 Simon (L.), 26e R. I.
35 Beroux (G.), S. E. P. R. 6e R. M.
36 Deudon (R.), 1er R. T. A.
37 Lorrain (J.), 5e R. I.
38 Saint-Martin (A.), C. A. R n° 101.
39 Orsetti (P.), base milit., Gaan.
40 Bar (A.), 13e B. C. A.
41 Batel (F.), 1er R. I.
42 Tanneur (R.), 2e R. T. M.
43 Thieriot (M.), 6e R. T. M.

Sergents-chefs.

1 Le Cocq (A.), 93e R. I.
2 Hainy (G.), E. S. O., Strasbourg.
3 Touzet (R.), 126e B. I.
4 Dubosq (R.), 30e B. C. P.
5 Playoult (J.), 16e B. C. P.
6 Louis (G.), centre mob., Orléans.
7 Vautherot (R.), 7e R. T. A.
8 Muller (J.), 31e B. C. P.
9 Beyaert (R.), 43e R. I.
10 Fritz (L.), 5e B. C. P.
11 Petrykow (A.), 5e R. T. M.
12 Carillon (M.), 3e B. C. P.
13 Lemoing (G.), 22e B. C. A.
14 Guytard (P.), 126e B. I.
15 Serena (P.), C. A. R. n° 5.
16 Laurens (H.), 46e B. I.
17 Coulot (R.), 5e R. T. M.
18 Buisson (R.), E. M. P., Autun.
19 Durand (L.), E. M. P., Autun.
20 Fauquembergue (R.), 7e R. T. A.
21 Le Guillou (F.), E. M. P., les Andelys.
22 Morice (R.), 1er E. R. T.
23 Imbault (R.), 3e R. T. A.
24 Noir (L.), 93e R. I.
25 Gaudibert (P.), E. M. P., Aix-en-Provence.
26 Espagnet (R.), 6e R. T. M.
27 Saint-Gricq (J.), E. M. P., Billom.
28 Natovova (E.), E. M. P., Billom.
29 Pierson (R.), 151e R. I.
30 Alter (A.), 93e R. I.
31 Dumagnier (M.), 3e B. C. P.
32 Bœuf (J.), 13e B. C. A.
33 Honta (G.), 93e R. I.
34 Dupuy (P.), 21e B. C. P.
35 Caron (F.), 5e R. I.
36 Pompey (H.), 21e B. C. P.
37 Gierech (F.), 29e B. C. P.
38 Tailhades (R.), 6e B. C. A.
39 Lemoine (P.), G. S. E. E. M. S., Paris.
40 Dancette (A.), E. M. P., Autun.
41 Cornebise (P.), 1er E. R. T.
42 Baes (H.), C. A. R. n° 1.
43 Chabrillat (A.), 8e B. C. P.
44 Chassaigne (C.), 3e B. C. P.
45 Jacques (A.), 151e R. I.
46 Millaire (J.), 46e B. I.
47 Godart (M.), 31e B. C. P.
48 Gironde (R.), 8e B. C. P.
49 Antoniutti (D.), G. S. E. E. M. S., Paris.
50 Thiery (V.), E. M. P., Autun.
51 Coudray (F.), 5e B. C. P.
52 Julien (A.), 99e B. I. A.
53 Courrèges (R.), E. M. P., Aix-en-Provence.
54 Delavigne (M.), 93e R. I.
55 Sicot (H.), 2e B. Z.
56 Roucolle (F.), 5e R. T. M.
57 Poirel (J.), 5e R. I.
58 Lerhun (J.-L.), C. I. S. S., Wilbad.
59 Goallou (J.), 7e R. T. A.
60 Papot (L.), 93e R. I.
61 Vidal (R.), 300e compagnie de camp.
62 Jauze (G.), D. I. M., Marseille.
63 Pimin (A.), 7e R. T. A.
64 Pouhet (A.), 41e R. I.
65 Daheron (Y.), C. A. R. n° 3.
66 Buisson (A.), 30e B. C. P.
67 Stoehr (R.), 93e R. I.
68 Thomas (R.), 1er R. I.
69 Laurent (G.), 92e R. I.
70 Sumday (A.), 151e R. I.
71 Bouquet (J.), 41e R. I.
72 Vuichard (J.), 7e B. C. A.
73 Maucourant (P.), 1e B. I.
74 Majau (E.), 5e R. I.
75 Bouchet (L.), 99e 1/2 B. I. A.
76 Coriolan (H.), 92e R. I.
77 Rousseau (R.), E. M. P., Aix-en-Provence.
78 Martinez (A.), G. I. T. C. M.
79 Dequecker (G.), 303e compagnie de camp.
80 Brechenmacher (J.), 43e B. I.
81 Frabou'et (E.), 26e R. I.
82 Langham (D.), 31e B. C. P.
83 Theveny (P.), 26e R. I.
84 Frulin (R.), C. A. R. n° 1.
85 Clovis (P.), 27e B. I.
86 Fournier (F.), 3e B. Z.
87 Montagne (R.), 4e R. T. T.
88 Faure-Muret (J.-C.), 30e B. C. P.
89 Turon (J.), 11e B. C. A.
90 Renard (J.), C. A. R. n° 1.
91 Mandrou (J.), 31e B. C. P.
92 Chenevet (R.), C. A. R. n° 6.
93 Girodon (G.), C. A. R. n° 8.
94 Henry (J.), 1er R. I.
95 Fezancieux (M.), 4e R. Z.
96 Ingelaere (M.), 5e R. I.
97 Vankeist (J.), 24e B. C. P.
98 Gherardi (A.), 20e B. C. P.
99 Esnault (J.), E. A. I., Saint-Maixent.
100 Souquières (R.), 93e R. I.
101 Pesenti (G.), 3e B. Z.
102 Carnival (A.), 15e B. C. A.
103 Berthelot (G.), 5e R. I.
104 Hennart (R.), 7e B. C. A.
105 Dos (P.), 3e B. Z.
106 Laffont (G.), 99e B. I. A.
107 Roche (J.), 5e R. T. M.
108 Gaslou (A.), 4e 1/2 B. C. A.
109 Lafitte (R.), 1er R. I.
110 Gtellety (R.), 1er R. I.
111 Margail (A.), 3e B. Z.
112 Morel (M.), 4e B. I.
113 Bories (L.), 1er R. T. M.
114 Feliers (J.), 2e R. T. M.
115 Masson (P.), 19e B. C. P.
116 Canioni (P.), 25e B. C. A.
117 Ruot (L.), 15e B. C. A.
118 Cambien (R.), S. E. P. R., Tunisie.
119 Quere (L.), 1er R. T. M.
120 Collignon (P.), 15e B. C. A.
121 Pallos (J.), C. E. P. M., Rabat.
122 Liboa (J.), 5e R. I.
123 Helary (A.), 6e B. C. A.
124 Minotie (G.), 1er R. I.
125 Burck (A.), 7e B. C. A.
126 Montaggioni (N.), C. A. R n° 9.
127 Brachet (A.), 20e B. C. P.
128 Jannot (L.), 12e B. C. A.
129 Kerkhove (D.), B. T. M. I. A., Bordeaux.

Sergents.

1 Moty (C.), 1er R. T. M.
2 Houdry (E.), D. C. I., Versailles.
3 Barbier (L.), 1er R. I.
4 Lambert (L.), 159e B. I. A.
5 Bernard (Y.), E. S. M. I. A.
6 Ferret (M.), 7e R. T. A.
7 Labbé (L.), 4e R. T. M.
8 Grancon (M.), 67e B. I.
9 Pagot (R.), C. R. P. 901/2.
10 Duval (J.), 110e R. I. C.
11 Sening (H.), 35e R. I.
12 Machin (C.), 1er R. I.
13 Datiche (J.), 24e B. C. P.
14 Taurel (M.), 13e B. C. A.
15 Bileau (J.), 3/110e R. I. C.
16 Menoud (E.), 92e R. I.
17 Camus-Dubois (B.), 93e R. I.
18 Geslin (R.), 41e compagnie Q. G.
19 Charrel (P.), 93e R. I.
20 Boussieres (P.), 19e B. C. P.
21 Hombert (G.), 16e B. C. P.
22 Godfrin (C.), 7e B. C. A.
23 Dardy (H.), 126e B. I.
24 Nedelec (E.), C. A. R. n° 1.
25 Perrier (L.), 93e R. I.
26 Monier (P.), 151e R. I.
27 Monnier (Y.), 7e B. C. A.
28 Moreau (R.), 93e R. I.
29 Saintès (J.), 20e B. C. P.
30 Duremberger (M.), 19e B. C. P.
31 Mercier (M.), C. A. R. n° 2.
32 Aumonier (R.), 6e R. T. M.
33 Sidhoum (A.), 99e B. I. A.
34 Capiaux (O.), 1er R. I.
35 Leger (E.), E. M. P., Autun.
36 Contricci (J.), 4e R. Z.
37 Messmer (E.), C. A. R. n° 6.
38 Barnaud (R.), 21e B. C. P.
39 Guihard (E.), E. S. M. I. A.
40 Robbe (T.), 2e R. T. A.
41 Delrue (R.), 43e B. I.
42 Mazaud (R.), 2e R. T. A.
43 Morales Y Rodriguez (A.), 7e R. T. A.
44 Mehadji (D.), 3e R. T. A.
45 Delmas (E.), C. A. R. n° 6.
46 Drouel (R.), 26e R. I.
47 Santini (P.), C. A. R. n° 1.
48 Coine (A.), 1er R. I.
49 Allender (G.), 92e R. I.
50 Roussel (G.), C. A. R. n° 1.
51 Grandchamp (G.), 1er R. I.
52 Plassat (M.), 26e R. I.
53 Ulrich (A.), 31e B. C. P.

II. — Arme blindée et cavalerie.

Liste A.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Hodan (C.), 3e R. S. A.
2 Zerr (J.), 8e hussards.
3 Houchard (G.), 3e hussards.
4 Godefroy (M.), 31e dragons.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Midol (F.), E. A. A. B. C., Saumur.
2 Letessier (G.), E. S. M. I. A.
3 Daugas (J.), centre sportif armée.
4 Dejoue (A.), E. S. M. I. A.
5 Richard (M.), 8e R. C. A.
6 Bloch (P.), 31e dragons.
7 Py (A.), 11e cuirassiers.
8 Belkreir (A.), 8e hussards.
9 Bonnet (A.), 4e R. S. M.
10 Maizières (M.), 501e R. C. C.
11 Thiriet (E.), 1er R. S. A.
12 Piquet (P.), S. E. P. R. 9e R. M.
13 Martin (L.), E. A. A. B. C., Saumur.
14 Guillou (G.), E. S. M. I. A.
15 Plonquet (R.), 13e dragons.
16 Hengy (J.), 2e R. C. A.
17 Braillard (R.), 6e dragons.
18 Gavignet (G.), 4e R. S. M.
19 Izard (J.), 9e R. C. A.
20 Philippeau (E.), 7e R. C. A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Millecamps (P.), 1er cuirassiers.
2 Dumez (P.), E. A. A. B. C., Saumur.
3 Calmejane (R.), 11e cuirassiers.
4 Pizano (F.), 2e R. C. A.
5 Long (J.), 3e R. C. A.
6 Bureau (M.), 2e hussards.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Chausse (O.), 11e cuirassiers.
2 Serre (M.), S. E. P. R., Maroc.
3 Boranger (Y.), S. E. P. R., Maroc.
4 Levaufre (A.), 6e cuirassiers.
5 Cadario (P.), E. S. M. I. A.
6 Bretaire (C.), 11e R. C. A.
7 Moungache (P.), 1er R. S. A.
8 Charlicanne (M.), 501e R. C. C.
9 de Rosa (G.), 2e dragons.
10 Lemosquet (A.), 6e cuirassiers.
11 Guiol (F.), 2e R. C. A.
12 Panel (R.), 1er R. C. A.
13 Missey (E.), 1er R. S. M.
14 Milelli (J.), 16e dragons.
15 Vignal (M.), 4e R. S. M.
16 Drevet (R.), 5e dragons.
17 Barqui (L.), 7e cuirassiers.
18 Jeannet (P.), 1er R. S. A.

19 Begue (P.), 8e hussards.
20 Roger (L.), 4e R. S. M.
21 Climence (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
22 Tavernier (J.), 6e R. C. A.
23 Mathieu (A.), 13e dragons.
24 Jeanmaire (G.), E. A. I., Saint-Maixent.
25 Pascaud (G.), 5e R. C A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Schelcher (A), 3e R. S. A.
2 Merlin (J.), D. I. M., Marseille.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Parrot (R.),
2 Lefèvre (M.), 11e G. C. M.
3 Marcel (R.), 8e dragons.
4 Moulis (J.), 6e cuirassiers.
5 Monpeu (A.), 1er R. S. M.
6 Lemoine (A.), 2e R. S. A.
7 Billaud (A.), 5e hussards.
8 Akkak (A.), 5e dragons.
9 Herzog (L.), 7e R. C. A.
10 Prat (R.), 7e R .C. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Thomasso (A.), 8e R. C. A.
2 Fiorenzanno (F.), 7e R. C. A.
3 Escorbiac (A.), 3e R. C. A.
4 Van den Heede (P.), 2e dragons.
5 Picavet (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
6 Bodin (Y.), 503e R. C. C.
7 Garcia (L.), 1er cuirassiers.
8 Masclet (R.), 13e dragons.
9 Triconnet (J.), 2e hussards.
10 Marini (L.), 501e R. C. C.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lecorff (M.), 4e R. C. A.
2 Gautier (P.), 12e dragons.
3 Roth (R.), 8e hussards.
4 Chevrollier (L.), 8e hussards.
5 Legrand (R.), 8e hussards.
6 Leroy (P.), 8e hussards.
7 Meunier (R.), centre mobilisateur, 1re R. M.
8 Ropraz (R.), 12e cuirassiers.
9 Chatelain (A.), 3e R. S. A.
10 Pont (H.), E. S. M. I. A.
11 Delavauvre (Y.), 1er R. C. A.
12 Charlot (M.), 11e R. C. A.
13 Faufras (A.), 1er R. C. A.
14 Castel (Y.), 4e R. C. A.
15 L'Hopital (J.), 3e R. C. A.
16 Saint-Martin (G.), 4e R. S. M.
17 Jauneau (P.), 11e cuirassiers.
18 Chermette (C.), 8e R. C. A.
19 Doux (R.), 2e R. S. A.
20 Viale (J.-R.), 2e R. C. A.
21 Lagadic (N.), 5e cuirassiers.
22 Charieras (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
23 Beluet (P.), 2e hussards.
24 Ropero (A.), 7e cuirassiers.
25 Masson (J.), 6e dragons.
26 Couturier (M.), 12e R. C. A.
27 Dautaz (P.), 8e hussards.
28 Gallien (C.), 13e dragons.
29 Verney (G.), 5e R. C. A.
30 Valdenaire (P.), 503e R. C. C.
31 Behr (P.), 3e hussards.
32 Riche (E.), 8e R. C. A.
33 Castalan (G.), 11e R. C. A.
34 Demiras (R.), 2e R. C. A.
35 Bouvenet (R.), 503e R. C. C.
36 Deforge (F.), 16e dragons.
37 Pichon (G.), 2e hussards.
38 Henin (J.), 6e cuirassiers.
39 Mas (A.), 9e R. C. A.
40 Not (A.), E. A. B. C., Alger.
41 Bonnefond (H.), 11e cuirassiers.
42 Jamet (G.), 1er R. S. M.
43 Mehiguene Hadda ben Mhamed, 2e R. C. A
44 Bichet (L.), 2e R. C. A.
45 Croissant (G.), 9e R. C. A.
46 Labro (F.), 2e R. C. A.
47 Frocot (P.), 123e E. R. G. T.
48 Criscuolo (R.), 9e R. C. A.
49 Degorre (M.), 12e R. C. A.
50 Malaptias (R.), 2e cuirassiers.
51 Male (J.), 2e cuirassiers.
52 Audibert (V.), 9e R. C. A.
53 Philibert (M.), 7e G. S. A.
54 Reveleau (L.), 8e E. S. T.
55 Descharmes (H.), 5e hussards.
56 Durand (R.), S. E. P. R., 10e R. M.
57 Bauer (L.), 1er cuirassiers.
58 Leguennec (P.), 2e R. S. A.
59 Foll (P.), 5e dragons.
60 Servan (R.), 12e dragons.
61 Leroux (A.), 12e dragons.
62 Douver (M.), 6e dragons.
63 Page (C.), 7e cuirassiers.
64 Desramault (O.), 7e R. C. A.
65 Moreau (C.), 13e dragons.
66 Pabion (R.), 16e dragons.
67 Bazin (R.), 7e cuirassiers.
68 Chabin (E.), E. S. M. I. A.
69 Maigret (T.), 4e cuirassiers.
70 Breut (L.), C. N. S. E., Fontainebleau.
71 Portello (R.), 12e dragons.
72 Stidle (M.), 2e R. S. A.
73 Smilovici (R.), 11e R. C. A.
74 Dicharry (J.), 2e R. C. A.
75 Zecht (A.), 503e R. C. C.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Royer (L.), 12e R. C. A.
2 Theron (J.), S. E. P. R., 5e R. M.
3 Jauffret (A.), 11e G. C. M.
4 Astarie (L.), 2e cuirassiers.
5 Moulinier (P.), 12e R. C. A.
6 Bricot (C.), 3e R. S. A.
7 Massue (M.), 1er R. C. A.
8 Luce (J.), 4e cuirassiers.
9 Goblet (G.), 2e dragons.
10 Tanne (M.), 3e hussards.
11 Douay (M.), 31e dragons.
12 Bernat (P.), 3e E. S. M.
13 Briat (J.), 1er hussards.
14 Brandouy (P.), 12e dragons.
15 Périgot (C.), 5e dragons.
16 Laicouse (Y), 12e dragons.
17 Pécheux (A.), 5e hussards.
18 Carrier (F.), 8e R. C. A.
19 Favreau (A.), 8e dragons.
20 Litre (J.), 1er R. C. A.
21 Granatelli (F.), 8e R. C. A.
22 de Souza (J.), 4e R. S. M.
23 Piot (R.), 3e R. C. A.
24 Deplanque (A.), 7e R. C. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Verlyck (R.), 6e cuirassiers.
2 Chevin (M.), 501e R. C. C.
3 Beugras (J.), 12e dragons.
4 Larose (L.), 1er cuirassiers.
5 Jego (B.), 1er dragons.
6 Prévost (R.), 2e dragons.
7 Guillaume (P.), 2e R. S. A.
8 Bergeret (B.), 3e hussards.
9 Bombaud (C.), 12e cuirassiers.
10 Ducasse (G.), 1er cuirassiers.
11 Rapacki (V.), 12e dragons.
12 Debonne (H.), 1er cuirassiers.
13 Duplacieux (P.), 5e hussards.
14 Ollé (C.), 1er R. C. A.
15 Mouchard (J.), 2e dragons.
16 Jouaret (B.), 4e R. S. M.
17 Daguerre (A.), 11e R. C. A.
18 Druet (M.), 501e R. C. C.
19 Benleulmi (M.), 9e E. S. A.
20 Mazeris (M.), 4e R. S. M.
21 Furbeyre (J.), 6e E. S. A.
22 Clemens (J.), 503e R. C. C.
23 Carteron (J.), 2e cuirassiers.
24 Nicol (L.), 2e cuirassiers.
25 Redon (G.), 12e cuirassiers.
26 Bonnemains (P.), 8e hussards.
27 Bousquet (J.), 503e R. C. C.
28 Vifquain (A.), 12e R. C. A.
29 Beltra (R.), 11e cuirassiers.
30 Angla (F.), 2e cuirassiers.
31 Seyller (G.), 4e cuirassiers.
32 Didelot (J.), 11e G. E. C. M.
33 Delbe (G.), 3e R. S. A.
34 Pallordet (R.), E. S. O., Strasbourg.
35 Barral (C.), 501e R. C. C.
36 Hugues (P.), 4e cuirassiers.
37 Bise (J.), E. A. A. B. C., Saumur.
38 Buirette de Verrières (J.), 1er R. C. A.
39 Hocquet (D.), 11e G. C. M.
40 Lemad (P.), 5e hussards.
41 Peyrabelle (M.), 30e dragons.
42 Naigeon (R.), 11e G. C. M.
43 Renaud (M.), 1er dragons.
44 Mezennec (G.), 1er dragons.
45 Cayeux (J.), 503e R. C. C.
46 Dailliez (M.), 2e cuirassiers.
47 Soler (R.), 1er R. C. A.
48 Perrier (R.), base militaire, Cherbourg.
49 D'Ersu (R.), 12e cuirassiers.
50 Bertrand (X.), 1er dragons.
51 Brunois (R.), 501e R. C. C.
52 Giraud (R.), 12e cuirassiers.
53 Auzeil (G.), 11e cuirassiers.
54 Dubreuil (P.), 12e cuirassiers.
55 Corniglion (C.), 3e cuirassiers.
56 Lestruhaut (M.), 2e R. C. A
57 Arnaud (A.), 4e R. S. M.
58 Jouannon (J.), 11e R. C. A.
59 Guérin (J.), 4e cuirassiers.
60 Saurois (J.), 8e dragons.
61 Randon (B.), 12e dragons.
62 Renoiteau (R.), 5e dragons.
63 Petitjean (P.), 30e dragons.
64 Beausoleil (S.), 11e cuirassiers.
65 Picardat (A.), 3e hussards.
66 Goyer (P.), 1er R. C. A.
67 Texereau (J.), 8e dragons.
68 Cacheux (E.), 12e cuirassiers.
69 Sauvage (G.), 7e R. C. A.
70 Beguinot (P.), 4e cuirassiers.
71 Bricot (C.), 3e R. S. A.
72 Bezou (L.), 8e dragons.
73 Mailliez (A.), G. S. E. E. M. S., Paris.
74 Prosenval (H.), 7e R. C. A.
75 Fage (P.), 11e R. C. A.
76 Figère (G.), 11e cuirassiers.
77 Clairembault (J.), 4e cuirassiers.
78 Hergoualc'h (L.), 1er R. S. A.
79 Percie du Sert (L.), 8e cuirassiers.
80 Hoff (F.), 12e dragons.
81 Prévost (R.), 2e hussards.
82 Hauser (G.), 11e R. C. A.
83 Gilis (F.), 7e G. S. A.
84 Fauconnet (P.), 1er R. S. M.
85 Peyrot (E.), 2e hussards.
86 Pirieu (Y), E. A. A. B. C., Saumur.
87 Cosledoat (R.), 4e R. S. M.
88 Renard (R.), 16e dragons.
89 Bodaine (G.), 2e hussards.
90 Gyoreck (E.), 2e dragons.
91 Malaise (P.), 3e R. S. A.
92 Renout (A.), 11e R. C. A.
93 Martin (A.), E. A. A. B. C., Saumur
94 Fadda (J.), 2e hussards.
95 Martin (J.), 8e cuirassiers.
96 Donnat (A.), 1er cuirassiers.
97 Vincent (G.), E. A. A. B. C., Saumur.
98 Delorme (M.), 8e R. C. A.
99 Youbi (A.), G. E. S. A
100 Samondes (R.), 12e R. C. A.
101 Ciesolka (F.), 12e R. C. A.
102 Vioron (A.), 3e R. C. A.
103 Billon (M.), 3e E. S. M
104 Bontemps (M.), 11e cuirassiers.
105 Leroy (J.), 9e R. C. A.
106 Simon (J.), 30e dragons.
107 Virion (B.), 5e dragons.
108 Putinier (M.), 9e R. C. A.
109 Croissant (M.), 31e dragons.
110 Sauvan (L.), 6e R. C. A
111 Calmette (P.), 8e R. C. A.
112 Doyon (P.), 4e R. S. M
113 Brayotel (B.), 8e cuirassiers.
114 Bacon (B.), 8e hussards.
115 Liot (M.), 5e R. C. A
116 Francelle (S.), 5e hussards
117 Gravoulet (P.), 11e cuirassiers.
118 Geugnon (Y.), 7e R. C. A.
119 Orsat (A.), 4e R. S. M.
120 Bagnouls (P.), 5e hussards.

III. — Artillerie.

Liste A.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Carre (C.), centre mob. Melun.
2 Biret (L.), 12e R. A.
3 Delabrecque (W.), S. E. P. R. 6e R. M.
4 Laurent (P.), G. G. A.
5 Catelan (P.), 32e R. A.
6 Udot (A.), 8e R. A.
7 Berthelier (L.), 8e R. A.
8 Gérard (H.), 401e R. A. A
9 Guilloud (R.), 401e R. A. A.
10 Coupat (P.), 32e R. A.
11 Perrin (L.), 51e R. A.
12 Bonnant (L.), 10e R. A. A.
13 Rivière (Y.), 25e R. A.
14 Pacreau (A.), 121e R. A.
15 Ribaut (J.), 121e R. A.
16 Chisne (G.), 61e R. A.
17 Mansard (G.), 54e R. A.
18 Charpigny (M.), 405e R. A. A.
19 Serves (J.), D. I. M., Marseille.
20 Lakhroum (A.), E. A. A.
21 Gavignet (L.), E. A. A
22 Scotto di Vettimo (P.), E. S. O., Cherchell.
23 Delpont (G.), 402e R. A. A.
24 Marin (J.), 401e R. A. A.
25 Bronner (E.), 1er R. A.
26 Limauge (P.), 32e R. A.
27 Gouriet (R.), 61e R. A. A.
28 Hamon (F.), 12e R. A.
29 Lemahieu (H.), 405e R. A. A.
30 Rarus (A.), E. A. A.
31 Solowetchick (J.), 452e G. A. A.
32 Teuma (L.), 412e R. A. A
33 Py (R.), 8e R. A.
34 Henry (R.), 8e R. A.
35 Desmares (E.), E. A. I., Saint-Maixent.
36 Lecoq (O.), 68e R. A.
37 Lepoitevin (G.), base militaire Cherbourg.

38 Lacanal (A.), S. E. P. R., 5e R. M.
39 Viac (R.), centre mob. Hyères.
40 Raynal (R.), E. S. A. A.
41 Aubert (G.), E. S. M. I. A.
42 Fournet (M.), E. A. A.
43 Thouvenel (P.), 25e R. A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Labadie (J.), 32e R. A.
2 Grolier (E.), 405e R. A. A.
3 Terrier (H.), service géographique F. F. A.

b) Inscriptions nouvelles

1 Galbourdin (M.), 63e R. A.
2 Versavaud (P.), 403e R. A. A.
3 Paysant (H.), 61e R. A.
4 Wimmer (E.), D. T. M. V. F.
5 Bourdonnel (L.), 93e R. A.
6 Larrieu (M.), 12e R. A.
7 Calestroupat (B.), 33e R. A.
8 Bontemps (E.), 8e R. A.
9 Segond (A.), 159e R. I.
10 Millan (A.), 2/21e R. A.
11 Julien (L.), E. S. M. I. A.
12 Gros (J.), 402e R. A. A.
13 Ducastel (J.), 25e R. A.
14 Sansonnet (L.), Cdt. art., 10e R. M.
15 Leick (C.), cent. doc. géographique.
16 Emy (R.), S. E. P. R. 1er R. M.
17 Rolet (P.), 15e R. A.
18 Abiven (G.), 10e R. A. A.
19 Denis (C.), 68e R. A.
20 Chesnay (G.), école polytechnique.
21 Latour (F.), 62e R. A.
22 Mercier (A.), 401e R. A. A.
23 Bertrand (J.), 1er E. R. T.
24 Rubio (J.), 405e R. A. A.
25 Bacci (J.), 405e R. A. A.
26 Hybry (R.), centre mob. Issoire.
27 Amalric (E.), 61e R. A.
28 Labaïut (J.), 8e R. A.
29 Martin (V.), 10e R. A. A.
30 Carme (A.), 19e R. A.
31 Ruault (A.), 33e R. A.
32 Sportiello (L.), 67e R. A.
33 Ruffenach (C.), G. A. O. A. 1.
34 Fournier (L.), 51e R. A.
35 Huillet (J.), 65e R. A.
36 Taddei (J.), 68e R. A.
37 Turlier (A.), 405e R. A. A.
38 Rey (G.), 60e R. A.
39 Rémy (R.), 10e R. A.
40 Jarlegan (F.), 485e G. A. A.
41 Guichard (E.), centre mob., Guingamp.
42 Boussinot (A.), 32e R. A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Grandvaux (P.), 405e R. A. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Schaal (M.), 62e R. A.
2 Lecoze (V.), 40e R. A. A.
3 Guisot (P.), 61e R. A.
4 Renoux (R.), A. D./B 1.
5 Staehle (A.), 19e R. A.
6 Richon (M.), C. I. P. A. T.
7 Métais (R.), 4e R. A.
8 Gasnier (F.), 12e R. A.
9 Caseli (L.), G. A. O. A. 2.
10 Boubet (A.), 13e R. A.
11 Laboudigue (R.), 407e R. A. A.
12 Gronlier (J.), 67e R. A.
13 Michaud (R.), 406e R. A. A.
14 Cazeaux (J.), 68e R. A.
15 François (R.), 33e R. A.
16 Michelet (R.), 15e R. A.
17 Rodoz (P.), 65e R. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscription ancienne.

1 Pean (H.), 601e B. E. F.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Roussel (S.), 412e R. A. A.
2 Foissac (A.), 12e R. A.
3 Paques (L.), C. P. O. A.
4 Flotte (M.), E. A. A.
5 Euzeby (A.), S. E. P. R., 9e R. M.
6 Coutard (G.), 12e R. A.
7 Guillet (M.), 406e R. A. A.
8 List (E.), 407e G. A. A.
9 Hermouet (R.), 40e R. A. A.
10 Jehl (M.), 12e R. A.
11 Mucchielli (A.), 405e R. A. A.
12 Delsart (E.), 32e R. A.
13 Trevin (P.), comp. des services n° 5.
14 Vielhomme (L.), 406e R. A. A.
15 Fevre (L.), 33e R. A.
16 Meyer (C.), 412e R. A. A.
17 Gros (Y.), 412e R. A. A.
18 Rouyer (L.), E. S. A. A.
19 Piquet (B.), 17e R. A.
20 Delorme (E.), centre mob., Douai.
21 Tambini (J.), 405e R. A. A.
22 Quentin (C.), 12e R. A.
23 Garcia (A.), 60e R. A.
24 Louvrie (F.), 406e R. A. A.
25 Velu (L.), E. A. A.
26 Raffier (G.), 33e R. A.
27 Rousseau (A.), E. A. A.
28 Duchesne (J.), 401e R. A. A.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Gueguen (J.), 10e R. A. A.
2 Viard (J.), E. A. A.
3 Sobusik (T.), C. P. O. A.
4 Nief (G.), 51e R. A.
5 Grigy (G.), C. A. R. n° 3.
6 Suhas (J.), E. A. A.
7 Gonguet (G.), 451e G. A. A.
8 Jacquet (G.), 32e R. A.
9 Sylvain (D.), C. P. O. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Devaux (M.), 61e R. A.
2 Moncel (J.), 93e R. A.
3 Chauvault (Y.), 33e R. A.
4 Esquier (L.), 422e R. A. A.
5 Drzwiecki (E.), 61e R. A.
6 Bieron (M.), B. G. A.
7 Lignac (R.), 403e R. A. A.
8 Guillard (V.), 411e R. A. A.
9 Clerici (F.), 1/21e R. A.
10 Wexteen (A.), 1/21e R. A.
11 Charbonnier (J.), E. A. A.
12 Bektaoui (M.), 54e R. A.
13 Beaumelou (B.), E. A. A.
14 Couach (M.), 54e R. A.
15 Scher (J.), 8e R. A.
16 Gasmann (B.), 8e R. A.
17 Tailler (R.), 32e R. A.
18 Brivot (F.), E. A. A.
19 Guignabert (E.), 1er R. A.
20 Miel (J.), 401e R. A. A.
21 Fienet (J.), E. N. E. P. M., Pau.
22 Jacquemin (J.), B. G. A.
23 Hauff (G.), 452e G. A. A.
24 Morel (R.), 60e R. A.
25 Peultier (G.), 481e G. A. A.
26 Lagrange (R.), 12e R. A.
27 Rivière (G.), 403e R. A. A.
28 Fines (G.), 1er E. R. T.
29 Le Gars (N.), 60e R. A.
30 Gregori (R.), 451e G. A. A.
31 Py (P.), 61e R. A. A.
32 Chevalier (J.), B. G. A.
33 Wermimont (G.), B. G. A.
34 Zorawski (M.), B. G. A.
35 Rebillon (J.), G. G. A.
36 Conrady (E.), 40e R. A.
37 Merens (J.), E. A. A.
38 Lanet (G.), E. N. E. P. M., Pau.
39 Bourgeois (J.), 421e R. A. A.
40 Lienhard (R.), 12e R. A.
41 Allory (A.), 93e R. A.
42 Dionnet (R.), E. A. A.
43 Wartel (M.), 12e R. A.
44 Dolot (M.), B. G. A.
45 Piney (L.), 411e R. A. A.
46 Guinard (P.), 402e R. A. A.
47 Couturier (M.), E. S. A. A.
48 Rondot (L.), 54e R. A.
49 Coudon (J.), 1er R. A.
50 Macoine (J.), E. A. A.
51 Cecchini (A.), 32e R. A.
52 Renouf (R.), 40e R. A.
53 Bizot (A.), 405e R. A. A.
54 Pemzec (L.), 40e R. A.
55 Weger.e (R.), 402e R. A. A.
56 Moreau (J.), 32e R. A.
57 Neyret (M.), 40e R. A. A.
58 Masse (E.), 405e R. A. A.
59 Pavie (R.), 1/21e R. A.
60 Pierron (M.), 485e G. A. A.
61 Marie Olive (R.), 32e R. A.
62 Bernichon (R.), 485e G. A. A.
63 Rochielli (A.), 65e R. A.
64 Mignot (C.), 61e R. A.
65 Claude (Y.), 8e R. A.
66 Villepreux (G.), 401e R. A. A.
67 Barbier (J.), 1/21e R. A.
68 Marrot (J.), G. G. A.
69 Boukhalkhal (A.), 32e R. A.
70 Millon (M.), 8e R. A.
71 Radeau (J.), 32e R. A.
72 Bizien (J.), E. A. A.
73 Sizaburre (A.), 65e R. A.
74 Haussmann (J.), 8e R. A.
75 Vincent (C.), 40e R. A. A.
76 Huet (C.), 12e R. A.
77 Gosles (J.), 16e R. A.
78 Pourchet (J.), 25e R. A.
79 Médard (J.), B. G. A.
80 Durupt (J.), 1/21e R. A.
81 Demu (M.), E. A. A.
82 Dellion (P.), 25e R. A.
83 Bretin (J.), 67e R. A.
84 Chevillard (J.), 1/21e R. A.
85 Roeri (G.), E. S. A. A.
86 Burnol (J.), 411e R. A. A.
87 Dehay (B.), 481e G. A. A.
88 Raffali (P.), 485e G. A. A.
89 Delahaye (R.), 12e R. A.
90 Divoux (A.), 401e R. A. A.
91 Damotte (J.), 12e R. A.
92 Boucher (J.), G. G. A.
93 Charneau (S.), 453e G. A. A.
94 Pigeat (J.), 1/21e R. A.
95 Cerqueria (M.), 3/21e R. A.
96 Manouri (E.), 403e R. A. A.
97 Datta (R.), Service géographique F. F. A.
98 Loye (R.), 1er R. A.
99 Biraud (C.), 401e R. A. A.
100 Mauve (G.), 401e R. A. A.
101 Giry (E.), 62e R. A.
102 Turette (J.), 61e R. A.
103 Maloukia (H.), 67e R. A.

IV. — Train.

Liste A.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Gérard (J.), G. T. 527.
2 Kindt (A.), 9e C. R. T.
3 Masson (E.), 20e E. T.
4 Bonchet (R.), 8e C. R. T.

Adjudants.

a) Inscription ancienne.

1 Barquon (J.), C. A. R. n° 5.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Ontan (P.), commandement supérieur train.
2 Meyer (F.), G. T. 512.
3 Gonzalvez (P.), Q. G. C. S. T. M., Rabat.
4 Lajarige (J.), 129e E. R. G. T.
5 Djerba (M.), 101e C. Q. G.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Guillemot (J.), G. T. 501.
2 Ginoux (P.), G. T. 504.
3 Compere (M.), G. T. 502.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant.)

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Badone-Venturo (J.), G. T. 351.
2 Malœuvre (A.), 3e C. R. T.
3 Settelen (R.), 5e C. R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Thillien (M.), 26e E. T.
2 Bigot (C.), 26e E. T.
3 Pietron (L.), 26e E. T.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Portels (A.), 122e E. R. G. T.
2 Le Glorennec (C.), G. T. 386.
3 Perez (J.), 2e C. R. T.
4 Nivot (G.), 7e C. R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Kervargant (P.), 123e E. R. G. T.
2 Purzeau (E.), 122e E. R. G. T.
3 Roger (G.), E. A. T., Tours.
4 Bompane (W.), E. A. T., Tours.
5 Raulin (R.), 1er E. R. T.
6 Hugon (G.), 6e C. R. T.
7 Jay (J.), 121e R. T.
8 Vlaminck (G.), 122e E. R. G. T.
9 Etourneaud (M.), 121e R. T.
10 Bartoli (A.), 129e E. R. G. T.
11 Glamarchi (J.), 9e C. R. T.
12 Danne (P.), G. T. 509.

V. — Transmissions.

Liste A.

1. — Armes

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Meiss (H.), C. A. R. n° 6
2 Marmouget (M.), C. A. R. n° 1.
3 Garel (H.), 8e R. T.
4 Etienne (L.), 18e R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Blois (A.), 118e B. T.
2 Mollet (J.), G. R. E. T. n° 1.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Thiere (C.), 47e B. T.
2 Jacquet (A.), C. A. R. n° 1.
3 Sannier (R.), C. A. R. n° 1.
4 Aubertot (A.), E. A. T., Montargis.
5 Leborgne (J.), 8e R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lippo (M.), E. A. T., A. F. N.
2 Denniel (Y.), 86e B. T.
3 Guenot (L.), G. E. T. R. G. n° 123.
4 Rosin (M.), 8e R. T.
5 Garcia (M.), 45e R. T.
6 Poey (L.), 40e B. T.
7 Marulier (R.), centre mobilisateur Aire-sur-Lys.
8 Barriere (J.), 42e R. T.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Carre (M.), 6e R. T.
2 Pezzini (H.), C. A. R. n° 8.
3 Salaun (R.), 38e R. T.
4 Courtadon (P.), G. E. T. R. G. n° 123.
5 Devaux (G.), C. A. R. n° 8.
6 Lamand (M.), G. R. E. T. n° 2.
7 Camus (M.), C. A. R. n° 9.
8 Gogibus (S.), 8e R. T.
9 Rousseau (J.), C. A. R. n° 6.
10 Roussillon (G.), 8e R. T.
11 Trampol (B.), C. A. R. n° 6.
12 Honoré (P.), G. R. E. T., Tunisie.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Jegoulc (P.), 33e R. T.
2 Gourdon (A.), 40e B. T.
3 Tourenne (A.), C. A. R. n° 4.
4 Lapene (R.), S. E. T. T., F. F. A.
5 Samperez (M.), 41e R. T.
6 Blanquier (J.), 46e B. T.
7 Martin (J.), C. I. T., D. E. M.

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

1 Chabert (M.), E. A. T., Montargis.
2 Deze (R.), G. I. T. C. M.
3 Bouvard (R.), C. A. R. n° 1.
4 Cour (L.), 47e B. T.
5 Besnard (P.), 118e B. T.
6 Coustali (J.), 49e B. T.
7 Marque (J.), 40e B. T.
8 Arnou (G.), 46e B. T.
9 Papin (J.), 102e C. M. T.
10 Moreau (C.), 102e C. M. T.
11 Brunelle (A.), 42e R. T.
12 Thebault (A.), 45e R. T.
13 Donsimoni (M.), C. A. R. n° 8.
14 Betbeder (L.), C. A. R. n° 5.
15 Parenthoine (L.), C. A. R. n° 3.
16 Billion (R.), C. A. R. n° 3.
17 Lamoure (J.), 38e R. T.
18 Aymar (G.), 38e R. T.
19 Lefebvre (A.), G. R. E. T. n° 2.
20 Chancelier (C.), 42e R. T.
21 Billiau (F.), 18e R. T.
22 Paul (J.), C. A. R. n° 6.
23 Chardeur (A.), E. S. M. I. A.
24 Leroy (R.), E. S. M. I. A.
25 Gerard (J.) G. R. E. T. n° 2.
26 Prieur Blanc (J.), C. A. R. n° 6.
27 Hamdi (D.), E. A. T., A. F. N.
28 Girard (R.), E. A. I., Saint-Maixent.
29 Laurent (G.), 47e B. T.
30 Cortes (L.), E. A. T., A. F. N.
31 Sebrier (A.), 42e R. T.
32 Abdoun (W.), G. R. E. T., Tunisie.
33 Alende (E.), C. A. R. n° 6.
34 Abel (R.), C. A. R. n° 7.
35 Girard (H.), C. A. R. n° 7.
36 Ledeuil (P.), 41e R. T.
37 Lucas (A.), E. A. A. B. C., Saumur.
38 Raffestin (P.), 8e R. T.
39 Grilli (P.), S. E. T. T., F. F. A.
40 Durieux (J.), 46e B. T.
41 Douhaud (C.), 40e B. T.
42 Maesteali (A.), 102e C. M. T.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Jamet (E.), 18e R. T.
2 Meynard (D.), 8e R. T.
3 André (G.), 38e R. T.
4 Pecaud (P.), 45e R. T.
5 Vende (H.), 23e B. T.
6 Gautard (F.), G. R. E. T., Tunisie.
7 Digiorgio (J.), G. R. E. T., Tunisie.
8 Bourgeois (M.), G. R. E. T. n° 10.
9 Oriol (P.), G. R. E. T. n° 10.
10 Jacob (R.), G. R. E. T., Tunisie.
11 Cisternino (C.), G. R. E. T. n° 10.
12 Gérard (A.), G. R. E. T. n° 10.
13 Chaise (J.), G. E. T. R. G n° 123.
14 Reguly (G.), 188e B. T.
15 Bienfait (M.), 18e R. T.
16 Cohen-Choulal (J.), G. R. E. T., Tunisie.
17 Georget (M.), G. R. E. T., Tunisie.
18 Kimm (G.), G. R. E. T. n° 1.
19 Eymard (R.), 188e B. T.
20 Deconcloit (R.), G. R. E. T., Tunisie.
21 Wernert (J.), 38e R. T.
22 Quercy (F.), 41e R. T.
23 Seyvet (C.), G. R. E. T. n° 10.
24 Cordier (R.), 8e R. T.
25 Moniserret (F.), 45e R. T.
26 Sanchez (E.), G. R. E. T. n° 10.
27 Muracciole (J.-P.), G. R. E. T. n° 10.
28 Dupont (J.), 45e R. T.
29 Montrousseau (J.), G. E. T. R. G. n° 124.
30 Fernandez (F.), 45e R. T.
31 Tassoni (M.), G. R. E. T., Tunisie.
32 Vrastof (J.), 41e R. T.
33 Albertini (R.), G. R. E. T., Tunisie.
34 Presli-Lippo (G.), 18e R. T.
35 Romero (A.), G. R. E. T. n° 10.
36 Pittaluga (L.), 86e B. T.
37 Ranzieri (G.), G. R. E. T., Tunisie.
38 Gasquard (G.), S. R. E. T. T., Maroc.
39 Ferron (G.), G. R. E. T., Tunisie.
40 Jacquot (P.), 38e R. T.
41 Floch (L.), G. R. E. T., Tunisie.
42 Maire (C.), C. I. T., D. E. M.
43 Aubrand (A.), G. R. E. T., Tunisie.
44 Delong (C.), G. E. T. R. G. n° 124.
45 Carlot (G.), 45e R. T.
46 Sabalini (G.), G. R. E. T., Tunisie.
47 Dubos (M.), 45e R. T.
48 Milfot (A.), 158e C. T.
49 Chaumet (Y.), 118e B. T.
50 Guenault (J.-C.), 8e R. T.
51 Ledoussal (J.), E. A. A. B. C., Saumur.
52 Bameule (G.), 45e R. T.
53 Lagrange (C.), 118e B. T.
54 Chouquet (P.), 18e R. T.
55 Laage (C.), 41e R. T.
56 Thouvenin (L.), 23e B. T.
57 Dubie (M.), 86e B. T.
58 Dalverny (P.), 118e B. T.
59 Pujos (C.), G. R. E. T. n° 1.
60 Nachin (M.), 50e B. T.
61 Sarmiguet (J.), 86e B. T.
62 Gaudichon (J.-C.), E. A. I., Saint-Maixent.
63 Michel (C.), 40e B. T.
64 Cornic (C.), 23e B. T.
65 Telleche (M.), G. R. E. T. n° 10.
66 Legeret (B.), G. R. E. T. n° 6.
67 Charbonnier (M.), 49e B. T.
68 Grandidier (P.), G. R. E. T. n° 6.
69 Boisset (J.), 49e B. T.
70 Moulin (J.-P.), 86e B. T.
71 Gardello (J.), 38e R. T.
72 Venisse (J.), 49e B. T.
73 Payot (R.), 86e B. T.
74 Bretxa (C.), 18e R. T.
75 Goubard (J.), 86e B. T.
76 Jeantet (A.), 86e B. T.
77 Marie (J.-P.), 86e B. T.
78 Villeret (D.), 118e B. T.
79 Brochard (R.), 86e B. T.
80 Denys de Bonaventure (J.), 3e R. T.
81 Cabessut (J.), 86e B. T.
82 Mothes (J.), 86e B. T.
83 Billon-Nabera (B.), 49e B. T.
84 Grimaud (C.), 86e B. T.
85 Falque (B.), E. A. T., Sète.
86 Brun (J.), G. R. E. T. n° 1.
87 Laval (J.), 86e B. T.
88 Wolff (C.), 86e B. T.
89 Marescaux (A.), 18e R. T.
90 Thomas (R.), 158e C. T.
91 Hess (R.), 47e B. T.
92 Reuland (M.), G. E. T. R. G. n° 123.
93 Vincent (C.), 18e R. T.
94 Epivent (G.), 38e R. T.
95 Guillaud (W.), 42e R. T.
96 Albraini (J.), 118e B. T.
97 Riffaldi (A.), 45e R. T.
98 Lalcouse (J.), 86e R. T.
99 Silvestry (J.-P.), 18e R. T.
100 Vermersche (J.), 86e B. T.
101 Berthet (J.), 18e R. T.
102 Petit (J.), E. A. T., Montargis.
103 Dalet (J.), 41e R. T.
104 Van Hille (Y.), 86e B. T.
105 Tribou (J.), 118e B. T.
106 Chapuis (P.), 50e B. T.
107 Dupelo (D.), 47e B. T.
108 Dupelo (C.), 46e B. T.
109 Bichon (R.), 38e R. T.
110 Barillard (H.), 41e R. T.
111 Prohost (J.), 86e B. T.
112 Collobert (F.), 118e B. T.
113 Delporte (F.), G. R. E. T. n° 10.
114 Limeville (M.), G. E. T. R. G. n° 124.
115 Martin (J.), 102e C. M. T.
116 Lejeune (J.), 86e B. T.
117 Touboul (A.), 112e C. M. T.
118 Baravaglio (R.), 188e B. T.
119 Bavre (C.), G. R. E. T. n° 9
120 Senisse (R.), G. E. T. R. G. n° 124.
121 Mora (L.), 45e R. T.
122 Bouchard (M.), E. A. T., Montargis.
123 Desgain (H.), G. R. E. T. n° 7.
124 Marchal (M.), 40e B. T.
125 Morch (L.), 41e R. T.
126 Monchel (R.), 41e R. T.
127 Moreau (F.), G. R. E. T. n° 1.
128 Besaut (J.), E. A. T., Montargis.
129 Constant (J.), G. R. E. T., Tunisie.
130 Picollet (H.), E. A. T., Montargis.
131 Lemasson (A.), 45e R. T.
132 Guidat (R.), G. R. E. T. n° 10.
133 Carboni (J.), 45e R. T.
134 Diffalah (B.), 45e R. T.
135 Hamdi (T.), 45e R. T.
136 Coppens (G.), 49e B. T.
137 Puyzenier (P.), G. R. E. T. n° 1.
138 Jeangerard (Y.), 158e C. T.
139 Cornier (G.), 23e B. T.
140 Chomarat (H.), G. R. E. T. n° 6.
141 Persson (G.), 42e R. T.
142 Leblanc (A.), 118e B. T.
143 Denizot (J.), 40e B. T.
144 Vautrin (J.), 47e B. T.
145 Briant (E.), E. S. M. I. A.
146 Weirauch (P.), G. R. E. T., Tunisie.
147 Dossans-Carrère (H.), 118e B. T.
148 Gaynecoetche (P.), E. A. T., Montargis.
149 Million (E.), G. R. E. T., Tunisie.
150 Duhard (Y.), 41e R. T.
151 Belgacem (T.), 45e R. T.
152 Mahamoud (M.), 45e R. T.

2. — SERVICE

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Adjudants-chefs.

1 Vasseur (R.), G. R. E. T. n° 1.
2 Couteau (G.), G. R. E. T. n° 10.
3 Palault (A.), E. R. G. M. T., Langres.
4 Adam (R.), G. R. E. T. n° 1.

Adjudants.

1 Clement (G.), E. M. A.
2 Menard (F.), C. C. T. U. F.
3 Hauser (C.), G. C. R. F. F. A.
4 Barrois (P.), 19e R. T.

Sergents-majors.

1 Chevallier (S.), G. C. R. F. F. A.
2 Portugal (J.), G. R. E. T. n° 1.

Sergent-chef.

1 Dommanget (L.), E. M. T., Autriche.

VI. — **Cadre des agents de chancellerie.**

Liste A.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Nicey (E.), centre mob., Lons-le-Saunier.
2 Delcambre (A.), E. M. subd., Tunis.
3 Mascaro (F.), S. H. A. P. E.
4 Duhen (R.), E. M. A.
5 Buono (E.), E. M., division Alger.
6 Richard (C.), E. M. combiné, F. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lamaison (G.), D. P. M. A. T.
2 Angelis (G.), E. M. 10e R. M.
3 Rouyer (A.), E. M. 6e R. M.
4 Coudere (A.), E. M., subd., Clermont-Ferrand.
5 Brisset (R.), E. M., place de Paris.
6 Bastries (P.), E. M. commandement en chef forces terrestres Centre-Europe.
7 Couteau (M.), E. M. C. C. F. F., Allemagne.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Perney (F.), cabinet D. N.
2 Ferrer-Ferrer (C.), D. G. I. Versailles.
3 Barou (J.), B. G., Sousse.
4 Gabrielle (J.), F. F. A.
5 Girard (M.), cabinet S. E. G.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Viard (B.), cabinet D. N.
2 Gascard (J.), E. M. A.
3 Bourgouin (J.), service trésorerie aux armées.
4 Serra (L.), S. E. P. R., 4e R. M.
5 Heintz (V.), E. M. subd., Chartres.

Sergents-majors.

a) Inscriptions anciennes.

1 Basquin (N.), E. M. G. C. F. F., Allemagne.
2 Roger (R.), S. H. A. P. E.
3 Moulon (P.), cabinet S. E. G.
4 Paris (A.), E. M. A.
5 Vinsu (J.), E. M. C. C. F. F., Allemagne.
6 Bouricaud (G.), E. M. 1e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lourson (H.), D. P. M. A. T.
2 Blanchet (M.), cabinet D. N.
3 Floriot (H.), E. M., subd. Vannes.
4 Petagna (M.), E. M. cdt secteur français, Berlin.
5 Morin (R.), E. M. 8e D. I.
6 Douillard (F.), E. M. 15e D. I.
7 Gomez (A.), D. P. M. A. T.

VII. — **Cadre des agents de corps de troupe.**

Liste A.

Adjudants-chefs.

a) Inscription ancienne.

1 Ponchant (A.), E. A. T., Tours.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant.)

Adjudants

a) Inscriptions anciennes.

1 Soulard (M.), 1er E. R. T., Paris.
2 Guyot (L.), école supérieure de guerre, Paris.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant.)

Sergents-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Amblard (O.), C. A. R. n° 1.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant.)

B. — SOUS-OFFICIERS MUSICIENS

I. — **Infanterie.**

Liste A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Gillon (K.), 4e R. T. T.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Gallas (G.), 93e R. I.
2 Moreno (R.), 1er R. T. A.
3 Millet (R.), 9e B. Z.
4 Demailly (C.), C. C. 43e 1/2 B. I.
5 Villardo (L.), D. T. M. V. F.
6 Paolinelli (M.), 2e R. T. A.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant.)

Liste B (Sursitaires).

Adjudant.

Inscription ancienne.

1 Ambroise (J.), 5e R. I.

Sergents-chefs.

Inscriptions anciennes.

1 Hebant (A.), 93e R. I.
2 Calis (J.), 6e B. C. A.

Sergents.

Inscriptions anciennes.

1 Thiel (J.), 93e R. I.
2 Payri-Chinanou (T.), 151e R. I.

II. — **Artillerie.**

Liste A.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Adjudant-chef.

1 Bonnet (A.), 13e R. A.

Adjudant.

1 Hermann (M.), 25e R. A.

Maréchal des logis chef.

1 Thiry (M.), 67e R. A.

Maréchal des logis.

1 Souille (D.), 32e R. A.

III. — **Transmissions.**

Liste A.

Sergent.

a) Inscriptions anciennes.
1 Sicco (J.), 8e R. T.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant.)

C. — SOUS-OFFICIERS MAITRES D'ARMES

I. — **Infanterie.**

Liste A.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Michard (R.), Comp. Q. G. Berlin.
2 Vanhoutte (R.), 85e comp. Q. G.
3 Lefebvre (E.), 1er R. T. A.

II. — **Artillerie.**

Liste A.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Adjudant-chef.

1 Lecoin (R.), G. S. E. M. S., Paris.

Adjudant.

1 Martin (L.), école santé, Lyon.

Maréchal des logis chef.

1 Lacombe (B.), E. A. A.

III. — **Transmissions.**

Liste A.

a) Inscription ancienne.

Sergent-chef.

1 Pret (M.), E. A. T., Montargis.

b) Inscriptions nouvelles.

(Néant.)

D. — SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES DE DETECTION ELECTROMAGNETIQUE

I. — Artillerie.

Liste A.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Adjudants-chefs.

1 Parisot (J.), 422e R. A.
2 Fenasse (M.), 412e R. A. A.

Adjudants.

1 Michelot (P.), E. S. A. A.
2 Goblot (J.), E. S. A. A.

Maréchaux des logis-majors.

1 Godard (G.), 405e R. A. A.
2 Charton (M.), E. S. A. A.

Maréchaux des logis chefs.

1 Leyris (J.), 406e R. A. A.
2 Constans (N.), 404e R. A. A.

Maréchaux des logis.

1 Lecler (R.), 401e R. A. A.
2 Segalen (E.), 403e R. A. A.

II. — Transmissions.

Liste A.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Sergents-chefs.

1 Carmoi (D.), C. I. T., D. E. M.
2 Campourcy (R.), C. I. T., D. E. M.

Sergents.

1 Save (M.), C. I. T., D. E. M.
2 Barnavon (B.), E. C. M. T., Nouatre-Maille.
3 Rabasse (J.), C. I. T., D. E. M.
4 Micoulot (C.), E. C. M. T., Vienne.

E. — SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES GEOGRAPHES

I. — Artillerie.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Adjudants.

2/a Tabarant (M.), B. G. A.
8/a Payraud (R.), G. G. A.
33/a Gros (E.), B. G. A.

Maréchaux des logis-majors.

3/a Delong (M.), G. G. A.
3/b Veteau (P.), B. G. A.

Maréchaux des logis chefs.

2/a Moullie (R.), B. G. A.

Maréchaux des logis.

100/a Le Corre (J.), G. G. A.
100/b Bourban (P.), G. G. A.
100/c Rocques (G.), G. G. A.

F. — SOUS-OFFICIERS CHIFFREURS D'ETAT-MAJOR

I. — Transmissions.

Liste A.

1. — Arme

Adjudants.

a) Inscription ancienne.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Rocheleux (R.), E. M. 1re D. P.
2 Herault (F.), C. A. R. n° 1.

2. — Service

Adjudants-chefs.

a) Inscription ancienne.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Delourme (P.), commandant trans. F. F. A.
2 Lacourt (S.), S. M., Paris.
3 Pierre (L.), subd. Angoulême.

Adjudants.

a) Inscription ancienne.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Casanova (J.), base mil., Marseille.
2 Servian (S.), E. M., C. S. T., Tunisie.
3 George (R.), S. G. P. D. N.

Sergents-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Paslier (G.), E. M. 3e R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Tschappi (A.), S. G. P. D. N.
2 Facon (R.), E. M. 4e D. L.

G. — SOUS-OFFICIERS DES TROUPES AEROPORTEES METROPOLITAINES

I. — Infanterie.

Liste A.

Adjudants-chefs.

a) Inscription ancienne.

1 Sibe (E.), 18e R. I. P. C.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Leger (S.), E. A. T. P., Pau.
2 Barjavel (C.), E. T. A. P., Pau.
3 Haberkorn (E.), 18e R. I. P. C.
4 Pillot (P.), E. M. 45e D. I. A. P.
5 Clause (A.), 18e R. I. P. C.
6 Drouin (M.), 18e R. I. P. C.
7 Scotto (V.), C. E. S. n° 1.
8 Simon (L.), 3/1er R. C. P.
9 Sales (A.), 18e R. I. P. C.
10 Conderolle (J.), 18e R. I. P. C.
11 Deglise (J.), 18e R. I. P. C.
12 Vilain (R.), C. E. S. n° 1.
13 Palingre (E.), E. T. A. P., Pau.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

1 Félix (R.), E. T. A. P., Pau.
2 Barbaise (R.), C. E. S. n° 1.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Paulaud (G.), 18e R. I. P. C.
2 Pietri (D.), 1re R. I. P. C.
3 Bigeard (J.), 18e R. I. P. C.
4 Baron (P.), 1er E. R. T.
5 Bertin (R.), 18e R. I. P. C.
6 Crouzille (M.), D. T. A. P. M.
7 Pedarriosse (J.), 18e R. I. P. C.
8 Thin (G.), E. T. A. P., Pau.

Sergents-majors.

a) Inscription ancienne.

1 Morel (G.), D. T. A. P. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Walcker (J.), E. T. A. P., Pau.
2 Motteau (M.), 1re R. I. P. C.
3 Pescheux (A.), 18e R. I. P. C.
4 Blondeau (B.), 18e R. I. P. C.
5 Blanc (J.), C. E. S. n° 1.
6 Michel (R.), S. E. P. R., 1er R. M.
7 Gody (J.), E. T. A. P., Pau.
8 Serrano (H.), 18e R. I. P. C.

Sergents-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

1 Bourdeau (H.), E. T. A. P., Pau.
2 Maillet (M.), S. E. P. R., 1er R. M.
3 Brault (G.), 18e R. I. P. C.
4 Lacoste (R.), S. E. P. R., 7e R. M.
5 Miche (P.), 18e R. I. P. C.
6 Lesgourgues (G.), 1re R. I. P. C.
7 Deguitre (P.), D. T. A. P. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Metzger (C.), 18e R. I. P. C.
2 Delepaut (L.), E. T. A. P., Pau.
3 Subreville (G.), 18e R. I. P. C.
4 Coativy (H.), E. T. A. P., Pau.
5 Arricastres (J.), E. T. A. P., Pau.
6 Rebecchi (D.), 1re R. I. P. C.
7 Risacher (J.), E. T. A. P., Pau.
8 Munch (R.), E. T. A. P., Pau.
9 Montfort (M.), 1re R. I. P. C.
10 Charolles (J.), E. T. A. P., Pau.
11 Loubion (V.), 18e R. I. P. C.
12 Bachet (R.), E. T. A. P., Pau.
13 Pisanu (J.), C. E. S. n° 1.
14 Maestrati (O.), E. T. A. P., Pau.
15 Pellodi (D.), E. T. A. P., Pau.
16 Bouille (A.), 13e R. I. P. C.
17 Nougayrede (A.), 18e R. I. P. C.
18 Robert (R.), 18e R. I. P. C.
19 Brillard (M.), E. T. A. P., Pau.
20 Petellat (J.), 3/1er R. C. P.
21 Buisson (R.), C. E. S. n° 1.
22 Coupe (E.), 3/1er R. C. P.
23 Cornilleau (P.), C. E. S. n° 1.
24 Touny (H.), 18e R. I. P. C.
25 Magimel (J.), 18e R. I. P. C.
26 Lefèvre (F.), D. T. A. P. M.
27 Weigel (J.), 18e R. I. P. C.
28 Chevrot (J.), C. E. S. n° 1.
29 Humbert (L.), 3/1er R. C. P.
30 Vandroux (A.), 18e R. I. P. C.
31 Bouzenard (N.), 1/1er R. C. P.
32 Girault (R.), C. E. S. n° 1.

Sergents.

a) Inscriptions anciennes.

1 Veryepe (E.), 1re R. I. P. C.
2 Larregneste (J.), 1/1er R. C. P.
3 Barbier (R.), D. T. A. P. M.
4 Merchez (C.), D. T. A. P. M.
5 Chassepot (M.), 1re R. I. P. C.
6 Goldstone (R.), 18e R. I. P. C.
7 Habrioux (R.), E. T. A. P., Pau.
8 Dore (C.), 1/1er R. C. P.
9 Sicard (J.), 1/1er R. C. P.
10 Six (C.), 1/1er R. C. P.
11 Lapeyre (R.), 1/1er R. C. P.
12 Coppolani (J.), 1/1er R. C. P.
13 Goyon (E.), 3/1er R. C. P.
14 Gallet (E.), 18e R. I. P. C.
15 Grabot (L.), D. T. A. P. M.
16 Blanchet (A.), S. E. P. R., 1er R. M.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Chaulanges (R.), 18e R. I. P. C.
2 Chaudesaigues (M.), 18e R. I. P. C.
3 Pionnet (A.), 18e R. I. P. C.
4 Claude (J.), 18e R. I. P. C.
5 Chapalain (Y.), 1/1er R. C. P.
6 Coraux (G.), 1/1er R. C. P.
7 Brunet (P.), 1/1er R. C. P.
8 Madru (M.), 18e R. I. P. C.
9 Bretillet (R.), 18e R. I. P. C.
10 Devaux (P.), 18e R. I. P. C.
11 Thuez (B.), 1re R. I. P. C.
12 Dufay (C.), 3/1er R. C. P.
13 Mayens (G.), D. T. A. P. M.
14 Gourevinine (J.), D. T. A. P. M.
15 Commenay (A.), E. T. A. P., Pau.
16 Heron (M.), D. T. A. P. M.
17 Pessiot (J.), 18e R. I. P. C.
18 Annecou (R.), D. T. A. P. M.
19 Ducios (P.), D. T. A. P. M.

20 Furio (R.), 14e R. I. P. C.
21 Marcouyau (P.), 18e R. I. P. C.
22 Miller (L.), D. T. A. P. M.
23 Tronet (L.), D. T. A. P. M.
24 Vincent (D.), 14e R. I. P. C.
25 Joubert (G.), E. T. A. P., Pau.
26 Cantat (N.), 1/1er R. C. P.
27 Boibouvier (G.), 14e R. I. P. C.
28 Jakubowski (M.), D. T. A. P. M.
29 Bourget (P.), 3/1er R. C. P.
30 Mitja (P.), 18e R. I. P. C.
31 Fouet (G.), 14e R. I. P. C.
32 Jurain (M.), 1/1er R. C. P.
33 Capou (P.), E. T. A. P., Pau.
34 Chapron (M.), 18e R. I. P. C.

II. — Arme blindée et cavalerie.

Liste A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Buffat (A.), 1er hussards.
2 Legonidec (M.), 1er hussards.
3 Priu (G.), 1er hussards.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Nadon (M.), 1er hussards.
2 Deschamps (C.), 1er hussards.
3 Lermoyer (S.), 1er hussards
4 Berthon (P.), E. T. A. P., Pau.
5 Prevost (P.), E. T. A. P., Pau.
6 Lavigne (R.), 1er hussards.
7 Collongues (G.), 1er hussards.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Tolos (J.), 1er hussards.
2 Menage (P.), 1er hussards.

III. — Artillerie.

Liste A.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Daniel (P.), D. T. A. P. M.
2 Desserich (L.), 35e R. A.
3 Bourg (M.), 35e R. A.
4 Adolphe (E.), 35e R. A.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Pannier (F.), 35e R. A.
2 Chastanier (A.), 14e R. I. P. C.
3 Delage (P.), 35e R. A.
4 Bianchi (L.), 35e R. A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Tricheux (R.), 35e R. A.
2 Morin (E.), 35e R. A.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscription ancienne.

1 Darthois (R.), 35e R. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Lanoe (J.), 35e R. A.
2 Frebourg (A.), 35e R. A.
3 Darmailiacq (J.), E. T. A. P., Pau.
4 Maillard (R.), 18e R. I. P. C.
5 Debroas (A.), compagnie des services n° 5.
6 Visse (J.), 35e R. A.
7 Maréchaux (A.), D. T. A. P. M.
8 Moreau (P.), 35e R. A.
9 Galland (F.), 35e R. A.
10 Nogues (P.), 35e R. A.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

1 Cavalo (B.), 35e R. A.
2 Grimaldi (A.), 35e R. A.

b) Inscriptions nouvelles.

1 Pavy (R.), 35e R. A.
2 Meanard (A.), 35e R. A.
3 Jedraziack (P.), 35e R. A.

IV. — Train.

Liste A.

Maréchaux des logis-majors.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Hebras (D.), 75e C. Q. G.

Maréchaux des logis chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Pierucci (A.), C. R. A. 2.
2 Morancais (R.), 75e C. Q. G.
3 Blangonnet (J.), C. R. A. 2.
4 Guillermit (M.), C. R. A. 2.
5 Blaise (R.), C. R. A. 1.
6 Torcatis (A.), C. R. A. 1.
7 Cadoret (A.), C. R. A. 2.

Maréchaux des logis.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Pidal (E.), G. T. 513.

V. — Transmissions.

Liste A.

Adjudants-chefs.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

1 Bireau (J.), 311e C. T.

Adjudants.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

1 Thomasset (R.), 311e C. T.
2 Laborde (R.), 311e C. T.

Sergents.

a) Inscription ancienne.

1 Laratte (G.), 311e C. T.

b) Inscription nouvelle.

1 Dauguet (R.), 311e C. T.

VI. — Génie.

Liste A.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscriptions nouvelles.

Sergents-chefs.

1 Desmarais (P.), 17e B. G. A. P.
2 Sébastien (L.), 17e B. G. A. P.
3 Cheminard (A.), 17e B.G.A.P.
4 Mans (R.), 17e B. G. A. P.

Sergents.

1 Bonnin (J.), 17e B. G. A. P.
2 Ivanoff (V.), 17e B. G. A. P.
3 Aimard (J.), 17e B. G. A. P.
4 Soulier (P.), 17e B. G. A. P.
5 Caps (A.), 17e B. G. A. P.

II. — SOUS-OFFICIERS SPECIALISTES DE L'AVIATION LEGERE D'OBSERVATION D'ARTILLERIE

I. — Artillerie.

Liste A.

a) Inscriptions anciennes.

(Néant.)

b) Inscription nouvelle.

Adjudant-chef.

1 Doumerc (J.), C. P. O. A.

Adjudant.

1 Fauvelet (R.), G. A. O. A. 2.

Maréchaux des logis majors.

1 Jouan (F.), G. A. O. A. 3.
2 Durand (S.), G. A. O. A. 4.
3 Toussaint (P.), C. P. O. A.

Maréchaux des logis chefs.

1 Ranc (M.), C. P. O. A.
2 Trauchessec (R.), G.A.O.A. 1.
3 Neau (R.), C. P. O. A.

Maréchaux des logis.

1 Casaux (R.), G. A. O. A. 1.
2 Magnier (L.), G. A. O. A. 1.
3 Vaucelle (M.), G. A. O. A. 4.
4 Diot (G.), G. A. O. A. 1.

I. — SOUS-OFFICIERS RENGAGES SPECIAUX

I. — Infanterie.

Liste A.

Adjudants-chefs.

1/1 Duval (A.), 5e R. T. M.
1/2 Genlil (G.), 41e R. I.
1/3 Gresle (G.), 41e R. I.
1/4 Tenaille (C.), 93e R. I.
1/5 Alata (F.), 46e B. I.
1/6 Guiche (R.), D. T. M. V. F.
1/7 Duthel (A), 1er E. R. T.
1/8 Hervo (G.), 1er R. I.
1/9 Guyard (H.), C.A.R. n° 114.
1/10 Cottier (J.), 93e R. I.
1/11 Vuarier (L.), 27e B.C.A.
1/12 Caramel (G.), 6e B.C.A.
1/13 Dupont (J.), 3e B.C.P.
1/14 Peureux (A.), 42e B. I.
1/15 Dullier (G.), B. C. 27e 1/2 B. I.
1/16 Semelle (E.), C. A. R. n° 111.
1/17 Aris (S.), 7e R. T. A.
1/18 Ziemnak (J.), 1er R. T. M.
1/19 Hernandez (A.), C. A. R. n° 112.
1/20 Dognion (G.), E. M. P., Autun.
1/21 Duprez (C.), 7e R. T. A.
1/22 Bodelet (R.), 21e B. C. P.

Adjudants.

1/1 Bertaut (A.), 5e R. I.
1/2 Dagorne (H.), 5e R. T. M.
1/3 Franchi (D.), 46e B. I.
1/4 Salabelle (E.), 159e B. I. A.
1/5 Le Bot (E.), 46e B. I.
3/1 Royer (A.), 1er R. T. M.
3/2 Springaux (J.), 4e R. T. M.
3/3 Lucas (P.), 41e R. I.
4/1 Hazem (L.), 1er R. T. A.
4/2 Chamot (E.), 27e B. C. A.
4/3 Chabenat (P.), 126e B. I.
4/4 Manche (A.), E. M. P. Autun.
6 Lefeuvre (J.), 41e R. I.
7 Boiston (L.), C. A. R. n° 111.
8 Giannineili (R.), 4e R.T.M.
9 Duthy (L.), 15e B. C. A.
10 Ortola (E.), C.A.R. n° 112.

41 Seyler (C.), S.E.P.R. Maroc.
42 Malos (P.), 1er R. I.
43 Dabrinville (G.), 5e R. I.
44 Filippini (A.), 1er R. I.
45 Schmucker (A.), 22e B.C.A.
46 Balloy (A.), 5e B. C. P.
47 Drance (L.), E. M. P., les Andelys.
48 Baridon (V.), C. I. M. Oukaimeden.
49 Gaspard (C.), 27e B. C. A.
20 Rouge (S.), 12e B. C. A.
21 Leclair (C.), 126e R. I.
22 Brault (A.), D. T. M. V. P.
23 Discher (F.), 7e R. T. A.
24 Santoni (P.), E. M. P., Aix-en-Provence.
25 Christe (M.), C. A. R. n° 111.
26 Jecko (J.), 85e comp. Q.G.
27 Pierre (J.), 24e B.C.P.
28 Dufrenne (A.), D. M. I. Oujda.

Sergents-majors.

0/1 Avallone (J.), 46e B. I.
0/2 Kissenberger (G.), 2e R. T. M.
0/3 Navillot (A.), C. A. R. n° 113.
0/4 Casamia (E.), 11e R. I. P. C.
0/5 Rouet (G.), 5e R. T. M.
4/1 Conchon (J.), 92e R. I.
6 Grasse (A.), 26e R. I.

Sergents-chefs.

1/1 Combet (R.), 5e R. T. M.
1/2 Le Cavelier (M.), 41e R. I.
1/3 Pestel (M.), 4e B. I.
1/4 Van Cauwenberge (G.), 9e B. Z.
6/1 Bacha (A.), E. S. O., Cherchell.
6/2 Tobaldi (M.), 13e B. C. A.
6/3 Damilaux (J.), 151e R. I.
6/4 Lenfant (R.), C. A. R. n° 111.
6/5 Rocci (A.), 13e B. C. A.
6/6 Jemin (R.), 5e R. I.
6/7 Ceroni (S.), 5e R. I.
6/8 Hirbec (C.), 20e B. C. P.
6/9 Girod (A.), 12e B. C. A.
6/10 Gogel (M.), 20e B. C. P.
6/11 Nicolai (J.), 92e R. I.
6/12 Maldeme (A.), 35e R. I.
6/13 Gonzalves (J.), 1er R. T. A.
6/14 Tillier (E.), 12e B. C. A.
6/15 Hellmann (A.), 5e R. T. M.
6/16 Neveu (R.), E.S.M.I.A.
7/1 Aimetti (G.), 31e B. C. P.
7/2 Leurs (J.), C. A. R. n° 111.
7/3 Vasseur (L.), 3/110e R.I.C.
7/4 Arzeri (R.), 5e R. I.
7/5 Bourin (A.), 1er R. T. M.
7/6 Brocard (A.), C. A. R. n° 111.
7/7 Riou (J.), 151e R. I.
7/8 Tafanelli (J.), 22e B. C. A.
7/9 Quœurnat (J.), 24e B. C. P.
7/10 Daillier (M.), E. A. I., Saint-Maixent.
7/11 De Bonnefoy (H.), 15e B. C. A.
7/12 Racheter (H.), 35e R. I.
7/13 Frayard (F.), 46e B. I.
9/1 Depefris (R.), 1er R. I.
9/2 Manigand (R.), 27e B. C. A.
9/3 Delalande (J.), 41e R. I.
9/4 Boudignon (P.), 3e B. Z.
11 Daunis (E.), 30e B. C. P.
12 Bigeat (L.), 126e R. I.
13 Rainville (H.), 151e R. I.
14 Gril (L.), 19e B. C. P.

Sergents.

86/1 Gros (D.), 4e B. I.
122/1 Boucher (J.), 5e R. I.
176/1 Ferre (J.), 1er R. I.
202/1 Desvignes (S.), 151e R. I.
202/2 Pouthier (C.), E. N. E. P. M., Pau.
217/1 Bonnin (E.), 8e B. Z.
218/1 Le Fur (A.), 1er R. I.
225/1 Chaigneau (J.), S. E. P. R., Maroc.
225/2 Henry (A.), 2e B. Z.
225/3 Remen (J.), 26e R. I.
270/1 Buisson (C.), 93e R. I.
278/1 Robin (C.), 5e R. I.
300/1 Henaff (A.), 19e B. C. P.
308/1 Leroux (G.), D. M. I., Oujda.
313/1 Collerais (R.), 20e B.C.P.
335/1 Briet (C.), 16e B. C. P.
353/1 Delechaud (P.), 5e B. C. P.
353/2 Guilland (M.), 5e R. I.
353/3 Courtois (L.), C. E. P. M., Rabat.
353/4 Logeais (L.), 46e R. I.
355/1 Richard (M.), 46e B. I.
355/2 Vremmont (H.), 1er B.C.P.
355/3 Robles (A.), 2e R. T. A.
356/1 Pierson (M.), 1er R. I.
357/1 Bierry (D.), 46e R. I.
363/1 Sucher (J.), 5e R. I.
365/1 Cerri (A.), 7e R. T. A.
365/2 Sergent (R.), 2e R. T. M.
368/1 Martinez (G.), 2e R. T. A.
368/2 Barnoin (P.), 4e R. T. T.
369/1 Perissat (H.), 1er R. T. A.
370/1 Meurice (A.), 3e R. C. P.
371/1 Mourregot (B.), D. M. I., Oujda.
372/1 Faure (M.), 2e R. T. A
381/1 Collinet (M.), E.S.E.P.M., Pau.
388/1 Legrand (J.), 41e R. I.
389/1 Berdu (H.), C. A. R. n° 111.
395/1 Raynaud (G.), 46e B. I.
395/2 Debarbe (J.), 5e R. I.
395/3 Marpinard (H.), 126e B. I.
395/4 Huillet (R.), 92e R. I.
395/5 Villeneuve (M.), 41e R. I.
407/1 Delorme (J.), 2e R. T. A.
407/2 Maire (R.), 126e B. I.
428/1 Derlot (R.), 5e R. T. M.
429/1 Geyer (A.), 20e B. I.
429/2 Faucheux (G.), 20e B.C.P.
430/1 Violet (P.), E. M. P., Autun.
433/1 Fayeulle (C.), 4e R. Z.
435/1 Gonnet (P.), 27e B. C. A.
448/1e Bonneau (C.), 30e B. C. P.
448/2 Freiss (R.), 6.A.R. n° 111.
449/1 Blaise (A.), 151e R. I.
450/1 Boulesteix (A.), 30e B.C.P.
450/2 Rodriguez (M.), 2e R. T. A.
450/3 Saussaye (A.), base transit, Cherbourg.
451/1 Hebert (M.), C. A. R. n° 111.
451/2 Fighiera (A.), 22e B. C. A.
451/3 Carpentier (S.), 13e B. C. A.
452/1 Fontaine (R.), 43e 1/2 B. I.
452/2 Lesur (R.), 35e R. I.
452/3 Barcelo (R.), 2e R. T. A.
452/4 Dencestere (R.), E. O. M., Meknès.
452/5 Gonon (P.), 15e B. C. A.
453/1 Poirot (G.), 26e R. I.
453/2 Jourdan (J.), D. M. I., Oujda.
453/3 Baudelot (L.), C. A. R. n° 111.
453/4 Crozio (J.), 27e B. C. A.
453/5 Sauvant (J.), C. A. R. n° 111.
454/1 Drouet (L.), 5e R. T. M.

Musiciens

Sergents.

1 Skotarek (E.), 6e R. T. M.
2 Liefrold (G.), B. C. 27e 1/2 B. I.
3 Bordeau (H.), 4e R. T. M.

Troupes aéroportées métropolitaines

Adjudant.

1/1 Remy (A.), 18e R. I. P. C.

Sergent-chef.

23/1 Genallo (P.), D. T. A. P. M.

Sergents.

17/1 Morel (J.), E. T. A. P., Pau
35 Badat (J.), 11e R. I. P. C.

II. — Artillerie.

Liste A.

Adjudants-chefs.

23/1 Marcangeli (D.), 412e R. A. A.
23/2 Belmont (A.), 19e R. A.
23/2 Guin (R.), 51e R. A
23/4 Grolleau (F.), 10e R. A. A.
23/5 Vaslin (J.), 33e R. A.

Adjudants.

2/1 Poncin (P.), 32e R. A.
2/2 Racine (A.), 406e R. A. A.
2/3 Lacour (J.), 9e R. A.
2/4 Arcier (P.), 51e R. A.
2/5 Lebarbenchon (F.), 12e R. A.

Maréchaux des logis-majors.

2/1 Doumerc (F.), 12e R. A.
3/1 Carbuccia (J.), 19e R. A.
3/2 Sire (B.), 1/21e R. A.
3/3 Perrin (H.), 1/21e R. A.
3/4 Rouesne (G.), 51e R. A.

Maréchaux des logis chefs.

0 Delanoe (P.), 32e R. A.
1/1 Laraque (M.), 401e R. A. A.
1/2 Dieulafait (A.), G. G. A.
1/3 Charbonnel (P.), 37e R. A.
1/4 Faure (A.), 61e R. A.
1/5 Lefort (E.), 3e 1/2 D. I.
1/6 Banchereau (L.), 32e R. A.
1/7 Pallas (G.), 61e R. A.
1/8 Delavier (J.), 16e R. A.

Maréchaux des logis.

41/1 Cuny (R.), 485e G. A. A.
40/1 Chauvin (R.), 12e R. A.
43/1 Gourjon (R.), 8e R. A.
54/1 Blanc (J.), 25e R. A
57/1 Weibel (J.), 453e G. A. A.

III. — Train.

Liste A.

Adjudant.

3/1 Maillot (Y.), G. T. 520.

Maréchaux des logis-majors.

2/1 Ruiz (J.), 28e E. T.
2/2 Robineau (P.), 36e comp. de camp
2/3 Giraud-Heraud (G.), 129e E. R. G. T.

Maréchaux des logis.

10/1 Gilbert (R.), G. T. 527.
11/1 Coulomb (G.), G. C. R. 601.
11,2 Kontzler (M.), 185e comp. Q. G.
11/3 Renaux (A.), 27e E. T.
11/4 Duprez (A.), G. T. 527.
11/5 Kehres (L.), G. T. 385.
11/6 Conflat (A.), G. T. 500.
11/7 Delezay (M.), 132e E. T.
11/8 Garel (Y.), E. S. O., Strasbourg.
11/9 Deheegher (R.), 9e C. R. T.
11/10 Laborie (Y.), 181e comp. Q. G.
11/11 Ploz-Marchand (G.), 8e C. R. T
11/12 Ithie (G.), 51e comp. Q. G.
11/13 Charbonnieras (A.), 41e comp. Q. G.
11/14 Casse (J.), E. O. A. C.

IV. — Transmissions.

Liste A.

Adjudants.

1/1 Dardar (T.), G. R. E. T n° 6
1/2 Marcillac (G.), 42e R. T.
1/3 Hurault (E.), 41e R. T

Sergent major.

1 Flamen (A.), 46e B. T.

Sergents-chefs.

1/1 David (A.), 38e R. T.
3/2 Delhomme (R.), 41e R. T.
4/3 Rabot (E.), D. I. M., Marseille.
5/4 Latreille (M.), G. R. E. T. n° 4
6/5 Protche (A.), G. R. E. T., Tunisie.
7/6 Bourianne (G.), 115e B. T.

Sergents.

143/1 Frianz (F.), E. A. T. A. F. N.
147/2 Sohier (J.), G. R. E. T. n° 4.
160 Leoni (J.), 188e B. T.
161 Grandjean (H.), 47e B. T.
162 Rey (R.), 42e R. T.

163 Bigot (M.), E. M. T. F. F. A.
164 Germain (G.), 118e B. T.
165 Muck (H.), 42e R. T.
166 Dubos (C.), 8e R. T.
167 Vitrac (G.), 46e B. T.
168 Thomas (J.), 41e R. T.
169 Horiot (P.), 106e C. M. T.
170 Arbanie (R.), E. M. T. F. F. A.
171 Barazer (A.), 47e D. T.
172 Mercier (M.), 178e C. T.

V. — **Cadre des agents de chancellerie.**

Liste A.

Adjudants.

41/1 Chalenet (A), E. M. C. C. F. F., Allemagne.
41/2 Chaillou (A.), B. T. M. I. A., la Rochelle.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1952, page 9123, 3e colonne, Service des matériels (rubrique: Maréchaux des logis chefs), rayer: « Annurier Duconseille (Georges-Adrien), Maroc ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 10 octobre 1952 portant nomination d'un inspecteur d'académie.

Par décret en date du 10 octobre 1952, M. Daum (Victor), inspecteur d'académie agrégé des Vosges, est nommé inspecteur d'académie du Nord, en remplacement de M. Baudin, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raisons d'avancement et nécessité de service).

Le présent décret aura effet du 1er octobre 1952.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Neel (François), licencié ès lettres, intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement à compter du 1er octobre 1946, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 1er octobre 1946 au 1er juillet 1948, pour exercer les fonctions de professeur au lycée de Cluj (Roumanie), puis pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'université Farouk-Ier, à Alexandrie (Egypte). Pendant la période du 2 juillet 1948 au 30 septembre 1949, l'intéressé est adjoint d'enseignement au lycée Henri-IV, puis en congé pour convenances personnelles du 1er octobre 1949 au 30 septembre 1950.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Larrieu (Christian), licencié d'anglais, intégré dans les cadres métropolitains à compter du 1er septembre 1947 en qualité d'adjoint d'enseignement, est placé rétroactivement en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 1er septembre 1947 au 31 août 1948, en vue d'exercer les fonctions d'assistant à St. Olave's et St. saviour's Grammar School, Londres (Grande-Bretagne).

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Knapp (Jean), reçu à l'agrégation, session 1949, nommé professeur agrégé de philosophie à compter du 1er octobre 1949, intégré dans les cadres métropolitains des professeurs agrégés à compter de la même date, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer des fonctions de chargé de mission auprès de la direction générale des relations culturelles.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Hennebault (Robert), licencié d'anglais, intégré dans les cadres métropolitains à compter du 1er octobre 1931 en qualité d'adjoint d'enseignement, est placé rétroactivement en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1931, en vue d'exercer les fonctions d'assistant à Barking Abbey School (Grande-Bretagne).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement technique.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Oliviero (René), professeur technique adjoint de collège technique, 5e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, en vue d'exercer ses fonctions en Afrique occidentale française, pour une période de cinq années, à compter du 11 septembre 1951 et jusqu'au 30 septembre 1956.

Par arrêté du 9 octobre 1952, Mme Chauchoy, née Galinier (Fanny), professeur de collège technique, 7e échelon, est maintenue en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions en Tunisie pour une nouvelle période de cinq années, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Carneiro (Frédéric), professeur technique adjoint de collège technique, 2e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions aux établissements français d'Océanie pour la période du 27 juillet 1951 au 30 septembre 1955.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Chaput (Henri), professeur de collège technique, 7e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, en vue d'exercer les fonctions de directeur de collège technique en Afrique occidentale française pour une période de cinq années, à compter du 28 novembre 1951.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Blanc, professeur technique adjoint de collège technique, 5e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française pour une période de cinq années, à compter du 23 octobre 1950.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Beaudoin (Gustave), professeur de collège technique, 6e classe, est placé en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer ses fonctions en Tunisie pour quatre périodes successives de cinq années, à compter du 1er octobre 1934.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Granier (Pierre), inspecteur principal de 1re classe de l'enseignement technique, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, en vue d'exercer ses fonctions à Madagascar, pour une période de quatre années, à compter du 13 novembre 1951.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Decque, chef des travaux pratiques d'école nationale d'ingénieurs arts et métiers, 4e échelon, est placé en service détaché auprès du secrétaire d'Etat à la guerre en vue d'exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Dabat (Léo), professeur des collèges techniques, 4e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions en Afrique occidentale française pour une période de cinq années, à compter du 21 janvier 1949.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Dreyfuss (Jacques), professeur technique adjoint de collège technique, 4e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions en Afrique occidentale française pour une période de cinq années, à compter du 10 novembre 1951.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Dubreil (Marcel), professeur de collège technique, 4e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions en Afrique occidentale française pour une période de cinq années, à compter du 1er novembre 1951.

Services économiques.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Binet (René), adjoint des services économiques, 1re classe, 2e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions en Afrique occidentale française pour une période de cinq années, à compter du 21 décembre 1950.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1952: page 9466, 2e ligne, arrêté concernant M. Fayet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au lieu de: « ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées », lire: « ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres cite à l'ordre de la Nation: L'école pratique des mines de Thionville, pour les motifs suivants: fondée il y a cinquante ans, l'école pratique des mines de Thionville a formé une maîtrise de haute qualité, animée d'un sens élevé du devoir, dont elle a donné maintes preuves dans des circonstances tragiques; malgré deux guerres et l'occupation ennemie, cet établissement n'a jamais cessé de remplir sa mission, apportant ainsi un concours capital à l'une des industries-clés de la production française et donnant un éminent exemple de persévérance, de courage et de dévouement à la nation.

Fait à Paris, le 7 octobre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Homologation de norme.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la normalisation, et le décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation;
Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrêtent:

Article unique. — Est homologuée, à la date du 31 juillet 1952, la norme française suivante:

NF U 44-001. — Produits utilisés en agriculture. Apendements calcaires crus. Octobre 1951 (rectificatif concernant le marquage).

Fait à Paris, le 8 septembre 1952.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GÉRARD BALLY.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
GABRIEL DU PONTAVICE.

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 13 septembre 1952 de l'ingénieur en chef de la 3e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 11 avril 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de distribution d'énergie électrique aux services publics à 30 kV la Flèche (Sarthe) - Durtal (Maine-et-Loire).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années, à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1952.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULIGEOT.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 10 septembre 1952 de l'ingénieur en chef de la 3e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 11 avril 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de distribution d'énergie électrique aux services publics à 30 kV Saint-Martin-de-Fontenay-Rocquancourt (Calvados).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années, à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 1952.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULIGEOT.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 8 octobre 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « locotracteur Diesel 9 CV, type MAH 914 », construit par la société Klockner-Humboldt-Deutz A. G. Cologne (Allemagne), représentée en France par la société Locotracteurs S. A., 277, rue Saint-Honoré, Paris (8e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si le jeu entre les plaquettes des dispositifs d'admission et d'échappement ne dépasse en aucun point 0,8 mm.

Un agent qualifié devra assurer, par une visite hebdomadaire de l'injecteur, le bon fonctionnement de celui-ci.

Service des mines.

Par arrêté en date du 7 octobre 1952, M. Levy (Raymond) est nommé, à titre définitif, ingénieur des mines de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er octobre 1951.

M. Levy est affecté, à compter du 1er octobre 1952, à l'arrondissement minéralogique de Douai.

Liste des élèves de la promotion 1950-1952 de l'école pratique des mines de Thionville ayant obtenu le diplôme d'ancien élève de cette école.

Par arrêté en date du 4 octobre 1952, le diplôme d'ancien élève de l'école pratique des mines de Thionville a été accordé aux élèves de la promotion 1950-1952 de cette école dont les noms suivent, classés par ordre de mérite:

Manzin (Louis), géomètre; Joyeux (Jean), géomètre; Debowski (Marjan), géomètre; Dal Molin (Mario), géomètre; Fournelle (Claude), géomètre; Kaupp (Gilbert); Steuer (Ferdinand), géomètre; Rabiej (Leck), Barel (Orfeo), Schlesser (Jean), Richy (Roland), Beaupuils (Michel), Grassi (Pierre), Leblanc (Jean), Onofri (Mario), Chiapello (René), Rzepka (Marius), Guiliani (Spartaco), Sbroglia (Rodolphe), Stammet (Roger), Graziotti (Jean), Thiltges (Rodolphe),

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-1141 du 10 octobre 1952 portant organisation de la campagne viticole 1952-1953.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur proposition du ministre de l'agriculture,

Vu l'article 55 du code du vin;

Vu l'article 3 de la loi du 13 août 1942 relative au ravitaillement en vin de la métropole, modifiée par la loi du 31 août 1943, validée par l'ordonnance n° 45-1007 du 21 mai 1945;

Vu l'arrêté n° 22-253 du 11 septembre 1952;

Vu l'avis exprimé par la commission de coordination de la commission consultative de la viticulture;

Après avis du comité national des prix,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'arrêté n° 22-253 du 11 septembre 1952, les mesures suivantes sont instituées en ce qui concerne l'organisation de la campagne viticole 1952-1953.

Art. 2. — Lorsque le prix de 320 F le degré hectolitre aura été constaté dans les conditions fixées à l'article 6 ci-dessous:

1° La formalité de l'échelonnement sera levée pour les vins de la récolte 1951, à l'exception de ceux qui sont soumis à l'immobilisation en vue de l'application des dispositions du décret n° 52-910 du 25 juillet 1952;

2° Les viticulteurs seront autorisés à faire sortir de leurs chais 10 p. 100 de leur production de vin de consommation courante de la récolte 1952, avec un minimum de 50 hectolitres par exploitation pour la métropole et 100 hectolitres pour l'Algérie, ou de 5 hectolitres à l'hectare dans les deux cas.

Art. 3. — Dans la mesure où les cours des vins à la production, tels qu'ils sont définis à l'article 6 ci-dessous, évolueront entre 290 et 330 F le degré hectolitre, les quantités de vin de consommation courante que les viticulteurs seront autorisés à faire sortir de leurs chais sont fixées à:

30 p. 100 de leur production, avec minimum de 100 hectolitres par exploitation pour la métropole et 200 hectolitres pour l'Algérie, ou 15 hectolitres à l'hectare, à partir du 15 janvier 1953;

50 p. 100 de leur production, avec minimum de 200 hectolitres par exploitation pour la métropole et 300 hectolitres pour l'Algérie, ou 25 hectolitres à l'hectare, à partir du 1er avril 1953;

70 p. 100 de leur production, avec minimum de 300 hectolitres par exploitation pour la métropole et 400 hectolitres pour l'Algérie, ou 35 hectolitres à l'hectare, à partir du 1er juillet 1953,

la totalité de la récolte, indépendamment des quantités ayant fait éventuellement l'objet de mesures de blocage, au 1er septembre 1953.

Art. 4. — Si, pendant le mois précédant la date de libération d'une tranche, les cours à la production, constatés dans les conditions prévues à l'article 6 ci-dessous, accusent un niveau inférieur à 290 F le degré hectolitre, la libération de cette tranche est différée d'un mois.

Art. 5. — Si les cours à la production constatés dans les conditions prévues à l'article 6 ci-dessous dépassent 330 F le degré hectolitre, la tranche suivante se trouve immédiatement libérée, et de nouvelles tranches sont libérées de quinze jours en quinze jours, jusqu'au moment où les cours à la production, constatés dans les mêmes conditions, s'abaisseront au-desssous de 330 F le degré hectolitre.

Les tranches encore bloquées seront alors libérées selon les modalités prévues à l'article 3.

Art. 6. — Pour l'application des articles 2 à 5 ci-dessus, les cours retenus devront avoir été constatés au cours d'une période de quinze jours au moins une fois sur deux des places visées à l'article 54 de la loi du 16 avril 1930 (Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Perpignan) pour un vin rouge de consommation courante de 10 degrés normalement constitué.

Sur chacune de ces places, les cours seront constatés par la commission spéciale de cotation qui a été instituée en exécution de l'article 5 du décret du 20 janvier 1950, portant organisation de la campagne viticole 1949-1950.

Art. 7. — Les producteurs de vin bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée ou de l'appellation régionale « Vin d'Alsace » ne seront autorisés à faire sortir de leurs chais lesdits vins de la récolte 1952 qu'à dater du 15 décembre 1952. A partir de cette date, la formalité de l'échelonnement sera levée pour cette catégorie de vin.

Art. 8. — Les producteurs de vin pouvant être vendu avec la dénomination « vin délimité de qualité supérieure » ne sont autorisés à faire sortir de leurs chais lesdits vins de la récolte 1952 qu'à dater du 15 décembre 1952. Ils sont autorisés à faire sortir de leurs chais à partir de cette date 50 p. 100 de leur production de ces vins, avec minimum de 100 hectolitres par exploitation ou de 10 hectolitres par hectare. Le solde des vins délimités de qualité supérieure de la récolte 1952 sera libéré le 1er avril 1953.

Art. 9. — Les quantités de vin que les viticulteurs sont autorisés à faire sortir de leurs chais, en application des articles 2 à 8 du présent décret, sont déterminées d'après les résultats accusés par les déclarations de récolte.

Toutefois, dans le cas où des mesures de blocage seraient ultérieurement édictées, les décomptes individuels ainsi déterminés seront revisés en fonction de ces mesures, et le volume des tranches d'échelonnement libérées par la suite sera diminué en conséquence.

Art. 10. — Les dispositions du présent décret sont susceptibles d'être revisées en cas de modification apportée, au regard de la généralité des produits, à l'arrêté n° 22-253 du 11 septembre 1952.

Art. 11. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,

CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

TONY REVILLON.

Enseignement ménager agricole.

Par arrêté du 9 octobre 1952, Mme Challan Belval, professeur d'enseignement ménager agricole de 2e classe, est placée en service détaché pour une nouvelle période de cinq années, à compter du 28 mars 1950, et mise à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, pour occuper un poste de professeur à l'école ménagère du jardin d'essai du Hamma, à Alger.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du 28 août 1952, M. Carol (Joseph-Pierre-Marc), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 5 novembre 1952.

Par arrêté du 2 septembre 1952, M. Vidal (Marlin-Maurice), chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 11 novembre 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Dispensaires antituberculeux.

Par arrêté en date du 3 octobre 1952, Mme le docteur Ripoche, médecin des dispensaires antituberculeux, est mise à la disposition du ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer les fonctions de médecin des dispensaires antituberculeux du Maroc.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 3 octobre 1952, M. le docteur Mercier, médecin adjoint au sanatorium de la Bucaille, à Aincourt (Seine-et-Oise), est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, en vue d'être affecté à un sanatorium public au Maroc.

Comité médical auprès de l'administration centrale.

Par arrêté du 9 octobre 1952, sont renouvelées, pour une période de quatre années, à compter du 10 août 1952, les fonctions de membre du comité médical auprès de l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population des praticiens suivants:

Médecine générale.

M. le professeur Paul Rambert, membre titulaire.
M. le docteur Antoine Laporte, médecin des hôpitaux, membre titulaire.
M. le professeur Michel Conte, membre suppléant.
M. le docteur André Jacquot, médecin assistant des hôpitaux de Paris, membre suppléant.

Phtisiologie.

M. le docteur Gaston Poix, membre titulaire.
M. le docteur Daniel Douady, président de la fondation « Sanatorium des étudiants de France », membre suppléant.

Tuberculose non pulmonaire.

M. le professeur Etienne Sorrel, membre titulaire.
M. le docteur Pierre Allard, membre suppléant.

Cancérologie.

Mme le docteur Simone Laborde, chef du service de curiethérapie du centre anticancéreux de l'institut du cancer, membre titulaire.
M. le docteur Robert Collez, électro-radiologiste des hôpitaux, membre suppléant.

Psychiatrie.

M. le professeur Léon Michaux, membre titulaire.
M. le docteur Paul Sivadon, médecin des hôpitaux psychiatriques de la Seine, membre suppléant.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 52-986 portant règlement d'administration publique relatif à la composition et aux élections des conseils d'administration des caisses de l'organisation autonome d'allocation de vieillesse des professions artisanales.

Deuxième rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1952: page 8557, 2e colonne, titre Ier, article 5, alinéa 3, au lieu de: « les conseils d'administration des caisses interprofessionnelles sortants demeurent en fonctions jusqu'à la réunion... », lire: « les conseils d'administration des caisses interprofessionnelles et professionnelles sortants demeurent en fonctions jusqu'à la réunion... ».

Limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère sur les chantiers de construction ou de réfection de voies ferrées, pour l'ensemble du territoire de la France métropolitaine.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 10 août 1932, protégeant la main-d'œuvre nationale, modifiée par le décret-loi du 2 mai 1938, sur la production, et notamment l'article 2;

Vu la loi du 27 août 1940, relative à la protection de la main-d'œuvre nationale, et notamment l'article 3 substituant des arrêtés du ministre aux décrets pris antérieurement;

Vu le décret n° 47-142 du 16 janvier 1947 rendant obligatoire, pour toutes les classifications et toutes les statistiques officielles, la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives;

Vu les décrets des 11 décembre 1936, 20 mai 1937 et 9 février 1939, limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les chantiers de construction ou de réfection de voies ferrées dans les départements suivants: Ardèche, Aube, Basses-Alpes, Cantal, Côte-d'Or, Drôme, Gard, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Allier, Hérault, Isère, Loiret, Maine-et-Loire, Moselle, Rhône, Vendée, Orne et Seine-Inférieure;

Vu les arrêtés des 19 juin 1950, 26 octobre 1950, 4 janvier 1951 et 27 février 1951, limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans divers commerces et industries et notamment en ce qui concerne le groupe 34 (travaux publics sous-groupe 34-4: travaux de voies ferrées), dans les départements de la Charente, de la Gironde, de Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Orientales, des Basses-Pyrénées et de la Haute-Saône;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1949, relatif à la compensation de la main-d'œuvre;

Sur la proposition du directeur de la main-d'œuvre et du directeur général des chemins de fer et des transports,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions du présent arrêté déterminent en application de l'article 2 de la loi du 10 août 1932, la proportion maximum de travailleurs étrangers susceptibles d'être occupés sur les chantiers de construction ou de réfection de voies ferrées ouverts sur le territoire de la France métropolitaine. Cette proportion est fixée comme suit:

DÉSIGNATION DES GROUPES et numéros de la nomenclature des entreprises, établissements et toutes activités collectives (décret du 16 janvier 1947.)	DÉSIGNATION DE L'INDUSTRIE	POURCENTAGES
Dans le groupe 34:	Travaux publics:	
34-4	Travaux de voies ferrées, terrassements et travaux de superstructure pour constructions de chemins de fer:	
	Terrassiers de la voie.....	15
	Conducteurs d'engins, poseurs, saboteurs et autres spécialistes	25
	Manœuvres	10

Art. 2. — Les pourcentages fixés par l'article 1er s'appliquent au total des travailleurs faisant partie du personnel y compris les travailleurs absents pour accidents du travail, maladies, congés payés ou toute autre cause.

Art. 3. — Lorsque l'application du pourcentage autorisé ne donnera pas un nombre entier, ce nombre sera porté au nombre entier immédiatement supérieur, lorsque la fraction sera égale ou supérieure à 0,5. Il sera ramené au nombre entier immédiatement inférieur, lorsque la fraction sera inférieure à 0,5.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté seront applicables un mois après sa publication au *Journal officiel*.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté et notamment les dispositions des décrets des 11 décembre 1936, 20 mai 1937 et 9 février 1939, limitant, en exécution de la loi du 10 août 1932, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les chantiers de construction ou de réfection de voies ferrées dans divers départements, ainsi que celles des arrêtés des 19 juin 1950, 6 octobre 1950, 4 janvier 1951 et 27 février 1951, limitant, en ce qui concerne le groupe 34 (travaux publics: sous-groupe 34-4: travaux de voies ferrées), l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les chantiers de la Charente, de la Gironde, de Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Orientales, des Basses-Pyrénées et de la Haute-Saône.

Art. 6. — Le directeur de la main-d'œuvre et le directeur général des chemins de fer et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 1952.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN BOUCOIRAN.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 9 octobre 1952, M. Melin (André), contrôleur principal hors classe des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Nîmes, est placé en position de détachement pour une nouvelle période de 9 mois 5 jours, à compter du 1er janvier 1952, et mis à ce titre à la disposition du ministre de la France d'outre-mer en qualité d'administrateur.

JUGEMENTS D'ABSENCE

Jugements définitifs d'absence.

Par jugement en date du 15 mai 1952, le tribunal de première instance de Louhans a déclaré l'absence de Bouvier (Pierre-Albert-Marcel), né à Montpont le 28 février 1891, fils de Bouvier (Pierre) et de Marie-Joséphe-Alice Vialet, célibataire, dernier domicile: Montpont, disparu dans le courant de l'année 1918.

Par jugement en date du 6 mai 1952, le tribunal de première instance de Lille a déclaré l'absence de Nanson (Florentin), né à Roubaix le 1er juillet 1892, d'Antoine et de Lapère (Florence), époux d'Adeline Lepoi, ayant demeuré à Wattrelos, rue du Mont-à-Leux, cour Bouchez, n° 9, disparu depuis mai 1940.

Par jugement en date du 1er juillet 1952, le tribunal de première instance de Mulhouse a déclaré l'absence de Robert-Victor-Michel Mura, né le 29 septembre 1916 à Golbey (Vosges), domicilié 11, rue de la Fonderie, à Bitschwiller-lès-Thann, mobilisé dans l'armée française pendant la guerre 1939-1941, réformé par la commission de réforme de Toulouse le 10 octobre 1940 et disparu depuis cette date.

Par jugement en date du 15 juillet 1952, le tribunal de première instance de Valence a déclaré l'absence de Nèche Eisenberg, née le 3 février 1905 à Stryzow (Pologne), de Leib et de Ronie Munz, épouse de Manès Berger-Kirschbaum, domiciliée à Saint-Rambert-d'Albon (Drôme), disparue depuis le 10 septembre 1943, date à laquelle elle a quitté Saint-Martin-de-Vésubie (Alpes-Maritimes).

Par jugement en date du 22 juillet 1952, le tribunal de première instance de Pau a déclaré l'absence d'Antonin-Jean-Joseph Aguilar, né à Maulleu (Espagne) le 20 janvier 1891, fils de Jean Aguilar et de Marguerite Gribe, marié à Madeleine Guthgsell, domicilié à Pau (Basses-Pyrénées), disparu courant 1921.

Par jugement en date du 8 août 1952, le tribunal de première instance du Havre a déclaré l'absence de Lauri (Roger-Jean-Gaston), né au Havre le 26 mars 1919, fils de Jean-Arsène et d'Elisa-Marguerite Cleron, pupille de la nation, marié avec Thérèse Rebeuf, domicilié au Havre, rue du Président-Wilson, a cessé de donner de ses nouvelles le 8 juillet 1944, alors qu'il se trouvait en Allemagne, C. Urban-Velbert-Kulendalerst-Ruhr, aurait cependant été vu à Bonn en février 1945.

Par jugement en date du 21 août 1952, le tribunal de première instance de Lille a déclaré l'absence de Julienne-Amélie-Joseph Louchart, née à Lestem (Pas-de-Calais) le 26 juillet 1895, épouse divorcée de Hermant de Belvalet, houilleur, ayant demeuré à Lanboy (Nord), chez M. Herbaut, cultivateur disparue depuis 1926.

Par jugement en date du 26 août 1952, le tribunal de première instance de Mulhouse a déclaré l'absence d'Edouard Figenwald, né le 9 avril 1871 à Emlingen (Haut-Rhin), domicilié à Bâle, puis à Mulhouse, disparu depuis le 2 juillet 1929 alors qu'il avait quitté Mulhouse pour se rendre à Bâle pour suivre un traitement à l'hôpital de cette ville.

Jugements préparatoires d'absence.

Par jugement en date du 15 mai 1952, le tribunal de première instance de Montdidier a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de:

Caron (Marie-Berthe-Elisa), née à Domart-sur-la-Luce le 7 avril 1890, fille d'Henri-Valère et de Berthe Viot, divorcée de Jean-Baptiste Outurquin, domiciliée à Domart-sur-la-Luce, disparue en 1920.

Viot (François), né en 1911, lieu de naissance ignoré, veuf de Marie-Laure-Sylvanie Guibet, domicilié à Domart-sur-la-Luce, disparu de son domicile au cours de la guerre 1914-1918.

Par jugement en date du 2 juillet 1952, le tribunal de première instance de Laon a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Parmentier (Micheline-Paule), née à Saint-Quentin le 14 septembre 1912, fille de Parmentier (Paul-Georges) et de Calmel Lucie), veuve en premières noces de Laux (Gorges), épouse divorcée en secondes noces de Salamo (Michel), domiciliée à Laon, 2, rue du Bourg, disparue en août 1944.

Par jugement en date du 4 juillet 1952, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Prat (Jean), fils d'Auguste Prat et d'Anne Puech, son épouse, né à Saint-Antoine (Cantal) le 11 décembre 1890, marié à Mélanie Barrès, dernier domicile à Paris, 8, rue de l'Industrie, disparu en juillet 1925.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 septembre 1952: page 9035, 4re colonne, 28e ligne, au lieu de: « a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Gillet », lire: « a déclaré l'absence de Gillet ».

SUCCESSIONS EN DESHERENCE

Par jugement en date du 30 mai 1951, le tribunal de première instance de Tournon a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Ory (Lucienne), décédée en son domicile, à Tournon, le 5 décembre 1947.

Rivoire (Jean-Pierre), domicilié à Saint-Sylvestre, décédé à Tournon le 7 janvier 1943.

Lutaud (Marthe-Albertine), veuve Bonnefond (François), décédée en son domicile, 3, rue Haute-Récluzière, à Antonay, le 25 mars 1943.

Roussillon (Henri), décédé en son domicile, à Soyons, le 14 octobre 1943.

Par jugement en date du 19 octobre 1951, le tribunal de première instance de Belfort a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Bouchaid ben Ziani, domicilié à Valdoie (territoire de Belfort), 4, rue Jeanne-d'Arc, décédé le 16 octobre 1950 à l'hôpital civil de Belfort.

Bourgoin (Gaston), sans domicile fixe, décédé le 25 juillet 1950 à l'hôpital civil de Belfort.

Cadjerus (Michel), domicilié à Dorans (territoire de Belfort), décédé le 12 juin 1950 à l'hôpital civil de Belfort.

Mathieu (Marcel), domicilié à Echavanne (Haute-Saône), décédé le 28 avril 1950 à l'hôpital civil de Belfort.

Par jugement en date du 20 décembre 1951, le tribunal de première instance de Montauban a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Jean-Aimé Rouguy, veuf de Jeanne Laclotte, domicilié à Montauban, 37, rue du Jeu-de-Paume, y décédé le 7 février 1942.

Antonia-Marthe-Victorine Mathaly, épouse de Louis-Pierre-Jean-Ferrié, domiciliée à Montauban, 3, rue Gilaque, y décédée le 9 janvier 1944.

Juliette Talou, célibataire, domiciliée à Montauban, place de la Halle, y décédée le 8 janvier 1945.

Elisabeth Abadie, veuve de Eugène Martineau, domiciliée à Grisolles, décédée à Montauban le 6 mars 1947.

Pierre Bouissières, époux de Marguerite-Eugénie Gibert, domicilié à Montauban, 37, rue du Jeu-de-Paume, y décédé le 26 février 1941.

Charruau Bernadette, veuve de Relandeau, domiciliée 3, rue Mounire, à Montauban, y décédée le 15 décembre 1940;

Madeleine Raynal, domiciliée 17 bis, rue Léon-de-Maleville, à Montauban, y décédée le 20 janvier 1942.

Magdelaine Redouch, veuve Auguste Bergé, domiciliée 69, rue Sapiac, à Montauban, y décédée le 19 janvier 1943.

Par jugement en date du 14 janvier 1952, le tribunal de première instance de Vannes a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Le Gal (Marie), veuve Gouarin, née à Grandchamp le 10 juillet 1862, décédée à Vannes le 14 janvier 1940, en son domicile 10, rue du Boismoreau.

Protin (Marie-Rose), née à Arzal le 28 janvier 1861, et décédée à Arzal le 18 janvier 1941, en son domicile.

Paul (Marie-Vincente), née à Saint-Gildas-de-Rhuys le 10 novembre 1859, et décédée à Saint-Gildas-de-Rhuys le 27 avril 1931, en son domicile.

Le Brun (Marie-Julienne), née à Vannes le 29 décembre 1861, décédée à Vannes le 14 décembre 1942, en son domicile 21, rue de l'Hôpital.

Dagorne (Anna), veuve Grigan, née à Grandchamp le 19 septembre 1862, décédée à Vannes le 31 janvier 1943, en son domicile 33, avenue Aristide-Briand.

Le Plat (Julien), né à Sarzeau le 8 juillet 1919, et décédé à Sarzeau le 8 juillet 1919, en domicile.

Le Boulaire (Louis), né à Grandchamp le 30 janvier 1921, et décédé à Grandchamp le 13 juillet 1941, en domicile au Moustoir-des-Fleurs.

Par jugement en date du 21 janvier 1952, le tribunal de première instance de Ruffec a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Roche (Marguerite), née à Limoges (Haute-Vienne) le 15 janvier 1892, domiciliée à l'hôpital de Ruffec, y décédée le 6 mai 1947.

Bordas (Marie-Marguerite), née à Saint-Ybard (Corrèze) le 22 octobre 1883, domiciliée à la Côte, commune de Fontclaireau (Charente), y décédée le 23 août 1919.

Par jugement en date du 15 février 1952, le tribunal de première instance de Confolens a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Belaville (Jean), né à Saint-Laurent-de-Céris (Charente) le 20 mars 1875, fils de Jean et de Rouffaud (Marie), domicilié à Villaine, commune de Saint-Laurent-de-Céris (mort pour la France) à Saint-Euphrasie (Marne) le 30 mai 1918.

Vemproyen (Elise), veuve Fouché, née à Jussas (Charente-Maritime) le 3 novembre 1867, fille de Pierre et de Petit (Marguerite), domiciliée à Chabanais (Charente), rue de Lassoulière, y décédée le 8 mars 1944.

Rouby (François), né à Chazelles (Charente) le 28 mars 1869, fils de Jean et de Fougeronne (Jeanne), domicilié au Roule, commune du Lindois (Charente), y décédé le 10 février 1951.

Fort (Françoise), veuve Rouby, née à Vitrac (Charente) le 29 août 1875, fille de Joseph et de Devantour (Marie), domiciliée au Roule, commune du Lindois (Charente), décédée à la Rochefoucauld (Charente) le 20 février 1951.

De La Sudrerie (Marie-Louise-Hélène), veuve Mandinaud, née à Confolens le 18 août 1867, fille de Pierre-Emile et de Marguerite-Maria, domiciliée à l'Etang, commune de Loubert (Charente), y décédée le 24 septembre 1942.

Par jugement en date du 4 mars 1952, le tribunal de première instance d'Orléans a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Pernet (Léon), domicilié à Orléans, 3, rue de la Gare, décédé à l'hospice d'Orléans le 21 octobre 1949.

Cordet (Pauline), épouse Jeanpierre, décédée en son domicile, à Olivet, le 1er mars 1897.

Dumont (Juliette), veuve Gallier, domiciliée 16, rue d'Ambert, à Saint-Jean-de-Braye, décédée le 11 décembre 1938, à l'hôpital d'Orléans.

Moreau (François), veuf Leseur, cultivateur, décédé en son domicile, à la Chapelle-Saint-Mesmin, le 7 mars 1939.

Clam (Georges), marchand forain, sans domicile connu, décédé à l'asile de Fleury-les-Aubrais, le 22 mai 1931.

Asselin (François), époux Beltoise, décédé en son domicile, à Fay-aux-Loges, le 6 mars 1938.

Cazeneuve (Auguste-Jean-Pierre), décédé en son domicile, à Orléans, 278, rue de Bourgogne, le 20 mars 1936.

Normand (Henri-François), domicilié à Orléans, 98, rue de l'Argonne, décédé à Paris, à l'hôtel de France, avenue de la Tour-Maubourg, où il se trouvait momentanément, le 3 mars 1939.

Neveu (Narcisse) et Chau (Adélaïde), son épouse, décédés, le mari en son domicile à Baule, le 11 octobre 1921, la femme à Issy-les-Moulineaux, le 29 décembre 1925.

Lejeune (Mathilde-Alexandrine), domiciliée à Orléans, Cloître-Saint-Pierre-Empont, où elle est décédée, le 8 décembre 1918.

Raloin (François-Armand) et Michaux (Virginie-Joséphine), Gilla (Louise-Madeleine) et Arnoult (Marie), ses épouses successives, domiciliés et décédés à Châteauneuf-sur-Loire, respectivement les 13 novembre 1940, 17 mars 1871, 14 février 1887 et 26 décembre 1936.

Brelon (Octavie-Georgette), décédée en son domicile à la Ferté-Saint-Aubin, 3, boulevard du Maréchal-Foch, le 9 octobre 1946.

Dutheil (Léontine), veuve Chastellier, domiciliée à Saint-Jean-de-la-Ruelle, rue Croix-Fauchet, décédée à l'hôpital d'Orléans, le 22 janvier 1946.

Par jugement en date du 5 mars 1952, le tribunal de première instance d'Angoulême a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en posession des successions de

Roy (Emilie), veuve Martin, née à Paris (19e) le 15 juillet 1871, domiciliée à Angoulême, 34, rue Saint-Roch, y décédée le 21 avril 1950.

Morange (Alexandrine), veuve Demenet, née à Angoulême le 27 mai 1875, domiciliée à la Normandie, commune de Villars (Charente), décédée à Villebois-Lavalette (Charente) le 23 mars 1950.

Ridat (Elise-Sarah), née à Angoulême le 31 octobre 1883, domiciliée à Angoulême, 26, rue du Soleil, y décédée le 21 février 1948.

Marin (Jean), né à Asnières (Charente) le 11 juin 1873, domicilié à Saint-Amant-de-Nouère (Charente), décédé à Angoulême le 20 septembre 1941.

Espinasse (Marie), veuve Ribette, née à Saint-Junien (Haute-Vienne) le 17 mai 1883, domiciliée à Angoulême, 12, rue Saint-Etienne, y décédée le 14 juillet 1943.

Defosse (Céline-Emilie), née à Paris (20e) le 2 août 1868, domiciliée au Maine-de-Boixe (Charente), y décédée le 1er décembre 1941.

Lassale (Louis), divorcé de Clémence Petit, né à Saint-Sever (Charente-Maritime) le 31 mars 1866, fils de Jean et de Marie Brard, domicilié à Ruelle (Charente), 7, chemin de la Groye, y décédé le 9 juin 1944.

Puyfaud (François), né à Varaignes (Dordogne) le 11 janvier 1868, domicilié à Saint-Germain-de-Montbron (Charente), y décédé le 23 novembre 1942.

Par jugement en date du 7 mars 1952, le tribunal de première instance de Barbezieux a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Dupuy (Arsène), né à Saint-Bonnet (Charente), le 13 mars 1866, fils d'Antoine et de Marie Viaud, domicilié à Reignac (Charente), décédé à Reignac (Charente), au lieudit Vieille-Poste, le 30 mai 1950.

Par jugement en date du 9 avril 1951, le tribunal de première instance de Dax a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de:

Ferrie (Marie), marchande de poissons, née à Auvillar (Haute-Garonne) le 18 janvier 1880, fille de Pierre Ferrie et de Marie Larose, demeurant à Saint-Paul-les-Dax, décédée à Dax le 10 mars 1941;

Labeyrie (Bernard, dit Lucien), domicilié à Labenne (Landes) où il est décédé en novembre 1950. Il était né à Labenne le 18 octobre 1883 de Pascale Labeyrie et était célibataire;

Dufourg (Jean-Germain), né à Azur le 3 août 1873, cultivateur, fils de Aimé Dufourg et de Marylis Duprat, domicilié à Messanges, décédé à l'hôpital de Dax le 20 juin 1943;

Laby (Marie), veuve de Jean-Honoré Lavie, demeurant à Dax, avenue Vincent-de-Paul, institutrice en retraite, fille de Marie Laby, née à Biaudos le 16 juillet 1861, décédée à Dax le 23 novembre 1949.

Par jugement en date du 23 avril 1952, le tribunal de première instance de Cognac a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Georges Bardinal, né le 26 avril 1923 à Cognac, fils de Madeleine Bardinal, décédé à Chipyong-Ni (Corée), mort pour la France le 15 février 1951;

Marthe Imbert, veuve Allary (Jean), née le 29 août 1869 à Plenville (Charente), fille de Sylvain Imbert et de Anne Barret, domiciliée à Gondeville, décédée à l'hôpital de Cognac le 21 juillet 1951.

Par jugement en date du 24 avril 1952, le tribunal de première instance de Nice a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Le Bready (Georges), domicilié boulevard du Fossan, à Menton, décédé à Menton le 26 mai 1933.

Claudin (Denis), domicilié à Aspremont, y décédé le 11 mars 1928.

Prokopovitch (Paul), domicilié à, avenue Emilia, à Nice, y décédé le 9 janvier 1941.

Basso (César-Pierre), veuf Levamis, domicilié 30, rue Michel-Ange, à Nice, décédé à Nice le 4 septembre 1941.

Forgues (François-Maxime), domicilié 1, rue Assalit, à Nice, décédé à Nice le 30 novembre 1941.

Fauquenoy (René), domicilié à l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie, à Nice, décédé à Nice le 26 septembre 1942.

Steele (Ernest-Alfred), domicilié hôtel Choiseul, avenue Thiers, à Nice, décédé à Cannes le 9 janvier 1943.

Vassalo (Marie), veuve Dulbecco, domiciliée 5, rue Meyerbeer, à Nice, décédée à Nice le 19 janvier 1943.

Mathoulin (Olga), veuve Murat, domiciliée 33, rue Gounod, à Nice, décédée à Nice le 15 mars 1943.

Vigneron (Paul), domicilié 9, rue Amiral-de-Grasse, à Nice, décédé à Nice le 21 juillet 1944.

Deliere (Hortense), veuve Sue, domiciliée 3, rue Henri-de-Cessole, à Nice, décédée à Nice le 26 décembre 1944.

Obernito (Marie), domiciliée 52, avenue de Cantia, à Nice, décédée à Nice le 5 juillet 1945.

Millo (Etienne), domicilié 2, rue de Roussillon, à Nice, décédé à Nice le 21 novembre 1946.

Frich (Valentine), veuve Desonville, domiciliée 40, rue Dabray, à Nice, décédée à Nice le 24 novembre 1946.

Antoine (Maria), veuve Aubert, domiciliée à, rue Pastorelli, à Nice, décédée à Nice le 18 décembre 1946.

Stadlemair (Edouard), domicilié 12, rue de Falicon, à Nice, décédé à Nice le 18 mars 1948.

Granat (Marie-Augustine), divorcée Renault, domiciliée à, rue de l'Assomption, à Nice, décédée à Nice le 10 avril 1948.

Calandri (Biabine), veuve Fulcheri, domiciliée 34, rue du Docteur-Richelmi, à Nice, décédée à Nice le 22 septembre 1948.

Barnaud (Auguste), domicilié 6, rue de France, à Nice, décédé à Nice le 27 novembre 1948.

Gayot (Emile), veuf Bron, domicilié 47, rue Paganini, à Nice, décédé à Vallauris (Alpes-Maritimes), le 27 mai 1949.

Lajeanne (Léonie-Marthe), domiciliée 15, petite impasse Meyerbeer, à Nice, décédée à Nice le 28 janvier 1949.

Gomberg (Jean), domicilié à l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie, à Nice, décédé à Nice le 16 mai 1949.

Hausermann (Ermine), domiciliée 33, boulevard Carabacel, à Nice, décédée à Nice le 28 mai 1949.

Mandine (Jeanne), veuve Bail de la Vanne, domiciliée 6, boulevard Joseph-Garnier, à Nice, décédée à Annot le 20 septembre 1949.

Delagneau (Eléonie-Amélie), veuve Grosjean, domiciliée 20, avenue Saint-Sylvestre, à Nice, décédée à Nice le 30 octobre 1949.

Maillevault (Fanny-Renée), domiciliée à Menton, à, rue Albert-1er, décédée à Menton le 13 novembre 1949.

Louque (Sophie-Fortunée), veuve Pascal, domiciliée 18, vallée du Carei, à Menton, décédée à Menton le 14 novembre 1949.

Detournay (Marcel-Eugène), domicilié à Nice, 32, rue de Lépante, décédé à Nice le 10 décembre 1949.

Le Suillon (Alexandrine), veuve Beaudouard, domiciliée à Nice, 23, avenue Malaussena, décédée à Nice le 10 décembre 1949.

Dini (Henri), domicilié 6, rue Martin-Seylour, à Nice, décédé à Nice le 9 janvier 1950.

Rouffy (Catherine), veuve Buisson, domiciliée à Nice, 32, boulevard de l'Observatoire, décédée à Nice le 1er janvier 1950.

Salzedo (Myriam), divorcée Bensimon, domiciliée 18, avenue Shakespeare, à Nice, décédée à Nice le 18 janvier 1950.

Johannes (Marie), veuve Andrieux, domiciliée, 10, avenue Wilmara, à Nice, décédée à Nice le 28 janvier 1950.

Berthet (Renée), domiciliée 21, rue Hôtel-des-Postes, à Nice, décédée à Nice le 22 janvier 1950.

Di Giacomo (Caroline), veuve Lachausse, domiciliée 68, rue de France, à Nice, décédée à Nice le 23 avril 1950.

Verdier (Thérèse), domiciliée à Nice, 9, avenue Bridault, décédée à Nice le 18 mai 1950.

Chaput (Marie-Louise), domiciliée 21, avenue de la Californie, à Nice, décédée à Nice le 22 juin 1950.

Par jugement en date du 9 mai 1952 le tribunal de première instance de Dunkerque a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Mme Popieul (Octavie-Félicité), veuve de M. Bulthe (Léon), née à Ghyvelde le 5 avril 1855, domiciliée à Ghyvelde, y décédée le 21 juin 1950.

Mme Weiler (Andrée-Paule), veuve de M. Boulogne (Emile), née à Paris (6e) le 5 décembre 1894, domiciliée à Grande-Synthe, y décédée le 10 mai 1951.

Mlle Vercruyce (Louise-Marie), enfant naturelle, née à Hondschoote le 21 juillet 1881 domiciliée à Saint-Pol-sur-Mer, 2, rue Liagre, décédée à Rosendaël le 9 mai 1917.

Par jugement en date du 29 mai 1952, le tribunal de première instance de Louviers a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Gestal (Louis), domicilié aux Damps, décédé à Elbeuf le 31 octobre 1913.

Par jugement en date du 30 mai 1952, le tribunal de première instance de Saint-Pol-sur-Ternoise a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonne les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Thuillier (Marie-Louise), née à Humières le 27 mai 1897, domiciliée à Humières où elle est décédée le 19 janvier 1945.

Par jugement en date du 11 juin 1952, le tribunal de première instance de Cognac a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Parenteau (Elisabeth), née le 16 mai 1880 à Hiers-Brouage (Charente-Maritime), fille de Jean et de Marie Garnier, domiciliée à Cognac, 11, rue de Bitche, décédée à l'hôpital de cette ville le 28 janvier 1951.

Reypeyron (Jean), né le 14 mars 1870 à Périgueux (Dordogne), fils de Jean et de Louise Mathe, domicilié à Cognac, 19, rue Lohmeyer, décédé à l'hôpital de Cognac le 16 mars 1951.

Par jugement en date du 11 juin 1952 le tribunal de première instance de Troyes a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Vernhes (Albert), né à Rodez le 17 février 1881, domicilié au Prétolin, commune de Bérulles (Aube), décédé le 14 décembre 1950 à l'hôpital de Troyes.

Par jugement en date du 12 juin 1952 le tribunal de première instance de Valenciennes a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Herbomez (Julien), né à Rosult le 3 octobre 1866, fils de Herbomez (Julienne), domicilié à Rosult et décédé à Sameon le 14 septembre 1919.

Par jugement en date du 18 juin 1952, le tribunal de première instance de Mascara a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Strohsheim (Théodore), né à Leaz (Pologne) le 10 octobre 1900, domicilié à Colomb-Béchar, y décédé le 3 avril 1915.

Morel (Léon), né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 30 octobre 1906, domicilié à Kenadza et décédé à Mascara le 16 octobre 1945.

Kaemmer (Charles), sans lieu de naissance connu, domicilié à Kenadza, y décédé le 9 mai 1918 à l'âge de 56 ans.

Pagnacco (Santo), né à Castel Nuevo (Italie) le 9 septembre 1901, domicilié à Colomb-Béchar, y décédé le 7 octobre 1917.

Noyez (Roland), né à Tourcoing (Nord) le 1er juillet 1926, domicilié à Colomb-Béchar et décédé à Oran le 1er novembre 1948.

Villon (Nicolas), né à Pétrograd (Russie) le 30 septembre 1891, domicilié à Kenadza, y décédé le 13 août 1943.

Par jugement en date du 20 juin 1952, le tribunal de première instance de Tours a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Boissé (Maurice-Auguste), époux de Emilienne-Gabrielle Besigat, né à Amboise (Indre-et-Loire) le 4 mai 1891, fils de Henri Boissé et de Marguerite Terpreau, domicilié à l'hospice de Tours, y décédé le 14 avril 1948.

Blais (Joséphine), veuve de Paul Charretier, née à Saint-Sulpice-des-Landes (Ille-et-Vilaine) le 12 février 1875, fille de Julien Blais et de Jeanne Haquaire, domiciliée à l'hospice de Tours, y décédée le 31 mars 1947.

Chauveau (Raymond), célibataire, né à Monnaie (Indre-et-Loire) le 26 juillet 1926, domicilié à l'hospice de Tours, y décédé le 20 février 1950.

Chevalier (Samuel-Marc), divorcé de Paulette ..., né à Nueil-sur-Faye (Vienne) le 2 septembre 1911, fils de Myrtil-Joseph Chevalier et de Eugénie Devant, domicilié à Bléré (Indre-et-Loire), décédé le 22 janvier 1950 à Tours.

Dapra (Alphonse-Edmond), veuf de Angèle-Charlotte Collignon, né à Paris (9e arr.) le 8 septembre 1886, fils de Alphonse Dapra et de Marie Bregeat, domicilié à Luynes (Indre-et-Loire), décédé le 28 décembre 1949 à Tours.

Choinard (Esther-Marie-Honorine), veuve de Louis Huguet, née à Loche-sur-Indrois (Indre-et-Loire) le 9 octobre 1865, fille de Joseph Choinard et de Hélène Baudon, domiciliée à Loches (Indre-et-Loire), décédée le 27 mars 1948 à Tours.

Lesourd (Camille-Louis), divorcé de Rose Dide, né à Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire) le 1er septembre 1911, fils de Camille-Louis Lesourd et de Amélia-Louise Pavy, domicilié à Saulnay (Indre-et-Loire), décédé le 4 novembre 1949 à Tours.

Vergos (Joséphine-Amélie), veuve de Laurent, née à Brest (Finistère) le 10 novembre 1862, fille de Eugène-Hypolite Vergos et de Marguerite Lunven, domiciliée à l'hospice de Tours, y décédée le 15 juin 1948.

Bernier (Henri), célibataire, né à Gièvres (Loir-et-Cher) le 16 octobre 1875, fils de Henri Bernier et de Alphonsine Boisbourdin, domicilié à Cormery (Indre-et-Loire), décédé le 23 avril 1949 à Tours.

Verneau (René-Albert), célibataire, né à Tours le 19 juin 1869, fils de René Verneau et de Marie Bidault, domicilié à l'hospice de Tours, y décédé le 18 décembre 1948.

Perrault (Clémentine-Jeanne), veuve de Joseph Joly, née à Savonnières (Indre-et-Loire) le 22 novembre 1859, fille de Jean-Baptiste Perrault et de Eugénie Pronchette, domicilié à Tours, 13, place Dublineau, y décédée le 9 janvier 1949.

Robin (Léon-Léopold), né à Beaulieu (Indre-et-Loire) le 30 octobre 1889, fils de Léon Robin et de Solange Fresion, domicilié à Tours, 4, boulevard Preuilly, y décédé le 20 juillet 1951.

Guignard (Clémentine-Camille-Alexandrine), veuve de Alexandre Bauzé, née à Mézières-de-Touraine (Indre-et-Loire) le 8 août 1861, fille de Pierre Guignard et de Clémence Gannais, domiciliée à Saint-Etienne-de-Chigny (Indre-et-Loire), décédée le 23 septembre 1949 à Luynes (Indre-et-Loire).

Chastenet (Ida-Julienne), veuve de Eugène Tremblay, née à Douai (Nord) le 8 avril 1878, fille de Jean Chastenet et de Marie Lefèvre, domiciliée à Luynes (Indre-et-Loire), y décédée le 3 mars 1947.

Auger (Germaine), veuve de André-Ferdinand Chapeau, née à Pas-de-Jeu (Deux-Sèvres) le 10 avril 1870, fille de Victor Auger et de Louise Chesneau, domiciliée en dernier lieu à Luynes (Indre-et-Loire), y décédée le 12 août 1946.

Meny (Octavie), veuve de Léon Ferrand, née à Paris (3e arr.) le 1er septembre 1862, fille de François Meny et de Louise Touzelet, domiciliée à Tours, décédée le 28 mars 1950 à Luynes (Indre-et-Loire).

Anselot (Eugénie-Marie), célibataire, née à Lorient (Morbihan) le 19 avril 1863, fille de Jean Anselot et de Caroline Jehanno, domiciliée à Luynes (Indre-et-Loire), y décédée le 25 janvier 1947.

Charrier (Charles-Eugène-Alphonse), veuf de Caroline Boisseleau, né à Rochesservière (Vendée) le 2 mai 1876, fils de Victor Charrier et de Joséphine Hervé, domicilié à Bléré (Indre-et-Loire), y décédé le 10 janvier 1943.

Menard (Auguste-Louis), veuf de Louise Monate, époux de Augustine Bolet, veuve Molliet, né à Saint-Antoine-du-Rocher (Indre-et-Loire) le 2 avril 1887, fils de Auguste Menard et de Marie Sihoreau, domicilié en dernier lieu à Port-Foucauld, commune de Fondettes (Indre-et-Loire), y décédé le 23 janvier 1946.

Par jugement en date du 25 juin 1952, le tribunal de première instance de Douai a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Broutin (Stéphanie), fille de Maurice et de Maria Marecaux, veuve de Jules-Joseph Delrue, née à Marchiennes le 20 août 1879, y demeurant, rue du Chemin-de-Fer, décédée à Marchiennes le 1er janvier 1951.

Devenot (Sidonie), fille d'Etienne Devenot et de Sidonie Fremery, veuve de Devenot (Laurent), née à Aniche le 11 janvier 1866, domiciliée à Aniche, 103, rue Delhaye, y décédée le 1er janvier 1951.

Par jugement en date du 26 juin 1952, le tribunal de première instance de Bergerac a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Marie Tarsac, veuve Delbret, domiciliée à Lembras, décédée à Lamonzie-Montastruc le 3 janvier 1935.

Aline Gratiolet, veuve Refroigny, décédée en son domicile, à Urval, le 17 avril 1934.

Hélène Farjou et Cyprien Fageolle, son mari, domiciliés à Hyères-Frontillon, commune d'Issigeac, décédés, la femme en son domicile le 25 juin 1934, le mari à Cahuzac (Lot-et-Garonne) le 13 juin 1938.

Guy-Paul Milhac, décédé en son domicile, à Beaumont-du-Périgord, le 8 novembre 1941.

Augustine Valot, veuve François, décédée en son domicile, à Bergerac, le 14 mars 1943.

Elie Besse, décédé en son domicile, à Saint-Seurin-de-Prats, le 6 janvier 1953.
Léon Dard, décédé en son domicile, à Bergerac, le 3 décembre 1944.
Auguste Borderie, décédé en son domicile, à Bergerac, le 7 janvier 1951.

Par jugement en date du 26 juin 1952, le tribunal de première instance de Blois a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Georges-Emile Mullard, ouvrier agricole, né à Blois le 22 septembre 1915, domicilié à Saint-Laurent-des-Bois, décédé en Allemagne le 14 mars 1943.
Auguste Courant, né à la Bosse, le 19 octobre 1869, y domicilié, décédé le 12 mai 1943 à l'hospice de Vendôme.
Marie-Hélène Arneuil, célibataire, née à Thiville (Eure-et-Loir) le 27 octobre 1874, domiciliée à Blois, 41, rue de la Gerenne, y décédée le 29 octobre 1945.
Louise Gaultier, épouse Marinier, née à Châteauvieux (Loir-et-Cher) le 16 octobre 1891, domiciliée à Mareuil-sur-Cher, décédée à l'hôpital de Blois, le 23 mars 1947.
Denise Renaire, veuve Duvoux, née à Orbigny (Indre-et-Loire) le 9 octobre 1876, domiciliée à Saint-Aignan, décédée à l'hôpital de cette ville, le 10 décembre 1950.
Aimée Mainguet, veuve Rozier, née à Paris, le 16 septembre 1869, domiciliée à Blois, 97, rue Croix-Boissée, décédée à l'hôpital de cette ville le 11 décembre 1950.

Par jugement en date du 1er juillet 1952, le tribunal de première instance de Lille a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Claustre (Germain), né à Massat (Ariège) le 8 juillet 1872, journalier, domicilié à Hellemmes, 32, rue Roger-Salengro, décédé à Hellemmes, le 5 mars 1941.
Geiregat (Emma-Zulma), veuve Acke (François), née à Bondues le 3 février 1883, décédée en son domicile, 273, rue Pierre-Legrand, à Lille, le 24 août 1948.
Leuridan (Henri-Joseph), né à Englos le 1er octobre 1861, domicilié 61, rue de Fontenoy, à Lille, y décédé, le 11 octobre 1949.
Mahieu (Alfred-Jules), né à Lille, le 1er avril 1877, domicilié, 150, rue de Philadelphie, à Lille, y décédé le 17 décembre 1949.
Bonichon (Augustine), née à Champignelles (Yonne), le 23 octobre 1865, décédé en son domicile, 10, rue Rabelais, à Lille, le 15 décembre 1950.
Delrue (Alfred-Pierre), né à Hermines (Belgique), le 23 octobre 1866, et Mme Capart (Marie), son épouse, mariée en secondes noces à Dupont (Arthur), née à Pecq (Belgique), le 4 mai 1867, tous deux domiciliés à Mouvaux, 22, rue des Duriez et y décédés, savoir M. Delrue le 12 août 1922, Mme Capart le 17 septembre 1940.
Lebacq (Marie-Emilie-Charlotte), née à Lille le 19 mars 1873, y domiciliée, 16, rue Lottin, décédée à Lille, le 24 février 1952.

Par jugement en date du 3 juillet 1952, le tribunal de première instance de Carcassonne a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Gubariew (Powel), né le 8 janvier 1891 à Tuloka (Russie), fils de Kiril et de Vasilia Ivanova, célibataire, domicilié à Conques, décédé à l'hospice de Carcassonne le 26 septembre 1951.
Raynaud (Madeleine-Augustine-Félicie), épouse Gavignaud (Louis), fille d'Elie et de Séguier (Rosalie), domiciliée à Montlaur, décédée à Carcassonne le 25 décembre 1934.
Izard (Pauline), fille de Pierre et de Husson (Marie-Antoinette-Gabrielle), célibataire, domiciliée à Montolieu, y décédée le 17 décembre 1889.
Gavignaud (Louis-Isidore), fils d'Antoine et de Bot (Julienne), décédé à Festes et Saint-André le 1er février 1939, demeurant à Montlaur.

Par jugement en date du 17 juillet 1952, le tribunal de première instance de Chartres a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Georges Blovet, ouvrier agricole à Bois-Richeux, commune de Pierres, décédé à l'hôpital de la Pitié à Paris, le 22 novembre 1946, veuf de Mme Marie-Victorine Le Bouillonnec.
Marie-Louise Sarriau, veuve Louvet, demeurant à Epernon, 50, rue de la Gare, décédée à Chartres le 25 janvier 1950.
Jules-Robert-Vincent Guillou, né à Chartres le 20 décembre 1907, célibataire, ouvrier agricole, décédé en son domicile à Aufferville, commune de Lupiante le 27 septembre 1951.
Serge-Victor-Germain Rouzies, né à Paris le 6 octobre 1926, décédé en son domicile à Gommerville, le 19 août 1944.

Par jugement en date du 28 juillet 1952, le tribunal de première instance de Nimes a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Pigeyre (Marius), domicilié à Nimes, y décédé le 13 février 1942.
Bouzats (Jeanne), domiciliée à Nimes, y décédée le 26 mai 1948.
Maurel (Jean-Marie), domicilié à Nimes, y décédé le 4 septembre 1929.
Noegelen (Isidore), domicilié à Nimes, y décédé le 1er juin 1939.
Bacave (Pauline), veuve Brunet, domiciliée à Nimes, y décédée le 31 mai 1940.
Braissan (Honoré), domicilié à Aigues-Mortes, décédé à Nimes le 10 juillet 1948.
Nuel (Emilie), veuve Brossay, domiciliée à Nimes, y décédée le 1er décembre 1936.
Rumich (Delphine), domiciliée à Nimes, y décédée le 10 octobre 1950.
Clergeraud (Jean), domicilié à Caillar, décédé à Nimes le 19 octobre 1947.
Cayol (Joseph), domicilié à Aigues-Mortes, décédé à Nimes le 2e septembre 1938.
Bertrand (Ernestine), veuve Boulon, domiciliée à Nimes, y décédée le 30 mars 1934.
Vissouze (Marie), veuve Roussel, domiciliée à Saint-Laurent-d'Aigouze, décédée à Nimes le 8 juillet 1949.
Philippini (Francesco), domicilié à Saint-Gervasy, y décédé le 3 mai 1946.
Boudes (Marie), domiciliée à Lédenon, y décédée le 18 octobre 1948.
Lahondes (Louis), domicilié à Nimes, y décédé le 15 février 1951.
Lauret (Louis), domicilié à Calvisson, y décédé le 15 février 1926.

Par jugement en date du 30 juillet 1952, le tribunal de première instance de Narbonne a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Boye (Paul), né à Alzonne (Aude) le 13 mai 1861, fils de Jean Boye et de Sylvie Oustric, domicilié à Narbonne (Aude), y décédé le 1er juillet 1950.
Fouga (Marie-Anaïs-Clémentine), née à Palavas (Hérault) le 11 novembre 1862, fille de Jean-Baptiste Fouga et de Marie-Rose Miquel, domiciliée à Narbonne (Aude), y décédée le 20 mars 1951, veuve Gallie.
Viales (Marius), né à Narbonne (Aude) le 8 février 1888, fils de Pierre Viales et de Marie Siffre, domicilié à Narbonne, y décédé le 14 octobre 1945, veuf de Jeanne Chavernac.

Par jugement en date du 31 juillet 1952, le tribunal de première instance d'Alès a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Teissier (Eugénie), domiciliée à Alès, décédée à Quissac, le 29 septembre 1951.
Ho (Sylvie), veuve Bruyère, domiciliée à Alès, décédée à Alès, le 17 mai 1949.
Kopko (Joseph), domicilié à Alès, décédé à Alès, le 7 janvier 1948.
Daniel (Léon), domicilié à Bessèges, décédé à Bessèges, le 25 mars 1942.
Nicolas (Louis), domicilié au Martinet, décédé à Saint-Ambroix, le 10 mars 1948.

Par jugement en date du 8 août 1952, le tribunal de première instance d'Annecy a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Baritel (Jean-François), commis des postes, télégraphes et téléphones en retraite, né à Annecy le 9 mai 1886, veuf de Juge (William), décédé à Annecy le 18 avril 1947, domicilié à Annecy, 39, avenue de Cran.
Vagnoux (Juliet), née à Annecy-le-Vieux le 30 septembre 1883, veuve de Porvent (Joseph), domiciliée à Annecy, 2, place Saint-Maurice, décédée à Annecy le 22 avril 1948.
Gandi (Joseph), manœuvre, célibataire, domicilié à Meythet (Haute-Savoie), décédé à Annecy le 20 août 1932.
Demontvignier-Monnet (François), anciennement scieur, décédé à Annecy le 17 mars 1915, domicilié à Lornay (Haute-Savoie) et précédemment à Ugine (Savoie).

SUCCESSIONS VACANTES EN ALGERIE

Berréon (Louis), employé, célibataire, fils de Michel et de Vollero (Joséphine), décédé à Orléansville le 3 avril 1950. — Actif: 75.000 F; passif: indéterminé.
Muscat (Michel-Charles), né à Philippeville le 28 octobre 1874, fils de Salvator et de Muscat (Pauline), décédé le 3 mai 1952, à Constantine. — Actif: 87.716 F environ.
Victoria-Ferrer (Dolorès), née à Oran le 8 novembre 1877, pensionnée, demeurant à Oran, rue Duquesne, n° 3, divorcée en premières noces de Rolland (François) et veuve en neuvièmes noces de José, décédée à Oran, 76, boulevard de Sébastopol, le 19 octobre 1951. — Actif: 11.926 F; passif: 5.526 F.
Bauge (Angèle), âgée de 69 ans, née à Nantes (Loire-Inférieure), veuve de Francis Anneau, décédée à Bône le 1er février 1952. Actif: 464 F.
Briffa (Augustin), né à Bône le 9 avril 1879, fils de Paul Briffa et de Marie Farrugia, veuf de Concetta, décédé à Bône le 16 avril 1952. — Actif: 13 F.
Sultana (Augustin), né à Bône le 3 octobre 1880, fils de Joseph Sultana et de Marie Portelli, veuf de Victorine Mifsud, décédé à Bône le 24 avril 1952. — Actif: 386 F.
Rhese (Horts), soldat au 1er régiment étranger à Sidi-Bel-Abbès, décédé le 16 mars 1950. — Actif: 4.186 F.
Mestre (Joseph), employé communal à Maison-Carrée, né le 24 janvier 1882 à El Affroun, décédé à Hussein Dey, hôpital Farnel, le 18 mai 1952. — Actif approximatif: 10.000 F; passif approximatif: 6.000 F.

Muscat (Michel-Charles), décédé le 3 mai 1952 à Constantine. — Actif: 133.500 F; passif: 133.500 F.

Lanxade (Etienne-Pascal), décédé le 27 août 1911 à Constantine. — Actif: 5.000 F; passif: 5.000 F.

Dumayo (Joseph), décédé à Beni-Mered le 31 décembre 1951.

Dame Milla (Sabine), veuve Olivier, décédée à Blida le 2 février 1951.

Dame Bodet (Berthe), décédée à Boufarik le 2 février 1951.

Demoiselle Lassus (Julia), décédée à Blida le 1er avril 1952.

Bouhaya Ali, décédé le 14 juin 1951.

Merouane Mohamed, décédé le 1er avril 1952.

Poirier Blanche), née à Paris (Seine) le 9 septembre 1897, vendeuse, fille de Louis Poirier et de Jeanne Leger, domiciliée à Alger, rue Meissonnier, n° 23, décédée à Alger le 28 février 1952. — Actif: 6.800 F; passif: 38.000 F.

Plat (Louise-Victorine), veuve Daurces (Albert), née à Alger le 13 décembre 1912, fille de Victor-Lucien et de Léonie Arosco, domiciliée à Alger, 2, rue Rigodit, décédée à Alger le 1er mars 1952. Actif: 35.250 F; passif: 65.000 F.

Daube (Léonie-Zélina), divorcée de Surgant (Marie-Charles), née à Alger le 22 janvier 1872, fille de Cizot (Philéas) et de Perinet (Zélina), domiciliée à El Biar (Alger), avenue Georges-Clemenceau, n° 49, décédée à Alger le 4 mars 1952. — Actif: 11.375 F; passif: 20.000 F.

Betzina (Etienne-Charles-Mathieu), célibataire, né à Philippeville (Constantine) le 16 octobre 1892, chauffeur-mécanicien, fils de Joseph et de Mut (Julie), domicilié à Alger, impasse Bruce, n° 2, y décédé le 21 mars 1952. — Actif: 28.628 F; passif: 17.000 F.

Miglio (Joséphine), veuve Pavodani, née à Philippeville (Constantine) le 6 janvier 1896, serveuse de clinique, fille de Antoine et de Elvira Carchano, domiciliée à Alger, rue Segemah, n° 4, décédée à Alger le 31 mars 1952. — Actif: 5.008 F; passif: 240.000 F.

Cailleux (Jules), célibataire, né à Zurich (département d'Alger) le 31 août 1878, secrétaire de mairie, fils de Jules et de Félicie Pascot, domicilié à Cherchell, cité Armand, décédé à Alger le 26 février 1952. — Actif: 1.000 F; passif: 300 F.

Berenguer (Vicente), né à Colosa de Ensania (Espagne) le 4 décembre 1902, cordonnier, fils de Luis Berenguer et d'Antonia Selles, domicilié à Alger, boulevard de Champagne-prolongé, maison Jaubert, décédé à Alger le 26 février 1952. — Actif: 556 F; passif: 200 F.

Pomes (Jeanne-Marie), veuve de M. Rey (Louis), née à Alger le 22 août 1882, fille de Marie Pomes et de Rose Vitillo, décédée à Alger le 28 février 1952. — Actif: 1.500 F; passif: 350 F.

Armand (Marie-Louise), veuve Faure, née le 19 avril 1868, domiciliée à Alger, rue Bab-El-Ouid, n° 21, décédée le 4 mai 1952. — Actif: 30.945 F; passif: 25.000 F.

Rivière (Victorine-Marguerite), célibataire, née à Marengo le 8 octobre 1882, fille de Jean-Baptiste et de Deron (Adélaïde), domiciliée à Alger, rue Meissonnier, n° 4, décédée à Alger le 6 mai 1952. — Actif: immobilier, néant; mobilier, 87.616 F; passif: 325.000 F.

Hasior (François), célibataire, née à Krasner (Pologne) le 18 février 1891, charpentier, de nationalité polonaise, fils de Michel Hasior et de Maria Amrous, domicilié à Saint-Eugène-Pointe-Pescade (Alger), hôtel Martinique, décédé à Alger le 4 novembre 1952. — Actif: 47.287 F; passif: 318.000 F.

Folelli (Louis-Ambrosini), né à Alger le 30 avril 1886, nationalité suisse, fils de Baptiste et de Louise Perretti, domicilié à Hussein-Dey, chez M. Zelasco (Laurent), 36, rue de Constantine, décédé à Hussein-Dey le 15 décembre 1951. — Actif: 96.996 F; passif: 56.000 F.

Marin (Antoine), époux d'Hélène Gutlierez, né à Sidi-Bel-Abbès (Oran), âgé de 50 ans, fils de Fernand Marin et de Marie Gongena, décédé à Alger le 20 novembre 1942. — Actif: 3.620 F; passif: 500 F.

Casteran (Alexis), célibataire, né à Nistos (Hautes-Pyrénées), âgé de 36 ans, fils de Léon Casteran et de Noémie Haupome, domicilié à Hussein-Dey, 9, avenue Laure, décédé à Alger le 16 octobre 1942. — Actif: 3.451 F; passif: 500 F.

Rechidi (Saïda), célibataire, né à Orléansville (Alger), âgée de 51 ans, fils de Ben Yahia, domicilié 25, rue de la Charte, décédé à Alger le 11 octobre 1942. — Actif: 4.870 F; passif: 650 F.

Berkane Mohamed, célibataire, né au Chellif (département d'Alger), âgé de 24 ans, fils de Kaddour et de Khreira Bent Mohamed, domicilié au Chellif, douar Beni Kendel, décédé à Alger le 24 août 1942. — Actif: 1.480 F; passif: 250 F.

Aziri Salah, né à Guerguour (Constantine), âgé de 35 ans, fils d'Amar et de Laddja bent Ahmed, domicilié baraquement du Génie, décédé à Alger le 3 août 1942. — Actif: 1.207 F; passif: 252 F.

Ben Azouz ben Ahmed, célibataire, né à Aïn-Boucif (Alger), âgé de 46 ans, fils de Mohand et de Barkahoum bent El Haddi, domicilié à Alger, décédé à Alger le 17 janvier 1916. — Actif: 12.216 F. passif: 5.500 F.

Salah Chehboune, célibataire, né au douar El Maïn-Djaafra, commune mixte des Ibbans (Constantine) en 1901, teinturier, fils de Boudjemaa et de Iamina Chaouet, décédé à Alger le 26 avril 1946. — Actif: 11.115 F; passif: 5.800 F.

Le Marchand (René), né au Havre (Seine-Inférieure) le 12 novembre 1912, manœuvre, domicilié à Alger, décédé à Alger le 8 mai 1952. — Actif: 5.066 F; passif: 400 F.

Stefanelli (Sébastien-François), né à Cargèse (Corse) le 19 mars 1907, fils de Michel et de Toussainte Mattei, domicilié à Boutra (Alger), décédé à Alger le 9 octobre 1947. — Actif: 25.718 F; passif: 12.500 F.

Saadi Said, né à M'Kira Dra El Mizan (Alger) le 25 mars 1901, fils d'Ali ben Ameur et de Yacine Fatma, décédé à Alger le 17 novembre 1947. — Actif: 11.104 F; passif: 5.500 F.

Massetti (Antoinette-Louise), épouse de Becker (Eugène), née à Crescia (Alger) le 21 août 1900, fille d'Antoine Massetti et de Marie Moulin, domiciliée à Tiaret, village Cerruti (Oran), décédée à Alger le 26 mai 1952. — Actif: 155 F; passif: 60 F.

REQUETES

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal d'Aix en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Zelmati (Julie), épouse ben Sakoum, née le 31 août 1908 à Tlemcen (Algérie), domiciliée à Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône), internée le 12 mai 1943 à Drancy, déportée le 31 juillet 1943 à destination d'Auschwitz, où elle serait décédée le 5 août 1943.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 21 octobre 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote du projet de loi (n° 1279) portant majoration des pensions exceptionnelles. (N° 4016. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (n° 3961) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu et l'avenant à cette convention signé à Ottawa le 6 octobre 1951; 2° la convention signée à Paris le 16 mars 1951 entre la France et le Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutation par décès. (N° 4141. — M. Charles Barangé, rapporteur général.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 1377) de M. Isorni tendant à compléter l'article 113 du code d'instruction criminelle sur les demandes de mise en liberté provisoire. (N° 3954. — M. Louis Rollin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de résolution (n° 2170) de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à refuser tout contingent nouveau de caisses de sardines en provenance du Maroc pour l'année 1952. (N° 4096. — M. Marc Dupuy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de résolution (n° 3125) de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire instituer par la Société nationale des chemins de fer français, au profit des jeunes âgés de moins de vingt et un ans, un billet collectif dit de fin de semaine, comportant une réduction de tarif de 50 p. 100. (N° 3862. — M. Dufour, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Daron et plusieurs de ses collègues (n° 2071) tendant à inviter le Gouvernement à procéder en 1952 à un recensement de toutes les catégories d'anciens combattants et victimes de la guerre; 2° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2166) tendant à inviter le Gouvernement à recenser, avec le concours des associations d'anciens combattants, le nombre exact des parties prenantes du budget des anciens combattants et victimes de la guerre, et à réserver les sommes de ce budget non utilisées en fin d'année, à l'amélioration du sort de tous les anciens combattants et victimes de la guerre. (N° 3211. — M. Draveny, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues (n° 165) ayant pour objet de modifier et compléter la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951 portant amnistie; 2° de MM. Isorni et de Saivre (n° 507) tendant à l'amnistie des faits dits de collaboration et à la suppression de l'indignité nationale; 3° de M. Peytel et plusieurs de ses collègues (n° 551 rectifié) portant: *a*) amnistie en faveur de certaines personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre 1944, 28 novembre 1944 et 26 décembre 1944; *b*) abro-

gation de l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyant l'inéligibilité; c) revision de l'épuration administrative; 4° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 2448) tendant à modifier la loi du 5 janvier 1951 relative à l'amnistie; 5° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2631) tendant à accorder l'amnistie aux résistants; 6° de M. Jacques Debû-Bridel, sénateur (n° 715), tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: *a*) aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; *b*) aux travailleurs condamnés pour faits de grève; *c*) à certaines catégories de délinquants primaires. (N°s 3573-1001. — M. Duveau, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1951 de cet établissement.

2. — Discussion du projet de loi (n° 4254) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Agriculture). (N° 4344. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Commission des finances.

Séance du vendredi 10 octobre 1952.

Présents. — MM. Bénard, Cornigion-Molinier, Dagain, David (Marcel), Diethelm, Dupraz (Joannès), Lamps, Le Roy Ladurie, Massot, Mazier, Meunier (Pierre), Reynaud (Paul), de Tinguy.

Excusés. — MM. Gilles Gozard, J.-P. Palewski.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mercredi 15 octobre 1952, à dix heures et quinze heures (local de la commission):

Budget des affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères).

Budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

Budget de la France d'outre-mer.

Budget de la santé publique et de la population.

Budget des travaux publics, des transports et du tourisme (III. Marine marchande).

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 14 octobre 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Jean Doussot expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que de nombreuses demandes d'allocations aux vieux travailleurs salariés sont actuellement en instance auprès des caisses régionales d'assurance vieillesse; que lorsque les requérants ne peuvent fournir des certificats de travail, parce que leurs employeurs sont morts ou disparus, ils souscrivent une déclaration sur l'honneur, suivant la formule 5151 spéciale à ce cas, et que cela nécessite une enquête, mais que cette enquête est quelquefois fort longue; que d'autre part, de nombreux vieux travailleurs sont sans ressources, et attendent impatiemment cette allocation; et lui demande s'il ne serait pas possible de prendre des mesures ayant pour but d'abréger les délais de constitution de dossiers et de poursuites d'enquête (n° 329).

II. — M. Chapalain expose à M. le secrétaire d'Etat au budget que la loi du 21 mai 1951 a supprimé toutes les taxes sur les viandes et les a remplacées par une taxe unique de circulation. Il résulte de l'article 18, alinéa 2 de la loi que, dans l'intention du législateur, cette taxe n'était applicable qu'aux professionnels. Le décret du 21 décembre 1951 (art. 1er) l'a étendue aux viandes nettes provenant de l'abattage en vue de la vente; et une instruction insérée au *bulletin officiel* de l'administration des contributions indirectes du 28 février 1952 précise que les hôpitaux en sont redevables. Cette interprétation dépasse le but visé par le législateur, qui a surtout cherché une simplification du régime fiscal tout en assurant le même rendement des impôts représentés par les taxes supprimées. Ces conditions étant soulignées, il demande à M. le secrétaire d'Etat au budget une stricte application des textes votés par le Parlement et l'exonération de la taxe à la circulation des viandes pour les établissements d'assistance et les hôpitaux d'après les textes antérieurs et la jurisprudence (n° 331).

III. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'intérieur quelles dispositions ont été prises pour que les projets éventuels de Constituante européenne auxquels le conseil des ministres aurait donné un accord unanime n'apportent aucune différence dans le sort qui sera réservé aux départements métropolitains d'une part, aux départements algériens et aux départements d'outre-mer, d'autre part (n° 332).

IV. — Mlle Mireille Dumont demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il compte prendre afin de: 1° rechercher les responsabilités de la catastrophe survenue aux huileries Rabatin, le 3 septembre 1952; 2° indemniser les familles des tués et blessés; 3° couvrir les dommages immobiliers et mobiliers de toute nature subis par les sinistrés; 4° payer les salaires des travailleurs ayant perdu leur emploi par suite de la catastrophe; 5° indemniser, pour perte de recettes, les artisans et commerçants; 6° reloger les familles sinistrées en attendant que leurs logements soient reconstruits ou réparés, dans des logements neufs sans qu'il en résulte pour elles une charge supplémentaire; 7° réparer au plus tôt les immeubles qui peuvent être remis en état, reconstruire les immeubles détruits (n° 333).

V. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'estime pas, en attendant la ratification, par les Etats-Unis, de la convention déjà ratifiée par le Parlement français, et portant statut des forces atlantiques stationnées en France, qu'il soit nécessaire de prendre toutes dispositions et toutes garanties pour assurer la sauvegarde aussi bien de la souveraineté française que des droits des particuliers (n° 3331).

Convocations de commissions.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 14 octobre 1952, à dix-sept heures (local n° 215):

I. — Discussion du rapport d'information (n° 234, année 1952) sur la mission d'enquête sur l'office du Niger.

II. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 321, année 1952) relatif à l'organisation de la protection des végétaux dans les territoires d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

La commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier se réunira le mardi 14 octobre 1952, à l'issue de la séance publique (local n° 201):

I. — Constitution du bureau définitif de la commission.

II. — Organisation de ses prochains travaux.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 14 octobre 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.

2. — Nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information.

3. — Scrutin à la tribune pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française.

4. — Scrutin à la tribune pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

Listes des bureaux tirés au sort le mardi 7 octobre 1952.

Erratum au *Journal officiel* du 10 octobre 1952: page 9697, 1re colonne, 21e ligne, liste du quatrième bureau, au lieu de: « de Peretti », lire: « Peretti (Achille) ».

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 14 octobre 1952.

Quinze heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES CAUSES DU CHÔMAGE
(COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

A quinze heures trente. — Audition d'un représentant du comité central du jute, du chanvre et des fibres dures.

Vingt et une heures.

COMMISSION SPÉCIALE D'ÉTUDE SUR LE PROBLÈME DE LA FORMATION DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Ordre du jour.

Etude du problème de la formation des prix de la viande:

Audition de MM. Rouy, représentant des producteurs, Puissant, président de la fédération des marchands de bestiaux, Bour, et un représentant des transporteurs routiers sur le coût des transports routiers et ferroviaires, sur le prix des transports urbains, sur les tarifs appliqués et sur la répartition du trafic entre le rail et la route.

Mercredi 15 octobre 1952.

Onze heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude du marché financier, son rôle économique, sa situation actuelle, les réformes que celle-ci appelle:

Adoption définitive du projet d'avis présenté par M. Lutfalla et modifié conformément aux décisions de la commission.

Examen du projet de rapport et du projet d'avis sur la proposition de loi n° 1113 tendant à protéger le domaine immobilier par la revalorisation des contrats d'assurance contre l'incendie.

Quinze heures et éventuellement vingt et une heures,

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude du projet de communauté européenne de l'agriculture et de l'alimentation.

Adoption du projet de rapport et du projet de résolution présentés par M. Lamour, au nom de la commission de l'agriculture.

Neuf heures trente et éventuellement quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Etude en vue du rapport d'ensemble sur les problèmes du logement:

Habitat rural.

Discussion de l'avant-projet de rapport et de l'avant-projet de résolution présentés par M. Barat.

Aspects financiers (constructions neuves).

Communication de M. Sauvy sur les parts du revenu national et des budgets familiaux affectés au logement en France et à l'étranger.

Communication de M. Houist sur les principaux problèmes que soulève le financement de la construction neuve et premier débat à ce sujet.

Aménagement du territoire.

Communication de MM. André, Furst, Garnier et Louis Leroy, rapporteurs.

Jeudi 16 octobre 1952.

Eventuellement à neuf heures trente et quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Même ordre du jour que pour la séance du mercredi 15 octobre 1952.

Quinze heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE D'UN NOUVEAU PLAN EN FAVEUR DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

« La station thermale »:

Audition de M. Roumilhac, président du syndicat national des établissements thermaux.

« Les agences de voyages »:

Audition de M. Regnault, président de l'Union nationale des agences de voyage.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, dans la série **Recueils et monographies,** un important ouvrage sur

L'ORGANISATION GOUVERNEMENTALE, ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE LA FRANCE

Dans ce volume ont été rassemblés vingt-quatre exposés faits par des spécialistes et des hauts fonctionnaires qualifiés pour traiter, avec la compétence et l'autorité nécessaires, des différents sujets que comporte **L'Organisation gouvernementale, administrative et judiciaire de la France.**

Ce recueil comprend, en outre, douze organigrammes concernant:

— Les principaux ministères;

— L'administration économique de la France;

— Une grande préfecture;

— La préparation, la discussion et l'exécution du budget.

Ces exposés, qui ont pour but de faciliter la connaissance de la législation française, s'adressent à toutes les personnes qui s'intéressent au fonctionnement de l'ensemble du système administratif du pays et notamment aux candidats aux grandes écoles et aux étudiants.

L'Organisation gouvernementale, administrative et judiciaire de la France, 200 pages, format 21×27, présenté sous couverture chamois, est en vente au prix de 460 F aux éditions de *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et expédiée franco de port et d'emballage dès réception des commandes accompagnées de leur montant (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux fabricants de spécialités pharmaceutiques.

Les demandes présentées par les fabricants, en vue d'obtenir l'inscription de spécialités sur la première partie de la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités publiques fixée par arrêté en date du 26 mars 1952 (*Journal officiel* du 3 avril 1952), devront parvenir avant le 1er novembre 1952 au service central de la pharmacie (2e bureau), 18, rue de Tilsitt, à Paris.

Ces demandes devront être établies conformément aux indications données à l'article 2 de l'arrêté ci-dessus mentionné.

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires d'administration stagiaires à la direction des finances du Maroc.

Un concours pour le recrutement de dix secrétaires d'administration stagiaires à la direction des finances du Maroc s'ouvrira les 2 et 3 avril 1953 à Paris, Bordeaux, Marseille et Rabat.

Les candidats devront être titulaires de certains diplômes (baccalauréat, brevet supérieur, capacité en droit, diplôme des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, école de haut enseignement commercial pour les jeunes filles, etc.) et être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus à la date du concours, ces limites d'âge étant susceptibles d'être prolongées dans certaines conditions.

Des réquisitions gratuites de passage seront délivrées aux candidats admissibles afin de se rendre à Rabat pour y subir les épreuves orales; le voyage de retour est assuré dans les mêmes conditions aux candidats non admis définitivement.

Date de clôture des inscriptions: 19 février 1953.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la direction des finances (bureau du personnel), à Rabat.

Ministère de la défense nationale

Avis de concours pour le recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air pour 1952 (troisième année de l'école de Rochefort).

Pour le quatrième trimestre 1952, il est ouvert un recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air (troisième année de l'école de Rochefort), dans les conditions fixées ci-après:

I. — Conditions générales d'admission

Les conditions générales d'admission sont les suivantes:

Etre Français, naturalisé Français ou citoyen de l'Union française;

Etre célibataire sans enfant;

Etre âgé de dix-sept ans au moins et de dix-neuf ans au plus au 1er janvier 1953.

II. — Admissions sans concours

Les jeunes gens titulaires du brevet d'enseignement industriel seront admis sans concours.

III. — Admissions après concours

Parmi les jeunes gens remplissant les conditions particulières ci-après:

Avoir suivi au minimum soit:

a) Les classes de quatrième et troisième dans un collège technique ou une école nationale professionnelle;

b) Les trois années d'apprentissage dans un des centres d'apprentissage public, dans une branche intéressant la mécanique générale, la technique aéronautique, la technique auto, l'électricité, la radio.

Nota. — Le concours est du niveau de la troisième année de l'enseignement technique et comprend les épreuves suivantes:

Dictée et analyse grammaticale (durée: une heure trente; coefficient 3).
Composition française (durée: deux heures trente; coefficient 4).
Arithmétique-algèbre (durée: deux heures trente; coefficient 4).
Géométrie (durée: deux heures; coefficient 3).
Physique et électricité (durée: deux heures trente; coefficient 3).
Mécanique et technologie (durée: deux heures; coefficient 3).

IV. — Organisation du concours

Le concours d'admission en troisième année de l'école de Rochefort aura lieu les 20 et 21 novembre 1952, dans les centres fixés par les généraux commandants de régions aériennes ou grands commandants, autorités chargées de l'organisation de ce concours et de la convocation des candidats.

V. — Inscriptions au concours

Les jeunes gens candidats (sans concours ou après concours) doivent adresser leur demande aux généraux commandants de régions aériennes ou grands commandants désignés ci-après, pour le 15 novembre 1952 (1).

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes:

Une demande d'inscription au concours;

Un extrait de l'acte de naissance;

Un certificat de nationalité française ou copie légalisée du décret de naturalisation;

Le consentement du répondant du candidat (1), légalisé par le maire ou le commissaire de police (2);

Un certificat médical (3), délivré par le médecin militaire de la garnison la plus proche du domicile du candidat, concluant l'aptitude physique à l'école en cause de l'intéressé (4);

Une enveloppe format 11 x 22 portant l'adresse du candidat.

Pour les candidats « après concours »: un bulletin de notes et un certificat établis par le directeur d'école et attestant que le candidat a suivi au minimum, soit:

Les classes de 4e et de 3e dans un collège technique ou une école nationale professionnelle;

Les trois années d'apprentissage dans un des centres d'apprentissage public, dans une branche intéressant la mécanique générale, la technique aéronautique, la technique auto, l'électricité, la radio.

Pour les candidats « sans concours »: la copie légalisée du diplôme exigé (brevet d'enseignement industriel).

VI. — Autorités chargées d'instruire les dossiers et auxquelles les candidats pourront demander des renseignements supplémentaires

Marne, Meuse, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Aube, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Jura, Doubs, Haute-Saône, territoire de Belfort, Nièvre, Moselle, Yonne. — 1re région aérienne, Dijon (Côte-d'Or), état-major, 3e bureau.

Ardennes, Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Loiret, Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Sarthe, Mayenne, Orne, Calvados, Manche, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Seine. — 2e région aérienne, 33, rue Saint-Didier, état-major, 3e bureau, Paris (16e).

Vendée, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Cher, Vienne, Indre, Charente-Maritime, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Gironde, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn, Haute-Garonne, Ariège, Landes, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Gers, Dordogne, Corrèze, Tarn-et-Garonne. — 3e région aérienne, Bordeaux, état-major, 3e bureau.

Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Loire, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Drôme, Isère, Ardèche, Lozère, Aveyron, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Gard, Vaucluse, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Corse, Savoie. — 4e région aérienne, Aix-en-Provence, état-major, 3e bureau.

Algérie, Oran, Constantine. — Air Algérie, Alger, état-major, 3e bureau.

Maroc. — Air Maroc, Rabat, état-major, 3e bureau.

Tunisie. — Air Tunisie, état-major, 3e bureau.

Pour les éléments stationnés en Allemagne ou en Autriche. — 1re division aérienne, S. P. 99.113, T. O. A.

(1) Etant donné la date rapprochée du concours, tous les candidats, en ayant formulé la demande, seront autorisés à concourir, sous réserve de fournir le dossier réglementaire dans les quatre semaines suivant la date du concours.

(1) Si le consentement ne peut être signé par le père, joindre:
Soit un extrait d'acte de décès du père;
Soit une copie d'extrait de jugement attestant que l'enfant est sous la garde de la mère (en cas de divorce);
Soit une pièce officielle attestant la qualité de tuteur (en cas de décès des père et mère);
Soit un extrait de l'acte du nouveau mariage (en cas de remariage de la mère).

(2) Pièce devant dater de moins d'un an.

(3) Certificat médical conforme au modèle donné en annexe IV de l'instruction 5.100/EMGFAA/5/Ec du 9 septembre 1945 (9e modificatif n° 575/EMGFAA/5/Mec du 26 janvier 1952 et ses deux additifs; 10e modificatif n° 4291/EMGFAA/5 Mec du 11 juillet 1952).

(4) Pièce devant avoir moins de trois mois d'existence à la date de clôture des inscriptions au concours en cause.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse	9 oct. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	10 octobre 1952 — Cours relevés avant Bourse	10 octobre 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	350 .. ..
700 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	700 .. ..
362 30	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	360 50 .....
1212 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1213 .. ..
8007 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8007 50 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

FONDERIES MONTUPET
(MONTUPET, PRIMET ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 11, BOULEVARD LANNES, A PARIS (16e)
Registre du commerce : Seine n° 215920 B.

Obligations 5 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er novembre 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1948 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

Société Industrielle de Mécanique et Carrosserie Automobile
(S. I. M. C. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 7, RUE LOUIS-DAVID
R. C. : Seine 265133 B.

Bons 6 1/2 0/0 novembre 1951 de 10.000 F.

Numéros des 2.884 bons sortis au premier tirage du 6 octobre 1952.

29.171 à 29.534 — 29.538 à 29.543 — 29.545 à 29.777
29.783 à 29.851 — 29.855 à 31.566.

Ces bons sont remboursables à partir du 1er novembre 1952, à raison de 10.000 F net (coupon du 1er novembre 1953 attaché).

Les bons au porteur aux caisses :
De l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris ;
De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris,
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris ;
De la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris ;
Du Crédit du Nord, 50, boulevard Haussmann, à Paris ;
Du Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris ;
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris,
ainsi que dans les succursales et agences de ces établissements.

Les bons nominatifs, aux caisses de l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris, chargée du service financier de cette émission de bons.
La société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a affecté à des rachats en Bourse la différence entre le montant nominal prévu pour l'amortissement du 1er novembre 1952 (51.670.000 F) et le montant nominal des bons à rembourser au pair.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 19 décembre 1951.*)

Société anonyme des Usines de Sainte-Marie et Gravigny

CAPITAL : 96 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)
R. C. : Seine n° 88260 ; Saint-Dizier n° 288.

Liste des obligations 4 1/4 0/0 1946 amorties le 1er octobre 1952 par tirage au sort remboursables à 5.000 F à partir du 1er novembre 1952.

1.425	1.426	1.427	1.428	1.429	1.452	1.453	1.454	1.455	1.456
1.430	1.431	1.432	1.433	1.434	1.457	1.458	1.459	1.460	1.461
1.435	1.436	1.437	1.438	1.439	1.462	1.463	1.464	1.465	1.466
1.440	1.441	1.444	1.445	1.446	1.467	1.468			
1.447	1.448	1.449	1.450	1.451					

Tous les titres amortis précédemment ont été remboursés.

CARRIERES ET SCIERIES DE FRANCE
(Anciens établissements Civet, Pommier et Cie)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 51.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 1, RUE DE LA TOUR-DES-DAMES, PARIS (9e)
R. C., Seine 9192.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 5 1/2 0/0 1925, la société des carrières et scieries de France, anciens établissements Civet, Pommier et Cie, a procédé au rachat en Bourse des 425 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er décembre 1952 ; en conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Il ne reste pas à rembourser d'obligations sorties aux tirages antérieurs.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt Caisse nationale de l'énergie 4 1/4 0/0 octobre 1952 (C. P. D. E. 1933), provenant du regroupement en 1952 de l'emprunt 4 1/4 0/0 (ex-5 1/2 0/0) 1933 de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, mis par la loi du 8 avril 1946 à la charge d'Electricité de France (services national ou de distribution).

DATE DES REMBOURSEMENTS	MONTANT NOMINAL à amortir à chaque échéance.
1er octobre 1953	3.600.000
— 1954	3.800.000
— 1955	4.000.000
— 1956	4.250.000
— 1957	4.500.000
— 1958	4.700.000
— 1959	5.000.000
— 1960	5.250.000
— 1961	5.550.000
— 1962	2.355.000 (1)
Total	43.005.000

(1) Compte tenu de l'amortissement anticipé de 3.513.000 F en capital nominal par suite de rachats en Bourse intervenus avant le regroupement et imputés sur la dernière annuité, conformément aux conditions d'émission.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930

DE LA

Société électrique de la sidérurgie lorraine.

Tirage du 22 septembre 1952.

LISTE NUMERIQUE

Des 1.650 obligations amorties au tirage et remboursables à partir du 20 novembre 1952, avec le coupon du 20 mai 1953 attaché, à 1.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1952 et restant à présenter au remboursement.

NOTA. — Les nombres placés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
11 à 20	48
61 à 61	51
66 à 70	51
151 à 160	49
381 à 390	52
411 à 420	48
441 à 447	49
459	49
471 à 480	49
503 à 510	51
511 à 550	52
721 à 729	50
781 à 788	50
832 et 833	51
836 à 838	51
861 à 870	50
891 à 900	52
961 et 962	51
964 à 970	51
981 à 984	51
996	51
998 à 1.000	51
1.051 à 1.060	52
1.111 et 1.112	49
1.145 à 1.150	49
1.241 à 1.246	51
1.321 à 1.330	48
1.381 à 1.390	52
1.521 et 1.522	50
1.525 à 1.530	50
1.619 et 1.620	51
1.811 à 1.820	47
1.831 à 1.840	52
1.861 à 1.867	50
1.941 à 1.947	49
1.949 et 1.950	49
1.996 à 2.000	51
2.011 à 2.020	45
2.021 à 2.030	47
2.061 à 2.070	49
2.191 à 2.200	49
2.263	51
2.291 à 2.300	52
2.347 à 2.350	51
2.481 à 2.490	50
2.532 à 2.540	50
2.591 à 2.600	49
2.601 à 2.610	49
2.651 à 2.660	48
2.661 à 2.670	52
2.701 à 2.710	47
2.811 à 2.820	49
2.951 à 2.960	52
3.031 à 3.035	49
3.039 et 3.040	49
3.071 à 3.080	47
3.201 à 3.209	50
3.441 à 3.450	52
3.464 à 3.467	50
3.501 et 3.502	49
3.506 à 3.510	49
3.591 à 3.595	50
3.600	50
3.617	51
3.631 à 3.640	51
3.641 à 3.649	48
3.881 à 3.887	50
3.901 à 3.910	46
4.051 à 4.060	43
4.111 à 4.120	52
4.141 à 4.150	51
4.191 à 4.200	52
4.231 à 4.233	51
4.236 à 4.238	51
4.271	51
4.273 et 4.274	51
4.276	51
4.291 à 4.296	50
4.431 à 4.436	51
4.440	51
4.571 à 4.580	48
4.651 à 4.659	51
4.661 à 4.670	52
4.701 à 4.710	52
4.791 à 4.800	52
4.871 à 4.880	49
5.051 à 5.060	52
5.071 à 5.080	49
5.081 à 5.088	51
5.121 à 5.130	52
5.181 à 5.190	50
5.351 à 5.360	52
5.411 à 5.420	50
5.491 à 5.498	49
5.500	49
5.571 à 5.580	52
5.681 à 5.689	49
5.751 à 5.760	48
5.761 et 5.762	50
5.765 à 5.770	50
5.781 à 5.790	51
5.802 à 5.810	46
5.891 et 5.895	51
5.951 à 5.963	50
5.958 à 5.960	50
5.961 à 5.970	45
5.981 à 5.990	52
6.061 à 6.070	49
6.131 à 6.140	51
6.221 à 6.230	50
6.231 à 6.240	52
6.248 à 6.250	51
6.311 à 6.320	50
6.461 à 6.470	52
6.472 et 6.473	50
6.476 à 6.480	50
6.481	50
6.481 à 6.490	50
6.501 à 6.510	51
6.561 à 6.569	49
6.611 à 6.620	52
6.711 à 6.720	49
6.771 à 6.780	52
6.811 à 6.820	41
6.851 à 6.860	52
6.931 à 6.940	51
7.072 à 7.077	50
7.381	51
7.383 à 7.390	51
7.401 à 7.410	52
7.435	51
7.437 à 7.440	51
7.611	51
7.615 et 7.616	51
7.751 à 7.760	51
7.781 à 7.787	49
7.789 à 7.790	49
7.801 à 7.807	51
7.810	51
7.811 à 7.840	52
7.871 à 7.879	51
8.038 à 8.040	50
8.071 à 8.076	51
8.078 à 8.080	51
8.101 à 8.108	49
8.151 à 8.160	52
8.271 à 8.276	50
8.337 à 8.340	51
8.351 à 8.360	50
8.411 à 8.417	50
8.419 et 8.420	50
8.531 à 8.540	50
8.591 à 8.594	51
8.597	51
8.660	51
8.642 à 8.650	50
8.651 à 8.660	52
8.721 à 8.729	49
8.791 à 8.800	49
8.991 à 9.000	49
9.001 à 9.010	51
9.191	50
9.193 à 9.200	50
9.211 à 9.220	52
9.246 à 9.250	50
9.281 à 9.290	52
9.301 et 9.302	51
9.304 à 9.310	51
9.334 à 9.340	51
9.383 à 9.390	51
9.451 à 9.460	52
9.491 à 9.494	50
9.497 à 9.500	50
9.511	51
9.511 et 9.515	51
9.521	50
9.611 à 9.620	52
9.671 à 9.680	52
9.841 à 9.850	52
9.891 à 9.900	51
9.901 à 9.910	48
9.931 à 9.940	51
9.981 à 9.990	49
10.011 à 10.020	48
10.041	51
10.045 à 10.050	51
10.061 à 10.070	52
10.131 à 10.138	52
10.139 et 10.140	52 opp
10.200	51
10.231 à 10.240	50
10.303	50
10.307 à 10.310	50
10.391 à 10.400	50
10.171 à 10.180	48
10.581 à 10.590	52
10.591 à 10.600	52
10.771 à 10.775	49
10.778 à 10.780	49
10.801 à 10.810	47
10.821 à 10.830	49
10 891 à 10.898	51
10.931 à 10.940	50
10.941 à 10.950	48
10.961 à 10.970	52
10.991 à 11.000	52
11.041 à 11.050	52
11.061 à 11.070	52
11.121 à 11.130	52
11.191 à 11.198	50
11.201 à 11.210	48
11.261 à 11.270	52
11.281 à 11.290	52
11.301 à 11.310	52
11.311 à 11.320	52
11.349 et 11.350	51
11.361	50
11.365 à 11.370	50
11.511 à 11.520	50
11.611 à 11.620	52
11.741 à 11.750	51
11.771 à 11.780	51
11.801 et 11.802	51
11.801 à 11.808	51
11.810	51
11.831 à 11.840	52
11.911 à 11.920	49
11.921 à 11.930	49
11.931 à 11.940	52
12.021 à 12.023	51
12.025 à 12.030	51
12.031 à 12.040	49
12.171 à 12.174	51
12.180	51
12.185 et 12.186	50
12.206 à 12.210	51
12.251 à 12.256	51
12.258 à 12.264	51
12.301 à 12.310	51
12.331 à 12.336	52
12.341 à 12.350	52
12.352 à 12.355	47 opp
12.371 à 12.380	52
12.381 à 12.390	52
12.451 et 12.452	51
12.458 à 12.460	51
12.461 à 12.470	50
12.531 à 12.540	51
12.541 à 12.548	48
12.550	48
12.831 à 12.840	52
12.941 à 12.945	50
12.987 à 12.990	50
13.031 à 13.040	50
13.141	51
13.145 à 13.149	51
13.222 à 13.230	49
13.241 à 13.250	51
13.291 à 13.294	50
13.351 à 13.360	50
13.291 à 13.300	51
13.401 à 13.410	52
13.413 à 13.420	47
13.511 à 13.520	52
13.581 à 13.590	49
13.661 à 13.663	51
13.665 à 13.667	51
13.681 à 13.690	52
13.701 à 13.710	49
13.711 à 13.720	52
13.762 à 13.767	50
13.921 à 13.930	52
14.091 à 14.100	52
14.151 à 14.160	51
14.171 à 14.180	52
14.191 à 14.200	49
14.241 à 14.250	49
14.291 à 14.300	52
14.331 à 14.340	52
14.121 à 14.130	52
14.131 à 14.137	49
14.191 à 14.193	51
14.195 à 14.200	51
14.511 à 14.520	49
14.521 à 14.530	47
14.901 à 14.910	52
14.941 à 14.950	48
14.971 à 14.975	49
14.979 et 14.980	49
14.991 à 15.000	48
15.054	42
15.191 à 15 200	51
15.291 à 15.300	46
15.331 à 15.340	46
15.461 à 15.466	50
15.491 à 15.493	51
15.497 à 15.500	51
15.561 à 15.563	51
15.565 à 15.570	51
15.571	51
15.574 à 15.576	51
15.581	49
15.583 à 15.590	49
15.592 à 15.594	51
15.598	51
15.601 à 15.609	48
15.621 à 15.625	49
15.628 à 15.630	49
15.701 à 15.710	52
15.781 à 15.786	50
15.792 à 15.800	50
15.841 à 15.850	46
15.835 à 15.840	51
15.841 à 15.850	49
15.871 à 15.880	50
15.884	51
15.886	51
16.101 à 16.110	50
16.195	44 opp
16.211 à 16.216	51
16.233 à 16.240	50
16.271 à 16.280	52
16.281 à 16.284	50
16.286	50

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement
16.291 à 16.300	51	21.268 à 21.270	50	26.351	51	31.071 à 31.076	48
16.361 à 16.370	47	21.291 à 21.300	52	26.351 à 26.360	49	31.092 à 31.100	50
16.501 à 16.509	51	21.641 à 21.650	52	26.381 à 26.390	52	31.101 à 31.110	52
16.531 à 16.540	48	21.675 à 21.677	51	26.422 à 26.430	50	31.111 à 31.120	52
16.611 à 16.620	48	21.801 à 21.810	50	26.531 à 26.550	52	31.161 à 31.168	50
16.671 à 16.680	52	21.835 à 21.840	49	26.541 à 26.550	52	31.170	50
16.711 à 16.719	50	21.901 et 21.902	51	26.561 à 26.567	50	31.171 à 31.180	50
16.741 à 16.749	51	21.908	51	26.591 à 26.600	52	31.201 à 31.203	49
16.771 à 16.780	52	21.961 à 21.970	51	26.651 à 26.660	51	31.205 à 31.210	49
16.821 à 16.826	51	22.001 à 22.008	51 opp	26.721 à 26.730	52	31.331 à 31.339	49
16.828 et 16.829	51	22.031 à 22.040	52	26.831 à 26.840	51	31.341 à 31.350	50
16.861 à 16.870	48	22.111 à 22.120	52	26.871 à 26.880	50	31.391 à 31.400	52
16.901 à 16.903	49	22.157 à 22.160	51	26.911 à 26.920	50	31.481 à 31.490	50
16.906 à 16.910	49	22.524 à 22.526	50	26.921 à 26.930	53	31.593 à 31.596	49
16.931 à 16.940	50	22.581 à 22.590	52	27.091 à 27.100	47	31.671 à 31.673	51
17.021	50	22.591 à 22.600	52	27.121 à 27.130	48	31.721 à 31.727	50
17.028 à 17.030	50	22.601 à 22.610	49	27.161 à 27.164	51	31.731 à 31.736	44
17.061 à 17.070	52	22.611 à 22 620	45	27.169 et 27.170	51	31.738 à 31.740	48
17.091 à 17.100	52	22.641	51	27.196 à 27.200	47	31.861 à 31.870	52
17.111 à 17.114	50	22.647 à 22 649	51	27.201 à 27.210	51	31.941 à 31.950	52
17.117 à 17.120	50	22.671 à 22.673	51	27.221 à 27.222	50	31.951 à 31.960	44
17.151 à 17.154	51	22.675	51	27.221 et 27.225	50	31.991 à 32.000	50
17.160	51	22.678 à 22.680	51	27.229 et 27.230	50	32.077 à 32.079	51
17.191 à 17.195	50	22.871 à 22.880	50	27.321 à 27.330	49	32.151 à 32.160	52
17.201 à 17.210	51	23.421 à 23.429	42	27.421 à 27.430	50	32.261 à 32.270	48
17.231 à 17.240	52	23.430	42 opp	27.431 à 27.440	50	32.271 et 32.272	50
17.361 à 17.370	42	23.431 à 23.440	48	27.481 à 27.483	50	32.274	50
17.531 à 17.538	51	23.481 à 23.490	52	27.490	50	32.276 à 32.280	50
17.541 à 17.550	44	23.561 à 23.570	49	27.541 à 27.545	51	32.411 à 32.420	51
17.585 à 17.590	50	23.581 à 23.583	50	27.731 à 27.737	50	32.461 à 32.464	50
17.621 à 17.630	51	23.585 à 23.590	50	27.852 à 27.855	50	32.470	50
17.762 à 17.770	51	23.611	50	27.857 à 27.860	50	32.631 à 32.640	52
17.771 à 17.780	52	23.614 à 23.618	50	27.871 à 27.880	52	32.661 à 32.670	52
17.792 à 17.796	51	23.701 à 23.710	52	28.101 à 28.106	51	32.711 à 32.720	50
17.799	51	23.751 à 23.755	50	28.181 à 28.190	49	32.721 à 32.730	52
17.801 à 17.810	47	23.757 à 23.760	50	28.219 et 28.220	50	32.761 à 32.770	50
17.861 à 17.870	47	23.791 et 23.792	50	28.231 à 28.240	52	32.791 à 32.800	50
17.901 à 17.910	52	23.797 à 23.800	50	28.241 à 28.250	52	32.841 à 32.850	52
17.981 à 17.990	49	23.841 à 23.850	50	28.381 à 28.390	50	32.871 à 32.878	51
18.033 et 18.034	51	23.885 à 23.890	50	28.571 à 28.580	45	32.881 à 32.890	52
18.071 à 18.074	49	23.921 à 23.930	52	28.581 à 28.590	41	33.031 à 33.037	49
18.171 à 18.180	52	24.011 à 24.020	52	28.631 à 28.640	48	33.039	49
18.321 à 18.330	51	24.041 à 24.050	50	28.721	50	33.171 à 33.180	50
18.341 à 18.350	49	24.061 à 24.070	44	28.727 à 28.730	50	33.221 à 33.230	52
18.371	50	24.094 à 24.100	50	28.741 à 28.750	47	33.331 à 33.340	49
18.373 à 18.379	50	24.101 à 24.110	52	28.751 à 28.760	48	33.351 à 33.360	52
18.401 à 18.410	51	24.301 à 24.310	51	29.071 à 29.076	49	33.381 à 33.389	50
18.411 à 18.416	51	24.331 et 24.332	50	29.078 à 29.080	49	33.481 à 33.490	52
18.576 à 18.580	50	24.361 à 24.370	52	29.131 à 29.140	52	33.551 à 33.560	52
18.631 à 18.640	52	24.465 à 24.470	51	29.275 à 29.278	51	33.651 à 33.660	52
18.681 à 18.690	51	24.471 à 24.480	52	29.280	51	33.731 à 33.740	52
18.721 à 18.730	50	24.521 à 24.530	52	29.291 à 29.300	45	33.781 à 33.790	52
18.902 à 18.904	51	24.531 à 24.540	48	29.301 à 29.310	52	33.841 à 33.850	52
18.907 à 18.910	51	24.611 à 24.620	52	29.331 à 29.340	52	33.891 à 33.900	49
18.911 à 18.920	49	24.671 à 24.680	51	29.341 à 29.346	49	33.981 à 33.983	50
18.921 à 18.930	52	24.831 à 24.840	52	29.349 à 29.350	49	33.985 à 33.987	50
18.931 à 18.940	50	24.921 à 24.930	52	29.421 à 29.429	49	33.989 à 33.990	50
18.941 à 18.944	50	24.981 à 24.984	50	29.523 à 29.530	38	34.031 à 34.033	50
18.946 à 18.950	50	24.990	50	29.552 à 29.556	51	34.039 et 34.040	50
18.983 à 18.990	50	24.993 à 25.000	49	29.558 à 29.560	51	34.061 à 34.070	52
19.001 à 19.008	50	25.031 à 25.040	48	29.711 à 29.717	50	34.081 à 34.090	52
19.010	50	25.041 à 25.050	48	29.718 et 29.719	50 opp	34.121 à 34.130	50
19.091 à 19.100	48	25.091 à 25.100	52	29.720	50	34.481 à 34.490	51
19.181 à 19 190	49	25.261 à 25.270	52	29.721 à 29.730	48	34.582 à 34.590	50
19.221 à 19.230	48	25.321 à 25.330	50	29.741 à 29.750	39	34.622 à 34.625	50
19.311 à 19.320	50	25.332 à 25.334	49	29.771 à 29.780	49	34.629 et 34.630	50
19.401 à 19.410	49	25.336 à 25.338	50	29.801 à 29.810	48	34.671 à 34.676	51
19.461 à 19.464	50	25.422 à 25.424	50	29.821 à 29.829	50	34.679 et 34.680	51
19.589 et 19.590	51	25.427 et 25.428	50	29.831 à 29.839	51	34.701 à 34.704	51
19.601 à 19.610	49	25.430	50	29.851 à 29.855	51	34.709 et 34.710	51
19.681 à 19.690	49	25.501 à 25.510	50	29.858	51	34.721 et 34.722	51
19.721 à 19.730	50	25.551 à 25.560	52	29.931 à 29.940	44	34.725	51
19.731 à 19.740	51	25.661 à 25.670	49	29.951 à 29.954	51	34.741 et 34.745	51
19.802 à 19.810	49	25.671 à 25.680	50	29.958 à 29.960	51	34.841 à 34.850	52
19.891 à 19.900	49	25.761 à 25.770	45	29.981 à 29.984	51	34.921 à 34.923	51
19.911 à 19.920	48	25.771 à 25.780	52	29.988	51	34.961 à 34.970	52
19.981 à 19.990	51	25.781 à 25.790	51	29.990	51	34.994 à 34.996	51
20.011 à 20.020	49	25.792 à 25.800	49	30.031 à 30.040	52	34.999	51
20.043	51	25.811 à 25.820	51	30.041 à 30.050	52	35.061 à 35.070	52
20.241 à 20.247	51	25.821 à 25.823	50	30.051 à 30.060	52	35.152 à 35.160	51
20.250	51	25.825 à 25.830	50	30.061 à 30.070	52	35.301 à 35.303	49
20.431 à 20.440	50	25.841	51	30.221 à 30.230	42	35.305 à 35.310	49
20.457	51	25.843 à 25.845	51	30.231 à 30.240	50	35.321 à 35.330	52
20.459 et 20.460	51	25.848 à 25.850	51	30.252 à 30.258	51	35.361 à 35.370	52
20.531 à 20.540	49	25.951 à 25.960	50	30.497 à 30.500	51	35.401 à 35.407	49
20.632 et 20.633	51	25.971 à 25.980	51	30.621 à 30.627	51	35.410	49
20.638 et 20.639	51	25.981 à 25.990	52	30.630	51	35.481	50
20.651 à 20.660	43	26.001 à 26.010	52	30.681 à 30.690	51	35.487 à 35.490	50
20.691 à 20.700	52	26.011 à 26.020	51	30.701 à 30.710	52	35.501 et 35.502	51
20.701 à 20.710	49	26.051 à 26.060	48	30.711 à 30.720	50	35.505 à 35.508	51
20.981 à 20.983	51	26.191 à 26.200	52	30.791 à 30.800	49	35.510	51
20.986 à 20.990	51	26.201 à 26.210	49	30.938 à 30.940	51	35.571 à 35.580	50
21.261 à 21.265	50	26.211 à 26.220	49	31.051 à 31.060	51		

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
35.625 à 35.630	50	37.883 à 37.890	50
35.631 à 35.640	47	37.981	51
35.661 à 35.670	52	37.986 et 37.987	51
35.911 à 35.918	51	38.081 à 38.090	51
36.121 à 36.130	50	38.151 à 38.160	42
36.171 à 36.180	50	38.211 à 38.220	52
36.361 et 36.362	51	38.231 à 38.240	52
36.366 à 36.370	51	38.301 à 38.303	49
36.371 à 36.373	51	38.310	49
36.378	51	38.351 à 38.360	52
36.431 à 36.440	49	38.421 à 38.425	49
36.451 à 36.453	50	38.431 à 38.440	50
36.455 à 36.458	50	38.451 à 38.460	49
36.522 et 36.523	42 opp	38.461 à 38.466	50
36.561 à 36.570	52	38.469 et 38.470	50
36.581 à 36.590	51	38.571 à 38.575	49
36.611 à 36.614	49	38.578 à 38.580	49
36.618 à 36.620	49	38.681 à 38.690	51
36.651 à 36.656	50	38.701 à 38.710	52
36.659 et 36.660	50	38.771 à 38.778	51
36.924 à 36.929	51	38.821 à 38.830	52
36.931 à 36.940	52	38.833	49
36.981 à 36.990	46	38.835 à 38.840	49
36.991 à 36.996	50	38.911 à 38.920	52
36.998	50	39.131 et 39.132	50
37.000	50	39.135 à 39.140	50
37.051 à 37.060	39	39.141 à 39.143	50
37.111 à 37.120	52	39.145 à 39.149	50
37.131 à 37.140	49	39.314 à 39.320	47 opp
37.151 à 37.160	52	39.341 à 39.350	50
37.251 à 37.260	52	39.511 à 39.520	52
37.261 à 37.270	52	39.561 à 39.570	49
37.284 à 37.290	51	39.611 à 39.650	51
37.441 à 37.448	49	39.661 à 39.664	51
37.450	49	39.736 à 39.740	51
37.473 et 37.474	51	39.751 à 39.760	52
37.478 à 37.480	51	39.801 à 39.810	50
37.501 à 37.510	47	39.861 à 39.870	50
37.511 à 37.520	50	39.911 à 39.920	50
37.741 à 37.750	52	39.971 à 39.980	52
37.791 à 37.800	52	39.981 à 39.984	49
		39.986 à 39.990	49

ETABLISSEMENTS WALLACH

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 285 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 138, AVENUE ARISTIDE-BRIAND, MULHOUSE (HAUT-RHIN)

Registre du commerce: Mulhouse n° 1945 B.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 décembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Bendayan (Bertrand-Georges-Barok), né à Mostaganem (département d'Oran) le 5 avril 1912 et domicilié à Paris (8e), 30, avenue de Messine, dépose une requête auprès du garde des sceaux, pour lui et pour son fils Charles-Georges, né à Neuilly-sur-Seine le 20 octobre 1952, afin de substituer à son nom celui de Dayant.

M. Bendayan (David-Roger), né à Mostaganem (département d'Oran) le 13 décembre 1913 et domicilié à Paris (12e), 124, rue de Picpus, dépose une requête auprès du garde des sceaux, pour lui et pour ses enfants Annie et Catherine, nées à Paris (12e) le 26 décembre 1947 et le 22 avril 1949, afin de substituer à son nom celui de Dayant.

M. Maurice Goldenberg, tapissier-décorateur, né le 17 janvier 1903 à Paris (11e) et domicilié 15, rue du Docteur-Heulin, Paris (17e), dépose une requête auprès du garde des sceaux, tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Françoise-Catherine, née le 8 mai 1944 à Paris (18e), et Thierry-Jean-Alain-Gérard, né le 25 avril 1945 à Paris (9e), afin de s'appeler légalement à l'avenir Granger au lieu de Goldenberg.

M. René Degboué dit Gaulon, né le 7 juillet 1927 à Cotonou (Dahomey), demeurant à Saint-Ouen (Seine), 8, avenue Gabriel-Péri, dépose une requête auprès du garde des sceaux, tant en son nom personnel qu'en celui de son fils Philippe, né le 9 juillet 1951 à Paris, afin de substituer à son nom patronymique celui de Gaulon.

Additif à l'insertion parue au *Journal officiel* le 28 septembre 1952, page 9393, lire: « 2° Jean-Claude Michel... »; ajouter: « très subsidiairement Manteuil ».

AVIS DIVERS

Emprunt d'Etat Norvégien 3 0/0 1886

Le département royal norvégien du commerce a informé Hambros Bank Limited que l'amortissement du 1er novembre 1952 a été effectué par l'achat de £ 23.100 de bons (nominaux).

Le 6 octobre 1952.

41, Bishopsgate, E.C. 2.

SOCIETE FRANÇAISE des ACIERIES de BLANC-MISSERON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 78.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A QUIEVRECHAIN (NORD)

R. C.: Valenciennes 512; Seine 215609 B.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société française des aciéries de Blanc-Misseron sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 30 octobre 1952, à quinze heures, 44, rue La Boétie, à Paris (8e).

ORDRE DU JOUR

1° Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 1951-1952;
2° Examen et approbation du bilan, du compte de profits et pertes arrêtés au 31 mai 1952. Affectation du résultat;
3° Nomination d'administrateurs sortants et rééligibles;
4° Quitus de gestion aux administrateurs;
5° Autorisation à donner aux administrateurs en vertu de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
6° Tirage au sort des obligations à rembourser.

L'assemblée se compose des actionnaires propriétaires d'actions représentant un capital d'au moins 2.500 F; toutefois, les propriétaires possédant un nombre inférieur à ce capital peuvent se réunir pour former ce capital et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister à l'assemblée ou de s'y faire représenter, les propriétaires d'actions au porteur doivent les déposer, cinq jours au moins avant la réunion convoquée présentement, soit au siège social, soit dans l'un des établissements suivants:

En France:

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, à Paris et Valenciennes;
Crédit lyonnais, à Valenciennes;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Valenciennes;
Crédit du Nord, à Valenciennes;
Union européenne industrielle et financière, 28 *bis*, avenue de l'Opéra, à Paris;
MM. de Neuflize, Schlumberger et Cie, 12, place de la Bourse, à Paris (2e).

En Belgique:

Banque industrielle et commerciale de Charleroi, 9, quai de Brabant, à Charleroi, et 7-9, rue du Lombard, à Bruxelles.

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 septembre 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école de filles privée primaire.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 23, rue J.-Ricard, Sainte-Foy-lès-Lyon.

11 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Ping-Pong-Club de Cinestas.** But: pratique du ping-pong. Siège social: café du Casino, Cinestas.

12 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Soutine.** But: sauvegarder le souvenir de Soutine et le faire connaître. Siège social: 40, rue Anna-Jacquin, Boulogne-sur-Seine.

13 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association des maisons familiales de Meslay.** But: éducation populaire en milieu rural et organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: place de l'Eglise, Meslay-du-Maine.

15 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. Société de chasse **La Saint-Hubert de Trégarvan.** But: protection du gibier, destruction des nuisibles. Siège social: hôtel des Dunes, à Pentrez-Saint-Nic.

16 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Club de loisirs Léo-Lagrange de Tourcoing.** But: promouvoir et organiser des loisirs touristiques, culturels ou autres, particulièrement par la création de clubs de loisirs. Siège social: 105, rue Jean-Jaurès, Tourcoing.

16 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Association de maisons familiales rurales d'Oloron-Sainte-Marie.** But: donner aux familles le moyen d'accomplir leurs devoirs et d'exercer leurs droits en ce qui concerne l'éducation, l'instruction et l'orientation professionnelle de leurs enfants. Siège social: mairie d'Oloron.

17 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société de chasse du Quart-Bazouin-Sainte-Pazanne.** But: protection du gibier, organisation de la chasse entre les membres de la société. Siège social: café Guitteny, rue de la Gare, Sainte-Pazanne.

17 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Société de chasse de Saint-Malo-de-Phily.** But: défense de la chasse et protection des récoltes. Siège social: café Duval, Saint-Malo-de-Phily.

18 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. La **Société polonaise de tir en France** transfère son siège social du 39, rue Salengro au café Kryslak, rue F.-Faure, Bourges.

19 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Comité départemental de l'Union sportive de l'enseignement primaire (U. S. E. P.).** But: organiser et favoriser la pratique des sports pour les élèves fréquentant les écoles primaires. Siège social: service départemental de la jeunesse et des sports, cité administrative Jeanne-d'Arc, Rouen.

19 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association d'éducation populaire de Sainte-Marie de Porspoder.** But: gestion des écoles privées de Porspoder. Siège social: école, bourg de Porspoder.

20 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Comité des fêtes de Saint-Bonnet-Tronçais.** But: organisation des fêtes et toutes manifestations sportives, culturelles et artistiques. Siège social: mairie de Saint-Bonnet-Tronçais.

22 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Accordéon-Club du Valenciennois.** But: étendre et propager la pratique de l'accordéon. Siège social: 70, rue du Vert-Gazon, Valenciennes.

23 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Ping-Pong-Club taulesien.** But: tennis de table. Siège social: café de la Place, Taule.

23 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club de la fédération postale.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 67, rue de Turbigo, Paris.

23 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Vestiaire des vieux.** But: distribution de vêtements aux vieillards nécessiteux. Siège social: 10, rue François-Cadennes, Gisors.

24 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des Castors de Courrières-Kuhlmann.** But: coordonner et fusionner un ensemble d'efforts permettant aux chefs de famille agissant individuellement ou solidairement d'accéder à la propriété d'une habitation en participant à sa construction. Siège social: usine Courrières-Kuhlmann, à Harnes.

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association d'éducation populaire de l'école libre de filles de Pleubian.** But: organiser par tous moyens le fonctionnement matériel de l'école. Siège social: école Saint-Georges, Pleubian.

25 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association d'éducation populaire des écoles Saint-Yves et Sainte-Anne d'Elliant.** But: assurer le fonctionnement des écoles libres. Siège social: école Saint-Yves, Elliant.

25 septembre 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Club des Pinions.** But: groupe familial, touristique, artistique et gastronomique. Siège social: chez M. Loisel, 8, rue Saint-Nicolas, Vannes.

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Cyr-la-Rivière et Fontaine-la-Rivière.** But: perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Saint-Cyr-la-Rivière.

25 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association locale du mouvement national d'épargne de Valence-sur-Baise.** But: développement de l'épargne. Siège social: mairie de Valence-sur-Baise.

25 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association chorale de Paris.** But: propagation de la musique chorale. Siège social: 2, avenue Léon-Bollée, Paris.

25 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **La Saint-Hubert gramatoise.** But: surveillance de la chasse, protection du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage et repeuplement. Siège social: mairie de Gramat.

25 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association de la maison familiale de Val-Suzon.** But: éducation des jeunes ruraux. Siège social: à la maison familiale, Val-Suzon.

26 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Menet.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école et aux maîtres. Siège social: école libre, Menet.

26 septembre 1952. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Amicale laïque des anciens et anciennes élèves des écoles de Vimy.** But: resserrer les liens d'amitié entre les anciens élèves des écoles laïques, aider au développement de l'instruction et grouper les parents des élèves. Siège social: écoles publiques, Vimy.

26 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association de Notre-Dame de Lourdes.** But: intensifier la dévotion envers la Sainte Vierge, créer une ambiance favorable aux pèlerinages à Lourdes. Siège social: cercle Saint-Martin, Hersin-Coupigny.

27 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Amicale des anciens apprentis des forges de Lanouee.** But: grouper les anciens apprentis pour les conseiller, leur venir en aide. Siège social: café Gautho, cours de Chazelles, Lorient.

27 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Amicale de chasseurs de Delincourt.** But: organisation rationnelle de la chasse. Siège social: mairie de Delincourt.

27 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association des amis et supporters des formations sportives du 2e train.** But: aider les sports en général dans cette formation. Siège social: 2, place de la Caserne-Saint-André, Lille.

29 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Commune libre du centre d'Auchel.** But: organisation de fêtes du quartier et manifestations commerciales. Siège social: chez le président 78, rue Jean-Jaurès, à Auchel.

30 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Vélo-Club croisien.** But: développer le sport cycliste et organiser des compétitions. Siège social: 1, rue Perrin, Croix.

30 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association d'éducation féminine et sociale.** But: formation professionnelle de couturières et formation technique et ménagère de jeunes filles. Siège social: 3, rue Eugène-Jamin, Laval.

1er octobre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Section des prisonniers de guerre de Feillens.** But: entr'aide sociale. Siège social: mairie de Feillens.

1er octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association intercommunale Golfe-Juan—Juan-les-Pins.** But: défense des intérêts des propriétaires et locataires menacés d'expropriation ou d'expulsion. Siège social: pension des Muguets, Golfe-Juan.

3 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association sportive du syndicat intercommunal de l'agglomération bordelaise pour l'adduction et la distribution de l'eau (A. S. S. I. A. B. A. D. E.).** But: pratique du football-association. Siège social: 91, rue Paulin, Bordeaux.

4 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Groupe sportif du Crédit lyonnais.** But: pratique des sports. Siège social: 12, rue de la République, Avignon.

6 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Union provençale pour l'art contemporain (U. P. A. C.).** But: faire connaître et aimer l'art contemporain. Siège social: 2, place Général-Ferrié, Marseille.

7 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.** But: favoriser l'éducation de la jeunesse rurale par l'enseignement agricole et ménager. Siège social: chez M. Jaumouillé, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

17 juillet 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 11 septembre 1952.) **Association intellectuelle Oswiata,** à Rombas (Moselle). But: répandre la foi catholique parmi les membres de la société. Siège social: 41, Grand'Rue, Rombas.

10 septembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 24 septembre 1952.) **Mission française de l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours.** But: diffusion des principes moraux et religieux énoncés dans les articles de foi de l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours; œuvres de bienfaisance et activités annexes. Siège social: 10, avenue de Messine, Paris.
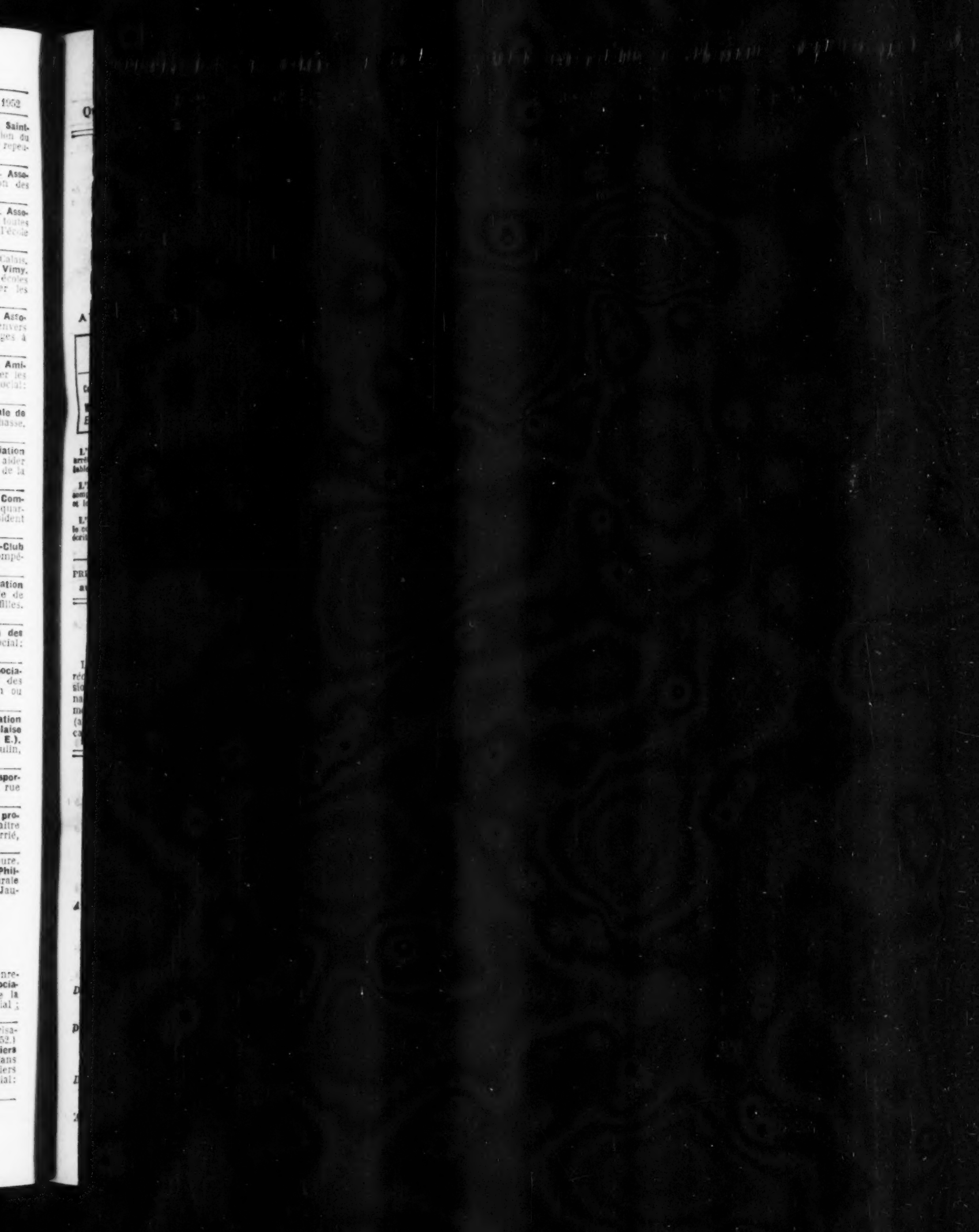
Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.